

# Convention Territoriale Globale

## du Pays Avalonnais 2022-2026



**Avallon**  
...passionnément...

**Avallon** espace solidarité famille  
...passionnément...  
Centre Communal d'Action Sociale - Centre Social - Enfance Jeunesse

**Pays  
Avalonnais**  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

**ALLOCATIONS  
FAMILIALES**  
**Caf  
de l'Yonne**

**AVALLON  
VÉZELAY  
MORVAN**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

Communauté  
de communes  
**Serein**

Un projet social de territoire partagé

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

21\_DO-089-200039709-20221010-2022\_089-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Sommaire

1.	Le sens de la démarche .....	5
2.	La gouvernance .....	7
3.	Diagnostic partagé .....	9
	Préambule .....	9
	Population - Démographie .....	11
	Emploi.....	15
	Accès aux droits – Vie sociale .....	19
	Handicap - Santé.....	22
	Mobilités.....	26
	Petite enfance .....	32
	Enfance .....	39
	La jeunesse .....	50
	Parentalité .....	61
	Logement.....	64
4.	Synthèse des enjeux issus du diagnostic.....	71
5.	Synthèse des fiches actions.....	75

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

# 1. Le sens de la démarche

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention qui permet de partager un projet social de territoire sur les champs d'intervention communs : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits.

Les objectifs sont les suivants :

Avoir une vision globale et décloisonnée

Fixer un cap commun

Adapter son action aux besoins du territoire

Faciliter la prise de décision

Valoriser les actions

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## 2. La gouvernance

### COMITE DE PILOTAGE

Instance annuelle de suivi de la CTG

Membres :

Responsables et directions des collectivités et de la CAF

Elus référents thématiques

### COORDINATION ET ANIMATION GLOBALE

Assurée par un chargé de coopération au sein du Pays Avallonnais

(en concertation avec les chargés de coopération intercommunaux)

### COMITES TECHNIQUES

Instances de suivi de la mise en oeuvre des objectifs et actions inscrits dans la CTG

Membres :

Techniciens des collectivités signataires et CAF

Elus référents CTG ponctuellement

### COMMISSIONS THEMATIQUES

Instance de suivi des actions mises en oeuvre sur le territoire

Membres :

Techniciens, partenaires...

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

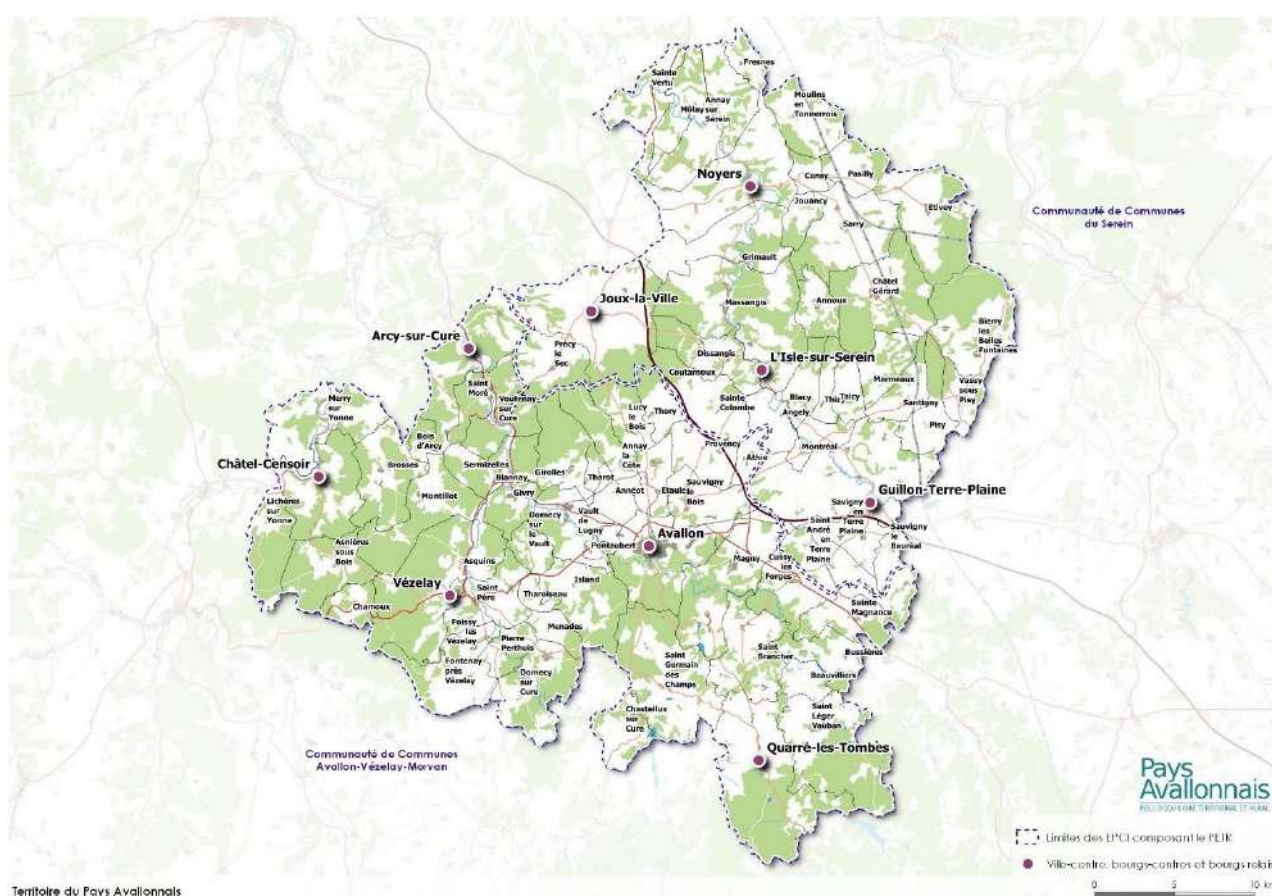


# 3. Diagnostic partagé

## PRÉAMBULE

Le Pays Avallonnais est un territoire de 26 033 habitants (INSEE, RP2018) qui occupe une place stratégique au cœur de l'ancienne région Bourgogne. À mi-distance entre Paris et Lyon, la desserte est facilitée par deux sorties de l'Autoroute A6 (Avallon et Niry) d'une part, et la traversée de la RD 606, qui placent Avallon, centre du territoire, à une cinquantaine de minutes d'Auxerre et à 1h15 de Dijon. Par ailleurs, le territoire est desservi par la ligne TER « Paris-Morvan ».

Avec une densité moyenne de 20 habitants par km<sup>2</sup>, c'est un espace rural très peu dense, de transition paysagère entre le massif du Morvan au sud et les plateaux de Bourgogne au nord. Une troisième formation paysagère vient s'y adjoindre : la Terre-Plaine, à l'est.



Le Pays Avallonnais s'étend sur une superficie de 1 295 km<sup>2</sup> et regroupe deux communautés de communes, celle d'AVALLON-VÉZELAY-MORVAN et celle du SEREIN, pour 83 communes (au 1er janvier 2021) ; l'ensemble du territoire est classé en « Zone de Revitalisation Rurale ».

Quatre communes sur cinq sont considérées comme étant en déprise démographique, avec une population âgée disposant de faibles revenus et fortement éloignée des services.

<i>Données clés</i>	<i>PETR du Pays Avallonnais</i>	<i>Yonne</i>
<b>Population</b>	26 033 habitants Densité : 20,17 hab./km <sup>2</sup> + de 75 ans : 13,1 %	341 483 habitants Densité : 45,44 hab./km <sup>2</sup> + de 75 ans : 11,4 %
<b>Économie</b> Part des emplois dans :	Économie résidentielle et présentielle : Tertiaire : 74,5 % Construction 5,7 % Économie productive : Industrie 12,2 % Agriculture : 7,6 %	Économie résidentielle et présentielle : Tertiaire : 72,3 % Construction 5,9 % Économie productive : Industrie 16,1 % Agriculture : 5,6 %
<b>Catégories socio-professionnelles</b>	Retraités : 35,4 % Employés/ouvriers : 30,0 % Prof. intermédiaire : 9,9 % Cadres : 4,0 % Artisans/commerçants : 4,2 % Agriculteurs : 2,6 % Autres, sans activités : 13,9 %	Retraités : 33,0 % Employés/ouvriers 31,2 % Prof. intermédiaire : 12,2 % Cadres : 5,1 % Artisans/commerçants : 3,5 % Agriculteurs : 1,4 % Autres, sans activités : 13,6 %
<b>Logements</b>	Résid. principales : 65,7 % Résid. secondaires : 21,2 % Logements vacants : 13,1 % 49 % des résidences principales datent d'avant 1945	Résid. principales : 77,5 % Résid. secondaires : 10,7 % Logements vacants : 11,8 % 35 % des résidences principales datent d'avant 1945

Source : INSEE, RP2018

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

# POPULATION - DÉMOGRAPHIE

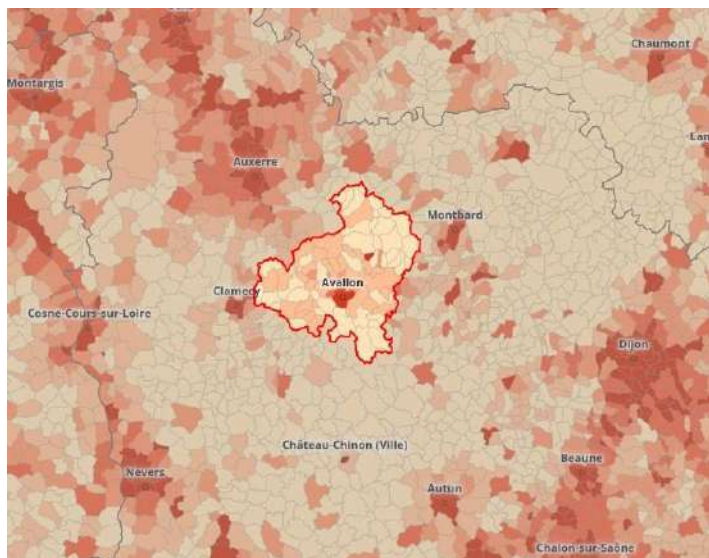
Positionnement régional : un territoire à dominante rurale, autonome mais fragile

## Un espace à vocation rurale polarisé autour d'Avallon

Localisé le long de l'autoroute A6, à une soixantaine de kilomètres au sud d'Auxerre, le Pays Avallonnais constitue un bassin de vie relativement autonome, polarisé par la commune d'Avallon qui étend son aire d'influence sur des espaces géographiquement et structurellement différents, qui dépassent les frontières du territoire : Plateaux de Bourgogne au nord, Morvan au sud.

La dominante rurale du territoire se traduit par une densité démographique relativement faible dans la majorité des communes, à l'exception de la ville-centre d'Avallon.

Le développement d'Auxerre s'effectuant préférentiellement vers le nord, en direction de Paris, et celui de Dijon vers le sud, en direction de Lyon, il en résulte une dynamique de développement plus modeste dans l'espace rural entre les deux agglomérations



## Des dynamiques démographiques plutôt défavorables

Avec une population d'environ 26 000 habitants, le Pays Avallonnais est concerné par des dynamiques démographiques défavorables depuis plusieurs années qui sont liées au positionnement du territoire par rapport aux grandes agglomérations :

- On observe une distribution des croissances démographiques les plus fortes autour des pôles urbains principaux (Dijon/Beaune, Auxerre, Nevers) ;
- À partir de ces pôles, la croissance s'étend le long des axes routiers majeurs (autoroutes A38 et A6, D905 entre Dijon et Montbard, D965 depuis Auxerre, etc.) ;
- Les espaces ruraux « enclavés » entre ces axes routiers affichent en général des tendances démographiques moins favorables.

Le Pays Avallonnais présente une position intermédiaire entre ces situations, il connaît à la fois des dynamiques de croissance le long des axes de communication et un phénomène de déprise dans les espaces périphériques.

En un mot

*Le Pays Avallonnais constitue un territoire rural, peu dense, qui s'inscrit entre les agglomérations d'Auxerre et de Dijon. Cette situation le place en partie à l'écart des grands ensembles dynamiques régionaux, ce qui explique des tendances démographiques plutôt défavorables (diminution de la population, vieillissement marqué, exode rural).*

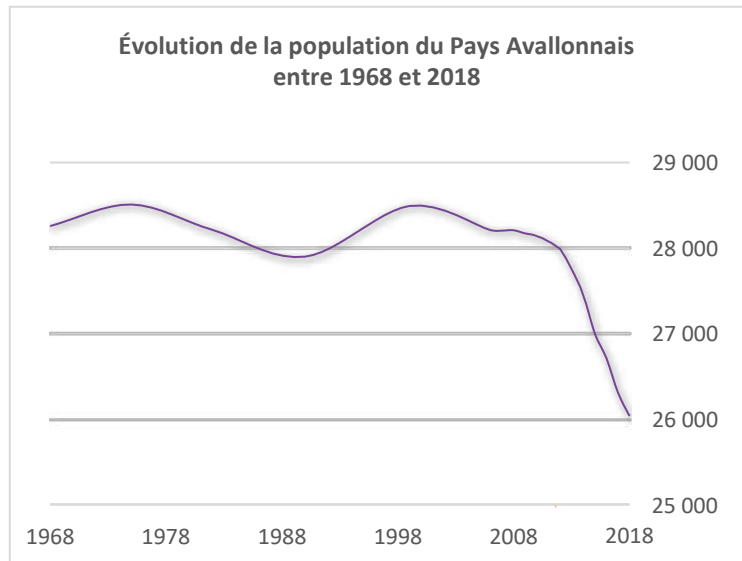
Une fragilité démographique qui concerne en particulier la ville centre d'Avallon et les secteurs les plus ruraux du territoire

## Une tendance démographique plutôt défavorable qui accélère depuis 2010

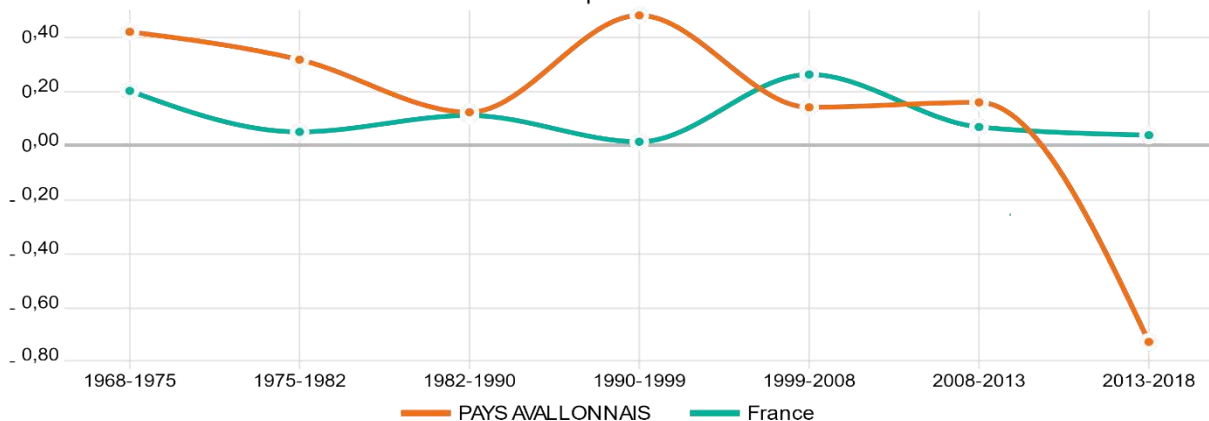
L'évolution de la population du territoire s'est caractérisée par une fluctuation cyclique du nombre d'habitants depuis les années 60, avec des variations assez faibles de l'ordre de quelques pourcents de la population totale.

Globalement, malgré ces légères variations temporelles, la population s'élevait jusqu'en 2010 à une moyenne de 28 000 habitants. L'accélération de la baisse démographique se note à partir de 2010, le territoire perdant ainsi plus de 2 000 habitants en huit ans.

Le solde naturel négatif (-147 habitants par an, entre 2013 et 2018) lié au vieillissement de la population n'explique plus à lui seul les difficultés démographiques du territoire. En effet, le solde migratoire, resté positif jusqu'en 2013, devient fortement négatif à cette date, dépassant le solde naturel (- 196 habitants entre 2013 et 2018). Toutefois, cette tendance pourrait s'inverser au gré de la « crise COVID » voyant s'installer dans les campagnes des ménages citadins issus des grandes villes.



### Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent Comparaison



Source : Insee, RP 1968-2018

## Un solde naturel négatif qui met en évidence un vieillissement particulièrement marqué

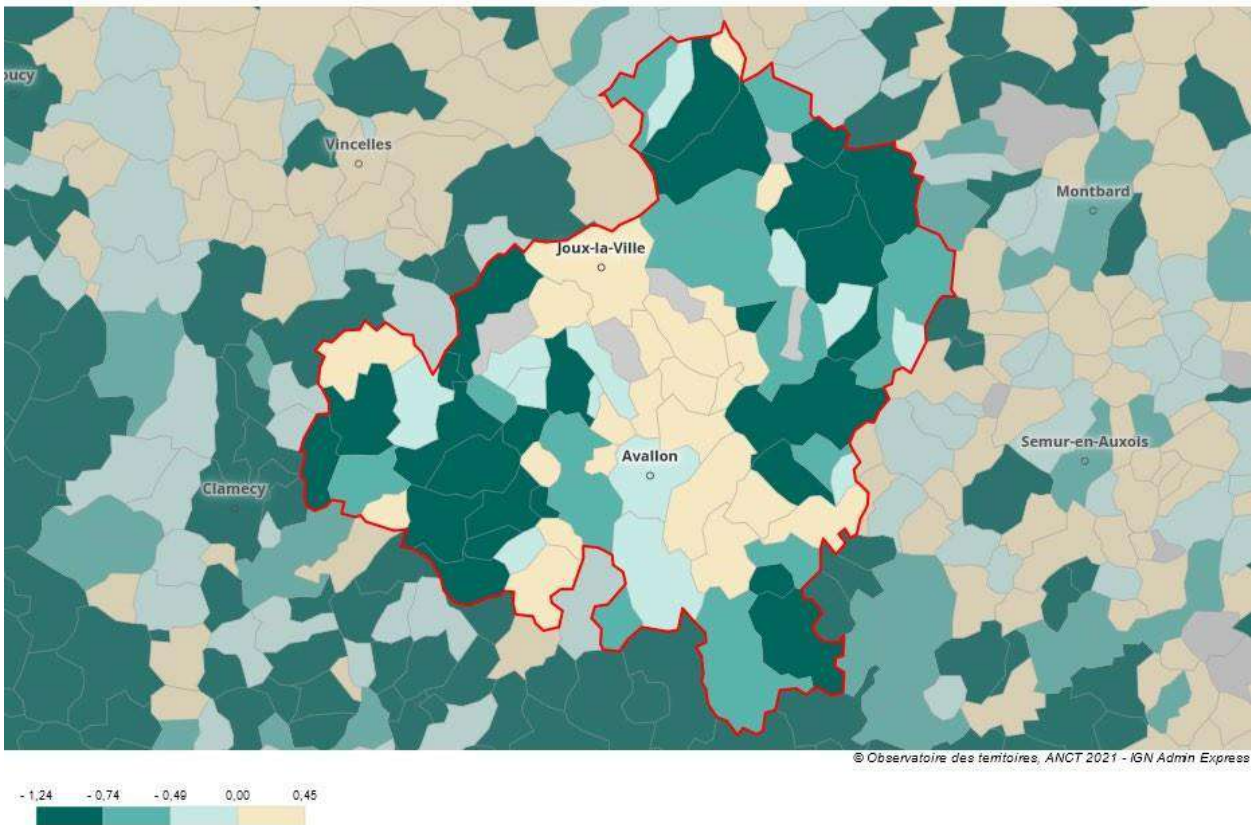
Globalement, le territoire est caractérisé par un solde naturel particulièrement négatif par rapport aux tendances régionales. Cela s'explique par le positionnement du territoire à l'écart des agglomérations qui sont plus dynamiques en matière d'accueil de jeunes ménages :

- Les pôles urbains majeurs et leur aire d'influence bénéficient dans l'ensemble de soldes naturels positifs (nombre de naissances surpassant le nombre de décès) ;
- Les espaces ruraux « interstitiels » affichent au contraire un solde naturel négatif, avec des indices atteignant parfois des valeurs négatives élevées (la zone entre Autun et la D965 reliant Auxerre à l'A77 en est l'illustration) ;
- À l'échelle du Pays Avallonnais, on observe des tendances différenciées, les communes proches de l'A6, de la RD606 ou d'Avallon profitant de dynamiques plus favorables (accueil accru de jeunes ménages), et les secteurs plus ruraux affichant un vieillissement marqué (Morvan, secteur de Noyers) au même titre que la ville centre d'Avallon qui joue un rôle d'accueil d'une partie des populations âgées du territoire.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

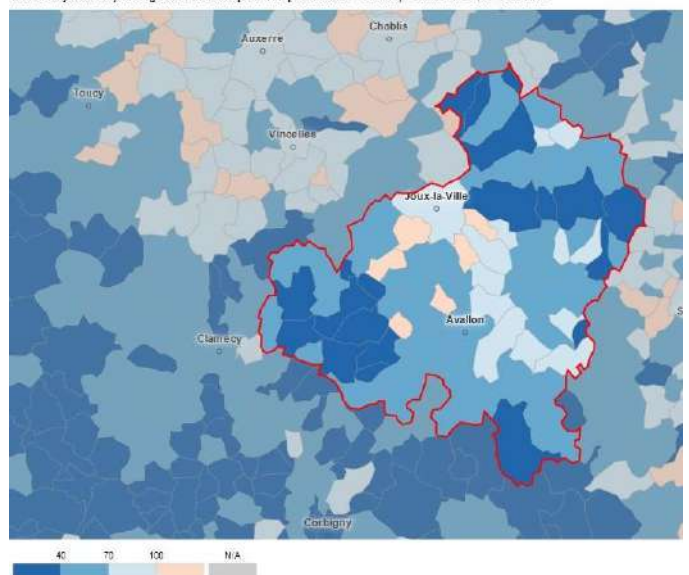


## Des secteurs particulièrement fragiles sur le plan démographique

Les tendances démographiques sont variables sur le territoire, avec notamment une variabilité importante du solde migratoire qui dépend du positionnement des communes par rapport aux infrastructures, de la qualité de vie et des services offerts localement :

- Le croissant nord-est-sud-est (Noyers, Guillon, Quarré-les-Tombes) connaît la baisse démographique la plus importante, découlant du cumul d'un solde migratoire et d'un solde naturel négatifs.
- Le sud-ouest (Châtel-Censoir, Vézelay), à vocation touristique plus affirmée et desservi par la ligne TER Paris-Morvan, atténue sa baisse démographique grâce au solde migratoire.
- La diagonale nord-ouest/sud-est, de Joux-la-Ville à Sainte-Magnance, à l'interface des deux Communautés de Communes, atténue cette fois-ci sa baisse démographique grâce à un solde naturel positif, qui peut être interprété par une plus forte représentativité des ménages avec enfants, ce que confirme d'ailleurs l'indice de vieillissement. Ces ménages avec enfants, ou en passe de le devenir, sont effectivement à la recherche d'un immobilier financièrement accessible, avec jardin, et à proximité relative des emplois, des commerces et des modalités de garde d'enfants. Cela correspond également aux secteurs les mieux desservis par la route.

Indice de jeunesse, 2018 (jeunes <20 ans pour 100 personnes >=60 ans) - Source : Insee, RP 1968-2018





© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

- Croissance totale (10 070)
- Croissance liée à un solde naturel positif (3 248)
- Croissance liée à un solde migratoire apparent positif (5 256)
- Décroissance liée à un solde migratoire apparent négatif (8 085)
- Décroissance liée à un solde naturel négatif (2 565)
- Décroissance totale (5 724)
- N/A

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

# EMPLOI

*Des dynamiques qui menacent l'attractivité du territoire*

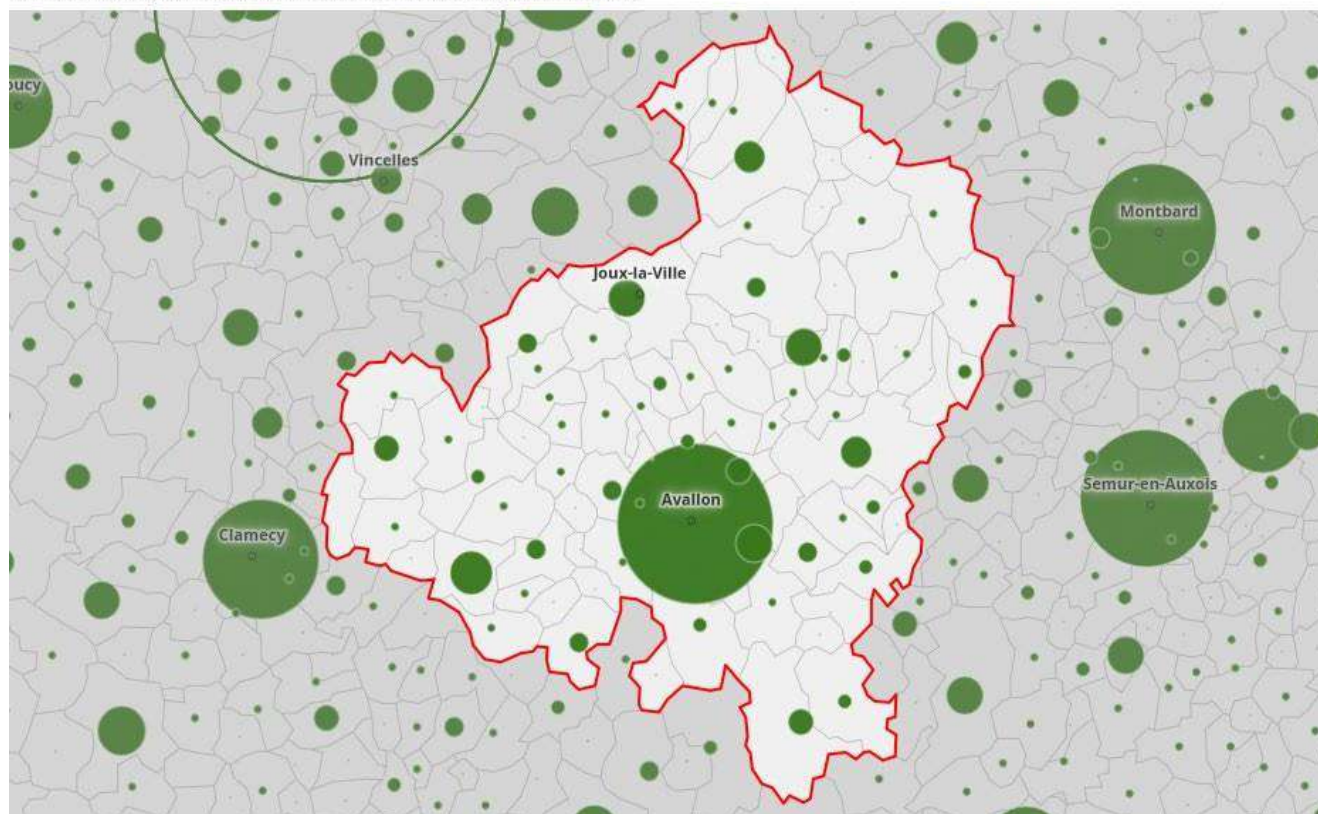
## Un bassin d'emploi globalement autonome, organisé autour d'Avallon

L'offre d'emploi sur le territoire est structurée autour des polarités de l'armature urbaine, qui accueillent une majorité des emplois sur place :

- Avallon joue un rôle prépondérant dans l'offre d'emplois sur le territoire, avec environ 5 200 emplois sur place en 2018, soit plus de la moitié des emplois du Pays Avallonnais (53,5 % des 9 734 emplois).
- L'offre d'emplois en couronne proche d'Avallon et à proximité de l'échangeur 22 est également importante, avec environ 6,7 % de l'emploi sur place.
- L'ensemble des bourgs secondaires totalise 2 004 emplois, soit 20,6 % de l'offre totale, avec un nombre d'emplois généré variant entre 100 et 375 emplois sur place pour les plus gros pôles d'emploi : Vézelay (373), Joux-la-Ville (345) et L'Isle sur Serein (319).
- Les autres villages accueillent au total 1 868 emplois, soit 19,2 % de l'offre d'emplois sur place, proportion non négligeable à prendre en compte, en dépit du fait que ces emplois sont relativement dispersés à l'échelle des 69 communes concernées. On retrouve notamment, dans les villages, une densité importante de petites entreprises dans le domaine de l'agriculture, des services aux personnes, de l'artisanat et, ponctuellement, quelques sites industriels qui génèrent un nombre d'emplois plus important (carrière de Massangis, centrale du Bois de Cure, à Domecy-sur-Cure).

Avallon et première couronne	Emploi sur place en 2018
Avallon	5 206
Magny	360
Sauvigny-le-Bois	183
Étaule	66
Pontaubert	35
Annéot	12
<b>TOTAL</b>	<b>5 862</b>

Nombre d'emplois au lieu de travail, 2018 (emplois) - Source : Insee, RP 1975-2018



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

REÇU EN PREFECTURE

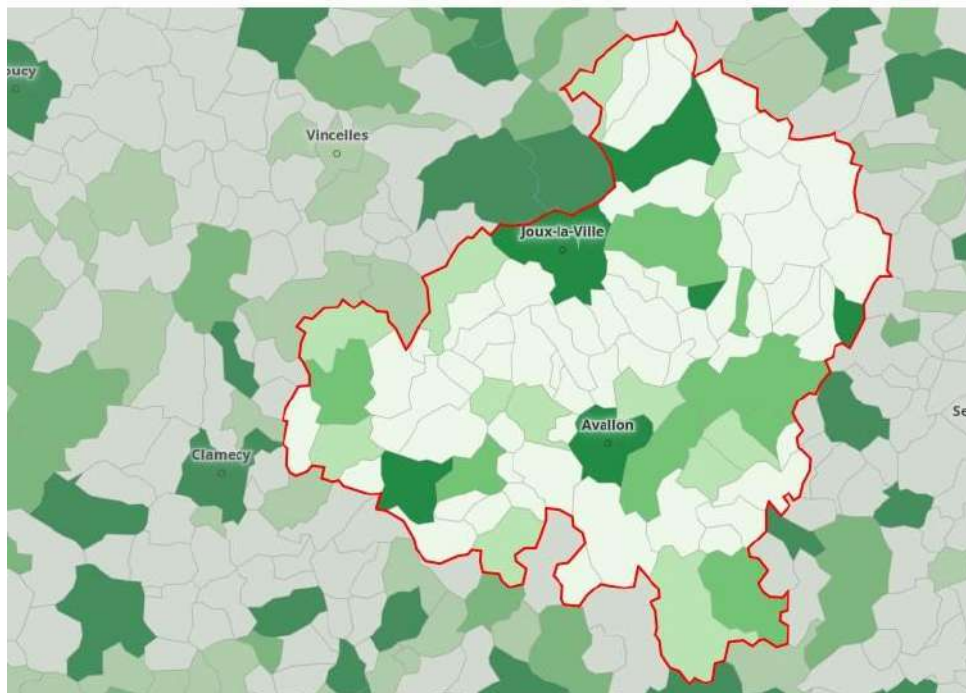
le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Observatoire territoriale globale du Pays Avallonnais

Avec un indice de concentration de l'emploi de 98,6/100, le territoire accueille globalement un actif occupé pour un emploi offert, ce qui montre la capacité d'autonomie du Pays Avallonnais qui ne dépend que faiblement des territoires voisins pour l'accès à l'emploi. On retrouve tout de même une proportion modérée de la population (20 % environ) qui va travailler dans les pôles voisins : Auxerre, Tonnerre, Clamecy en particulier.

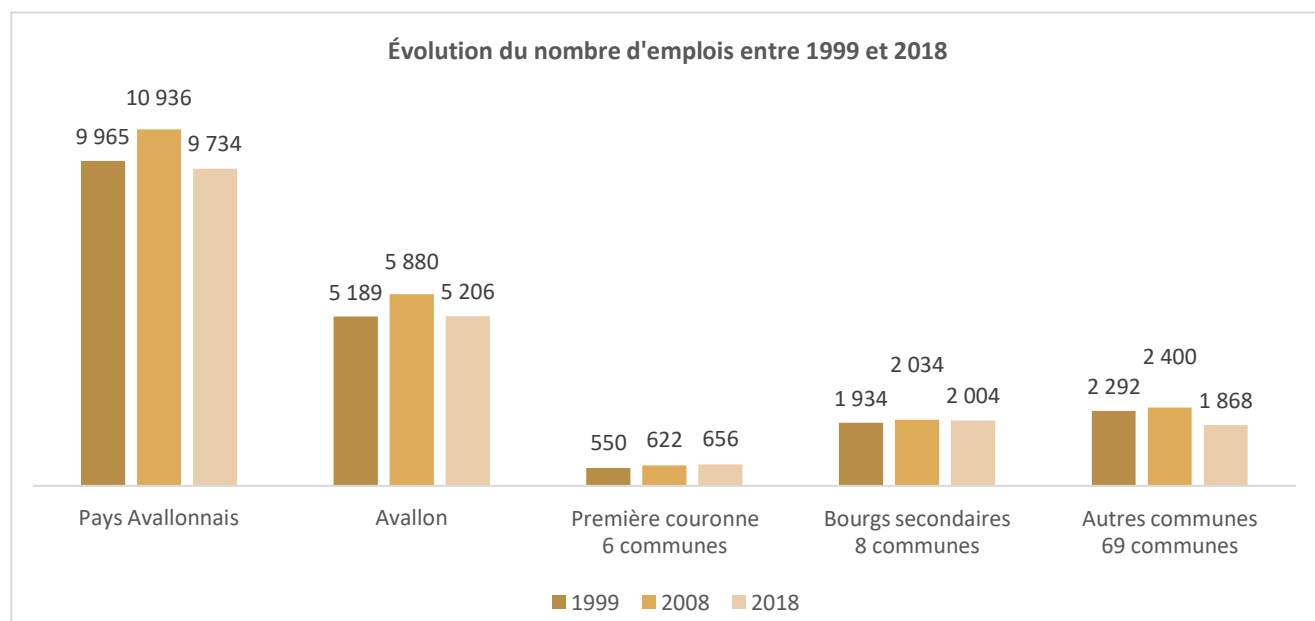
Indice de concentration de l'emploi, 2018 (emplois pour 100 actifs occupés) - Source : Insee, RP 1975-2018



Bien qu'Avallon joue un rôle premier dans l'offre d'emplois sur place et que la ville-centre offre un nombre d'emplois très important par rapport à la population d'actif qu'elle accueille (ratio emplois / actifs supérieur à 2), le nombre d'emplois, qui a atteint un point culminant en 2008, est redescendu en-deçà de son niveau de 1999.

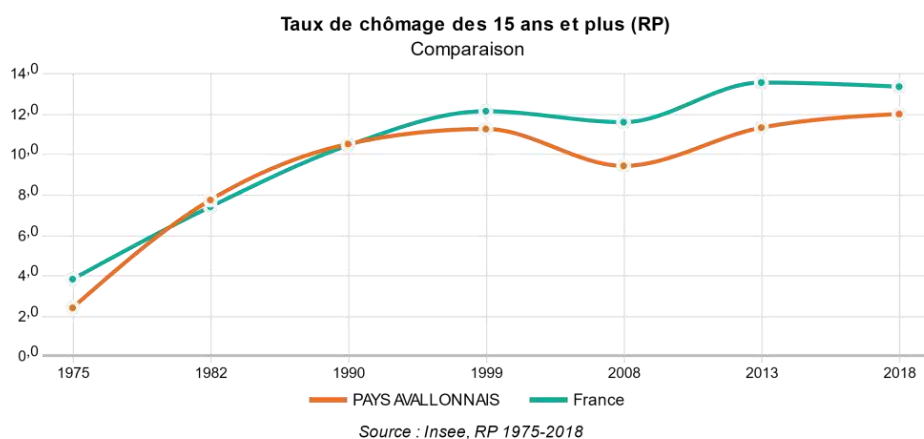
Plus globalement, entre 2008 et 2018, le territoire a perdu 1 202 emplois, soit 11 %, cette perte d'emplois est partagée par l'ensemble du territoire, excepté toutefois :

- la première couronne d'Avallon qui voit son nombre d'emplois croître constamment depuis 1999 (+ 100 emplois en 20 ans). Ce constat est toutefois à nuancer, Magny double ainsi son nombre d'emplois (passant de 176 emplois en 1999 à 360 en 2018) quand Étaule en perd une cinquantaine (passant de 113 emplois en 1999 à 66 en 2018). Cette tendance risque de s'accélérer car le foncier d'activité disponible se situe majoritairement en périphérie d'Avallon : zones d'activités de Sauvigny-le-Bois et de Magny ;
- les bourgs secondaires, où 70 emplois viennent se rajouter en 20 ans, et où le nombre d'emplois se stabilise. Vézelay tire le nombre d'emplois vers le haut avec 85 emplois créés entre 1999 et 2018, ainsi que L'Isle-sur-Serein où 31 emplois ont été créés en 20 ans.





## Une hausse du chômage, en accord avec les tendances nationales, mais un éloignement des jeunes de l'emploi et de la formation qui interroge



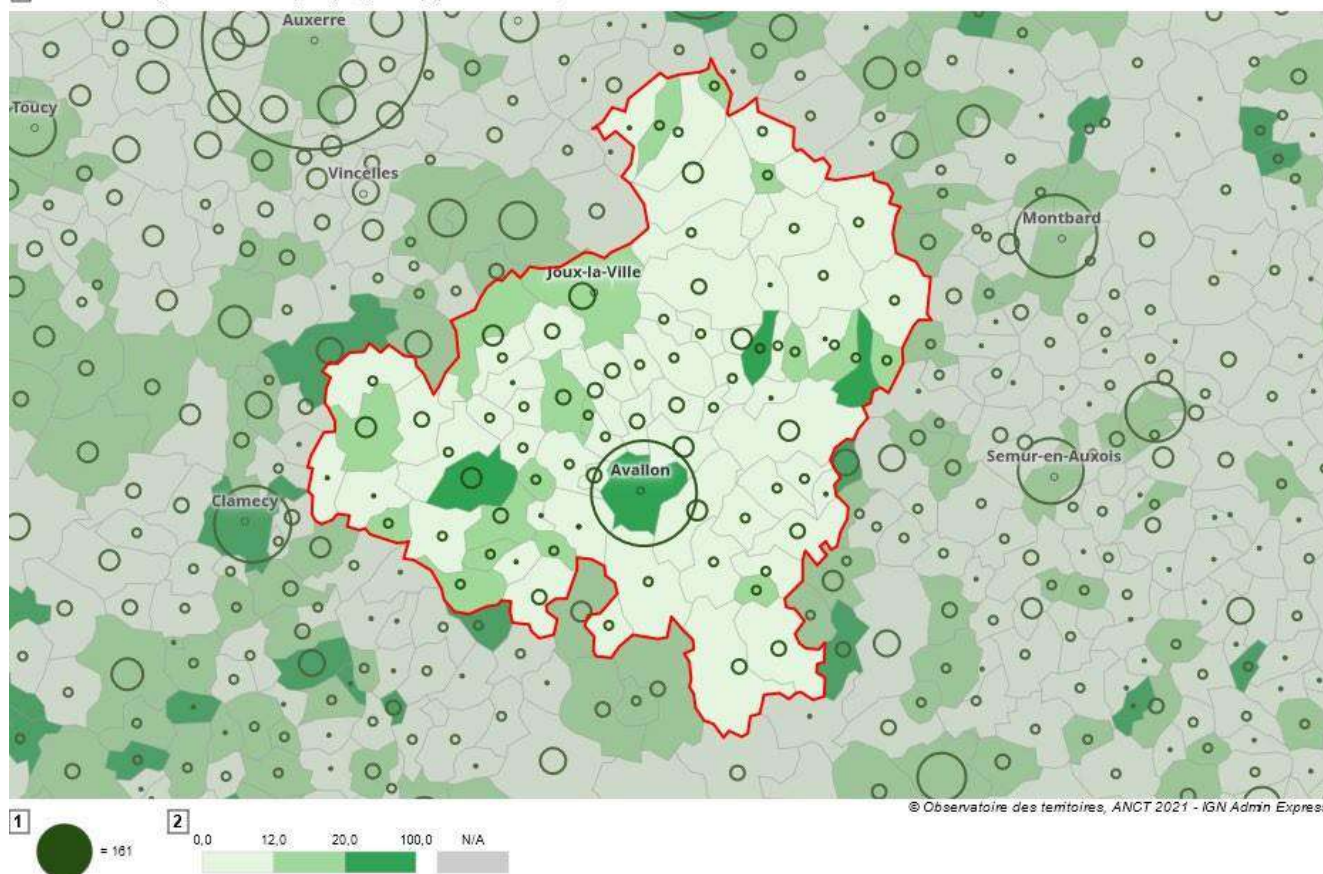
À l'image des tendances régionales et nationales, le territoire a connu, au cours des dernières années, une hausse du taux de chômage, qui est passé de 9,4 % en 2008 à 12 % en 2018.

Le territoire n'est pas concerné de manière égale par le chômage, ainsi, Avallon concentre 42,6 % des chômeurs de 15 ans ou plus recensés en 2018. Ceci

s'explique notamment par le fait que la Ville concentre le plus grand nombre de logements sociaux où peuvent y séjourner les personnes les plus éloignées de l'emploi et donc les plus précaires.

1 Nombre de chômeurs de 15-64 ans - Ensemble, 2018 (chômeurs) - Source : Insee, RP 2008-2013-2018

2 Taux de chômage des 15 ans et plus (RP), 2018 (%) - Source : Insee, RP 1975-2018



Concernant la typologie des chômeurs, comme selon la tendance nationale, le chômage touche légèrement plus les femmes (12,5 %) et principalement les jeunes de moins de 25 ans (27,1 % de 15-24 ans n'ont pas d'emploi). Plus préoccupant, un jeune de 15 à 24 ans sur cinq n'est ni en emploi, ni en formation, quand ils sont un sur six en France, signe d'un éloignement des offres de formation et des « premiers » emplois.

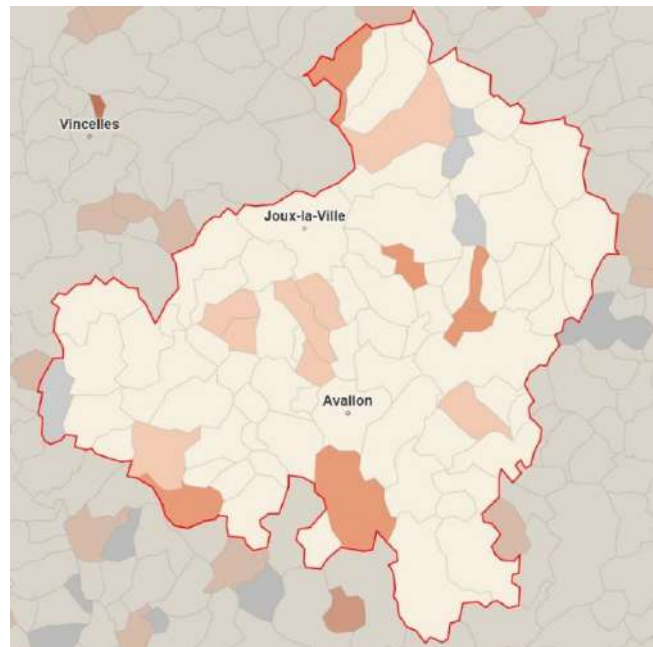
## Une population assez peu qualifiée par rapport aux moyennes nationales, en particulier chez les femmes

Le territoire accueille une population active assez peu qualifiée, avec un différentiel notable entre les hommes et les femmes :

- En 2018, les habitants de plus de 15 ans, non scolarisés et titulaires d'un diplôme supérieur ne représentent que 19,3 % de la population. Cette proportion est bien inférieure à la moyenne nationale qui s'élève à 30,7 %.
- La proportion des titulaires de CAP ou de BEP est à l'inverse plus importante que la moyenne nationale, avec environ 6 500 titulaires en 2018, soit plus de 30 % de la population de plus de 15 ans non scolarisée (24,8 % à l'échelle nationale).
- Le tiers des Avallonnais de plus de 15 ans non scolarisés ne dispose d'aucun diplôme, ce qui représente une part élevée par rapport à la moyenne nationale (27,4 %). Cette proportion est notamment élevée chez les femmes, avec près de 38 % de non diplômées contre 30 % d'hommes non diplômés.

Cette situation peut poser des problématiques notamment en matière de recrutement pour les entreprises locales ou souhaitant s'implanter sur le territoire. Ces difficultés sont ressenties en matière de recrutement de cadres (quid de l'emploi du conjoint ?) mais également de main d'œuvre technique qualifiée.

Enfin, le taux de cadres pour 100 ouvriers est également évocateur. Ainsi, la moyenne du territoire s'établit à 28,8 cadres pour 100 ouvriers quand la moyenne nationale est de 78,9, soit près de trois fois plus. Néanmoins, certaines communes présentent des taux dépassant la moyenne nationale, signe d'un intérêt des CSP+ pour la « vie à la campagne » : Montréal (300), Sainte-Vertu (280), Dissangis, Fontenay-près-Vézelay, Saint-Germain-des-Champs, Thizy (200) ou encore Annéot (150).



*Taux de « cadres » pour 100 « ouvriers » selon la commune*

## ACCÈS AUX DROITS – VIE SOCIALE

L'accès aux droits ainsi que l'animation de la vie sociale à travers les centres sociaux et les espaces de vie sociale constituent un enjeu majeur pour un développement durable de proximité. Cet enjeu doit également mobiliser les collectivités locales, les acteurs locaux, les habitants du territoire.

### Les points d'accueil existant (liste non exhaustive)

- Les Maisons France Services : Avallon, relais Arcy-sur-Cure, Quarré-les-Tombes, L'Isle sur Serein, Guillon-Terre-Plaine, Noyers, Châtel-Censoir (à venir : Vézelay),
- Les agences postales communales,
- Avallon : espace solidarité famille, CAF, UTS, CPAM, pôle emploi, la mission locale, agir...

### Services administratifs de droit commun

- À Avallon : CAF, Pôle emploi, Mission locale, CPAM, Unité Territoriale de Solidarité (CD89), Mairie, CCAS, Centre social, UDAF, AGORA, Sous-Préfecture, DGFIP (sur rendez-vous), Poste, MSA.
- Dans les autres communes : Mairie, CCAS, etc.

### Les espaces de vie sociale

#### Les espaces de vie sociale agréés du territoire :

- Les Arcadies à Arcy sur Cure,
- Le club inter activités asquinois à Asquins,
- Les jardins partagés de Traverses à Avallon,
- La Maison hirondelle à Montréal.

#### L'Espace Solidarité Famille de la ville d'AVALLON

L'espace Solidarité Famille de la ville d'AVALLON regroupe plusieurs services :

- Le CCAS qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune,
- Le Centre Social,
- Les affaires scolaires,
- L'accueil de loisirs périscolaire,
- Espace séniors/santé,
- France services,
- Agence postale communale.

Les missions des différents services sont les suivantes :

#### Pour le CCAS

Missions obligatoires :

- L'aide sociale légale : participation à l'instruction des demandes d'aide sociale légale.
- L'analyse annuelle des besoins sociaux de l'ensemble de la population et notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficultés.
- Mise à jour d'un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale légale ou facultative.
- Tenue d'un registre 'Canicule' ou 'Grand Froid' recensant les personnes fragiles.
- Domiciliation de demandeur sans domicile stable.

- Action générale de prévention et de développement social dans la commune en étroite liaison avec les institutions publiques et privées.

#### Missions facultatives :

- Des secours exceptionnels : colis alimentaires, chèques de services, bon de transport...
- L'accompagnement social et visite à domicile.
- Le suivi de bénéficiaires du revenu de solidarité active.
- Le logement : gestion de bail glissant, situation expulsion (CLPI, CCAPEX...).
- L'instruction et le suivi du micro-crédit social.
- La possibilité d'intervenir sous forme de prestations remboursables ou non.
- Des actions en faveur des familles (participation dans le financement des activités de loisirs ou sportives).
- Des actions en faveur des seniors (repas annuel, animations ponctuelles...).

#### Pour le Centre Social

Le Centre Social est un lieu ressource, un espace de service, d'expression, de loisirs, de développement de la personne, de construction de projets où chacun (Enfant, Adolescent ou Adulte) peut être acteur de la vie de son territoire. Il a pour objectifs :

- **D'offrir un lieu d'accueil, de soutien et d'écoute aux habitants**
  - Améliorer l'accueil des personnes, des familles et des partenaires,
  - Développer le travail en partenariat afin de renforcer le développement social local.
- **D'accompagner les familles dans leur vie quotidienne et leurs projets, être un soutien à la parentalité**
  - Agir pour l'amélioration de leur vie quotidienne et le développement des personnes qui la composent,
  - Favoriser les relations parents / école,
  - Au travers des actions, faciliter les échanges entre parents sur leurs difficultés, en matière d'éducation de leurs enfants.
- **D'accompagner les individus et les groupes sociaux dans leur développement personnel ou social**
  - Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et au sport,
  - Lutter contre la précarité et l'isolement,
  - Proposer des actions et des projets collectifs ou individuels adaptés à la personne,
  - Favoriser les échanges intergénérationnels.
- **Favoriser le lien social, la citoyenneté et la solidarité**
  - Développer des actions qui créent ou recréent le lien social,
  - Soutenir et accompagner les initiatives des habitants,
  - Développer la citoyenneté en permettant aux habitants d'être acteurs de leur quartier et répondre aux besoins et demandes des habitants.
- **Développer le partenariat et le travail en réseau**
  - Créer et entretenir des réseaux partenariaux pour une action sociale concertée,
  - Mutualiser les moyens, les compétences, les ressources et les efforts.

#### Pour l'accueil périscolaire

Consciente de l'importance des temps périscolaires, la commune souhaite faire de ces moments, des temps éducatifs à part entière, en complément des temps scolaires proprement dit.

L'accueil périscolaire a pour but d'offrir aux parents un mode d'accueil aux heures qui précèdent et suivent la classe. Ainsi, il propose une transition entre deux institutions qui rythment la journée de l'enfant : l'école et la famille.

## Un accueil commun à tous les services

L'accueil peut se faire, soit physiquement, soit par téléphone. L'accueil est un lieu de communication et de convergence. La principale mission est d'identifier la demande et d'orienter l'utilisateur vers les services compétents. Ce poste requiert de l'autonomie et de la discrétion professionnelle et est très sollicité, il permet d(e) :

- Informer l'utilisateur sur les différents dispositifs d'aide sociale,
- Orienter vers les interlocuteurs compétents et les réseaux d'entraide,
- Prendre des rendez-vous individuels pour les trois services,
- Accueillir et informer les usagers des activités proposées par le Centre Social,
- Inscrire les usagers aux activités du Centre Social,
- Accueillir dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire,
- Recevoir, filtrer et orienter les appels téléphoniques,
- Accueillir dans le cadre des permanences des partenaires,
- Accueillir et orienter dans le cadre de l'APC,
- Gérer l'affichage.

### Fréquentation 2020 (sources rapport d'activités EPA 2020)

Origines	Nombres
Usagers	9 658
Partenaires	36
Mairie	9
Élu	95
Non renseigné	37
<b>Total</b>	<b>9 835</b>

Type de contact	Nombres
Physique	3 412
Téléphonique	6 377
Autres	46
<b>Total</b>	<b>9 835</b>

	2019	2020
<b>Nombre de personnes qui ont fréquenté les activités régulières et hebdomadaires du Centre Social</b>	242 personnes (166 foyers différents)	181 personnes (119 foyers différents)

### LES CONSTATS PARTAGÉS LORS DU 1ER SÉMINAIRE CTG

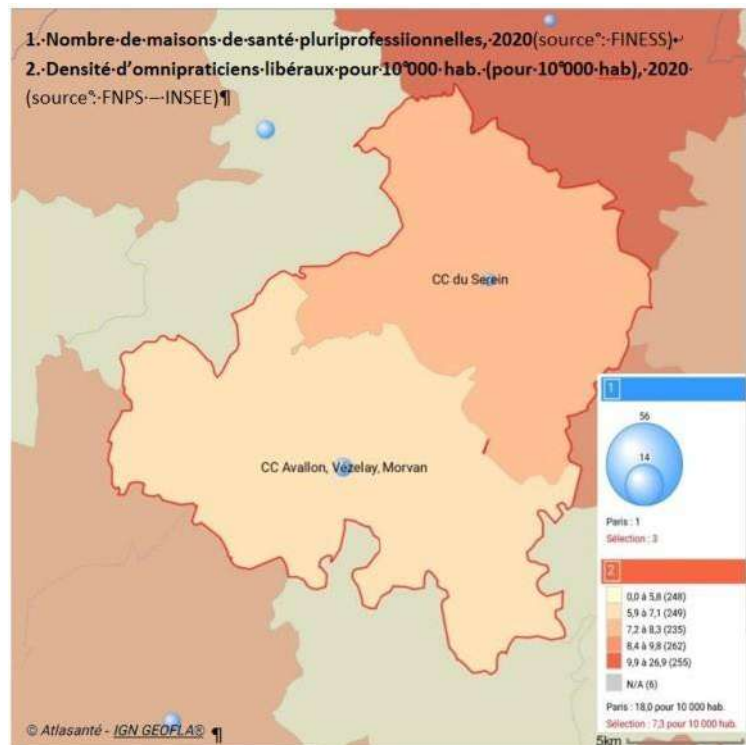
- Le maintien d'une présence physique minimale des services publics de moins en moins assurée,
- Faible partenariat institutionnel et manque de connaissance partagée en matière d'accès aux droits,
- Isolement des usagers réfractaires ou en difficultés face à l'outil numérique,
- Absence d'ouverture de droits ou de maintien des usagers réfractaires pour les personnes les plus isolées ou les plus démunies,
- Les difficultés d'accès et de diffusion de l'information sur l'existant malgré les outils mis en place (fracture numérique),
- Vie sociale/Lien social : la vie des villages dépend des volontés individuelles, de l'investissement des bénévoles et de la dynamique des élus locaux. On observe une difficulté grandissante de mobiliser les habitants et de valoriser le bénévolat,
- Les loisirs sont vecteurs de lien social mais il reste difficile d'identifier le porteur, le financeur. La communication sur l'existant et les problématiques de mobilité limite l'accès aux loisirs.

# HANDICAP - SANTÉ

Le maintien de l'offre de soins, un enjeu pour le développement futur du territoire

Avallon joue un rôle central dans l'offre de santé, avec le centre hospitalier d'une capacité de 311 lits, qui fait partie du groupement de coopération sanitaire Sud de l'Yonne et Haut Nivernais, avec les centres hospitaliers d'Auxerre, du Tonnerrois et de Clamecy.

Le centre hospitalier dispose, en plus des personnels médicaux, de plusieurs médecins spécialistes présents en continu ou certains jours de la semaine (chirurgie, neurologie, pneumologie, cardiologie, gynécologie-obstétrique, orthopédie, néphrologie, oncologie, gériatrie, rhumatologie) et d'un service des urgences. Sa position centrale par rapport au territoire permet de conserver des temps d'accès raisonnables à l'offre de santé hospitalière.



EN MOYENNE, UN AVALLONNAIS PEUT ALLER 3 FOIS CHEZ LE MÉDECIN EN UN AN.

CE POTENTIEL DESCEND À 2,5 CONSULTATIONS CHEZ UN GÉNÉRALISTE DE MOINS DE 65 ANS (3,5 EN FRANCE)

Le maintien de l'offre supérieure à Avallon représente un enjeu important, dans un contexte de concurrence territoriale avec le pôle de Semur-en-Auxois qui offre des services de soins importants et qui attire une partie des populations pour l'accès à la santé.



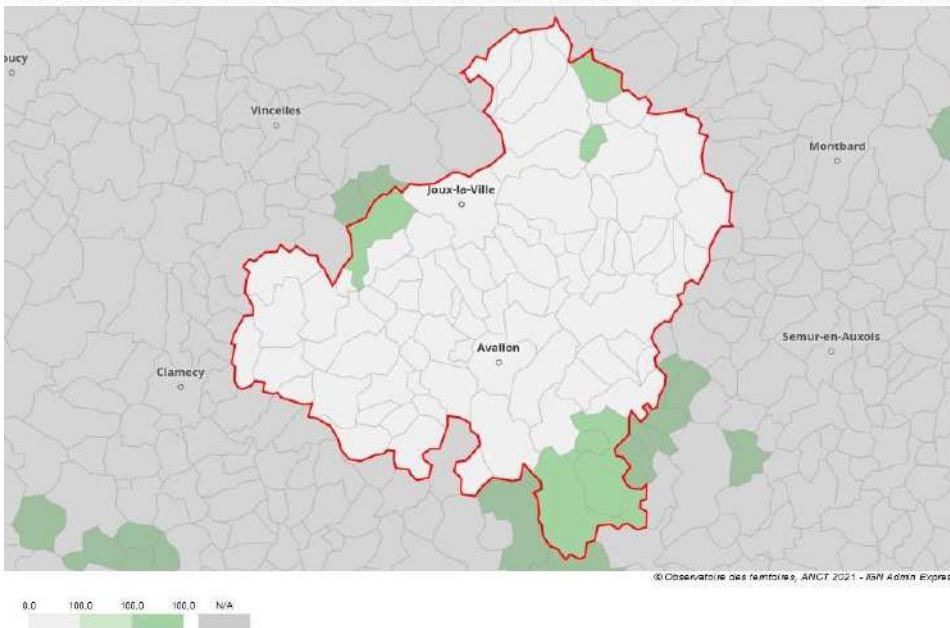
En-dehors de la ville centre, l'offre de santé est fragile et inégalement répartie entre ses secteurs. En 2021, 18 médecins généralistes étaient recensés à l'échelle du territoire, dont la moitié a plus de 60 ans, Avallon en comptant six sur la vingtaine.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Part de la population éloignée de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité, 2019 (%) - Source : Insee, Base Permanente des Equipements (BPE) 2019



Si la densité de généralistes est correcte dans la plupart des secteurs, celui de Noyers souffre d'un manque de médecins généralistes, l'unique praticien étant installé sur la commune de Noyers alors que le secteur compte près de 2200 résidents, avec des difficultés d'accès aux soins caractérisées par une accessibilité potentielle localisée de 1,096 d'après la DREES<sup>1</sup>.

Au regard des pratiques de consommation des habitants (consommation intra-zone, données ARS),

le manque de praticiens sur le territoire fait une nouvelle fois ressortir le secteur de Noyers, mais aussi celui de Quarré-les-Tombes. Les pôles d'attraction mettent en évidence le fait que les habitants de ces zones doivent se rendre sur les secteurs environnant pour leurs besoins de santé. Les individus résidant sur le secteur de Noyers se rendent préférentiellement vers le canton d'Ancy-le-Franc, mieux équipé en médecins généralistes. Les résidents du secteur de Quarré-les-Tombes sont plus divisés, se dirigeant vers Saulieu ou vers Avallon.

Suivant la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, un territoire avec une APL inférieure à 2,5 consultations par habitant et par an, a une faible densité médicale

#### En un mot

*L'offre de santé sur le territoire est relativement fragile, avec la présence de secteurs ruraux peu dotés en équipements et en démographie médicale (Noyers, Quarré les Tombes en particulier).*

*Le maintien d'une offre de proximité dans les bourgs et d'une offre supérieure au centre hospitalier d'Avallon représentent des enjeux forts pour permettre le développement futur du territoire.*

## Les équipements / accueil des personnes en situation de handicap :

### Avallon :

- Un CMP,
- Un CAMPS,
- Le SESSAD (EPNAK) accompagne les enfants et leurs familles,
- Enfance et Jeunesse en Avallonnais (EJA),
- SESSAD Autisme à Avallon (pour enfants),
- SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé),
- SAVS (Service d'Aide à la Vie Sociale) géré par l'Association Paul André Sadon,
- Groupe de paroles pour les aidants familiaux de personnes souffrant de troubles psychiques (*le format et le porteur sont en cours de réinterrogation*).

### Massangis :

- Le foyer "Joie de Vivre" pour adultes en situation de handicap géré par l'association Charles de Foucauld

### Vézelay :

- Le foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour l'accueil des personnes handicapées physiques, mentales (déficients intellectuels ou malades mentaux handicapés)

### L'Isle-sur-Serein :

- ESAT (blanchisserie et espaces verts, capacité d'accueil 32 personnes salariées),
- Foyer Paul André Sadon : 1 PC libre-service pour les résidents (68 places).

## Les initiatives

Dans le cadre de la précédente CTG, la fiche action « Accompagnement précoce des enfants en situation de handicap » a été l'occasion d'une première rencontre de travail transversal des acteurs locaux. Ses enjeux, objectifs et attendus en termes d'amélioration de l'accompagnement précoce des enfants ayant des troubles du développement rejoignent ceux identifiés dans le Contrat Local de Santé.

Les objectifs qui avaient été déterminés dans les groupes de travail visent au moyen d'outils adaptés et d'un réseau local de professionnels, à créer un repérage et un accompagnement précoce des familles, à la fois sur les aspects administratifs, médical, social et psychologique, et à développer une communication sur les lieux ressources.

Dans ce contexte, différentes actions ont été mises en œuvre :

- Une action de sensibilisation à la thématique du handicap :  
L'organisation d'une soirée à thème animée par les acteurs du médicosocial en direction des acteurs du milieu ordinaire a permis de sensibiliser les équipes à cette thématique et d'échanger autour des inquiétudes et questionnement des professionnels de l'enfance.
- La crèche CARIBOU a mené un travail en équipe sur l'accueil des enfants en situation de handicap en lien avec la CAF et la PMI et a obtenu le label qui traite de l'inclusion « accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire »
- Le Centre d'Action médico-sociale précoce d'AVALLON propose un partenariat à titre expérimental en direction des 3 crèches de la CCAVM. Il permet notamment l'intervention d'une éducatrice spécialisée dans les crèches (avec accord des parents) sur sollicitation des professionnelles des crèches. Cette démarche d'aller-vers permet d'accompagner les parents vers les spécialistes si nécessaire.
- Un agent référent handicap



Bien que l'action ne soit pas pérennisée, la CCAVM avait fait le choix de recruter un agent référent des enfants en situation de handicap. Ses missions étaient les suivantes :

- Préparer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures du Pôle Enfance/Jeunesse en lien avec les responsables de structure,
- Accueillir l'enfant et sa famille,
- Soutenir le responsable de structure et les familles,
- Développer un réseau de partenaires.

Désormais, un poste d'agent volant en ALSH permet de renforcer les équipes en fonction des besoins. Le travail autour de l'accueil de la famille et de l'enfant se poursuit sans référent spécifique. La crise sanitaire a impacté le réseau et pourtant les besoins sont toujours aussi présents. On parle aujourd'hui davantage d'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers et ou des besoins spécifiques en lien avec des contextes familiaux parfois complexes

# MOBILITÉS

## Organisation des déplacements et de la mobilité

Le Pays Avallonnais s'inscrit dans un territoire à dominante rurale, où la topographie peut constituer un frein aux déplacements, surtout sur la partie sud du territoire (petites routes départementales, sinuosités, enneigement, ...). Il est traversé par l'autoroute A6, qui permet de rejoindre Auxerre à l'ouest et Dijon à l'est, via l'autoroute A38. Territoire accueillant 28 800 habitants (recensement INSEE 2012) pour une superficie totale de 1 295 km<sup>2</sup>, il est peu dense (20 hab./km<sup>2</sup>) et principalement composé d'espaces agricoles et naturels.



## De nombreux déplacements sur le territoire, avec une utilisation majoritaire de la voiture individuelle

### Migrations pendulaires

En 2018, selon le recensement de l'INSEE, le territoire comptait 9 618 actifs occupés pour 9 734 emplois soit un indice de concentration de l'emploi supérieur à 100. Par ailleurs, sur les 9 618 actifs occupés du territoire, 36,9 % travaillent dans leur commune de résidence. Pour trois communes, plus de 50 % des actifs restent travailler sur le territoire communal : Avallon, Noyers et Vézelay.

Toutefois, seules dix communes du Pays Avallonnais concentrent 77 % des emplois, contre 47 % des actifs, ce qui implique nécessairement de nombreuses migrations domicile-travail :

- Avallon et sa périphérie (Étaule, Magny et Sauvigny-le-Bois) concentrent 5 889 emplois, soit 59 % ;
- Les bourgs relais (Guillon-Terre-Plaine, Joux-la-Ville, L'Isle-sur-Serein, Noyers, Quarré-les-Tombes et Vézelay) concernent 1 797 emplois, soit 18 %.

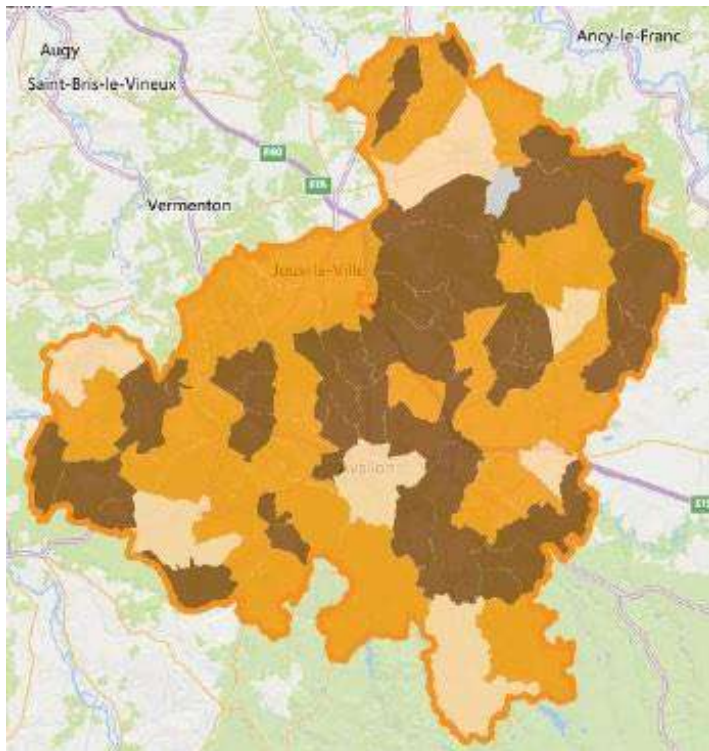
Le principal pôle d'attractivité du territoire est la ville d'Avallon, qui concentre 5 360 emplois, soit 52 % des emplois de tout le territoire. En effet, la commune accueille plusieurs grandes entreprises qui concentrent les emplois :

- Schiever avec près de 800 emplois répartis sur Avallon et Étaule ;
- Pneu Laurent avec près de 600 emplois ;
- SKF avec environ 300 emplois, dont la fermeture du site a été annoncée en novembre 2020.

REÇU EN PREFECTURE

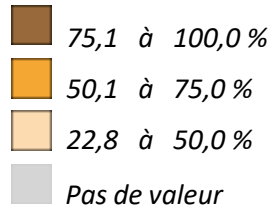
le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com



## Part des navetteurs dans les actifs

Source : INSEE, détail flux mobilité



Avallon attire également des actifs des communes de la Nièvre, plus particulièrement du Morvan via les RD944 et RD606 (Bazoches, Saint-Martin-du-Puy, Lormes, ...).

De manière globale, le territoire génère ainsi le déplacement de près de 9 000 personnes par jour. Sur la base d'un aller-retour par jour et d'un taux de présence de 80 % (en tenant compte des temps-partiels, des congés, du télétravail et des absences), cela représente environ 14 000 déplacements domicile-travail quotidiens.

La territorialisation de la structure des déplacements domicile-travail depuis et vers le territoire permet de mettre en avant l'importance d'Avallon dans la génération des déplacements. En effet, en concentrant près de la moitié des emplois, les infrastructures desservant la commune (RD606, RD944, RD10, RD957, RD86) doivent supporter un trafic plus important que sur le reste du territoire. Les communes de L'Isle-sur-Serein, Joux-la-Ville, Noyers et Vézelay constituent quant à eux des pôles secondaires d'emplois et donc de déplacements.

## Les pratiques de mobilité

Une enquête nationale transports et déplacements a été menée en 2008 et a permis de dégager des données sur la mobilité dans la région Bourgogne. Il ressort qu'en moyenne, un habitant de la région réalise 3,2 déplacements par jour. Les déplacements domicile-travail représentent 27 % des motifs de déplacements. Les trois-quarts des déplacements sont réalisés en voiture et seulement 17 % à pieds. Les transports en commun représentent 3 % des déplacements, de même que les deux roues.

À l'échelle du Pays Avallonnais, la répartition modale dans les déplacements domicile-travail (27 % des motifs) est dans le même ordre de grandeur que les chiffres du département et de la région Bourgogne avec environ 78 % de part modale. Toutefois, comparativement à d'autres Pays (Épernay, Chaumont, Châlons en Champagne) présentant des caractéristiques similaires (ruralité et topographie), l'usage de la voiture est plutôt élevé en rapport avec un faible usage de la marche et des transports en commun.

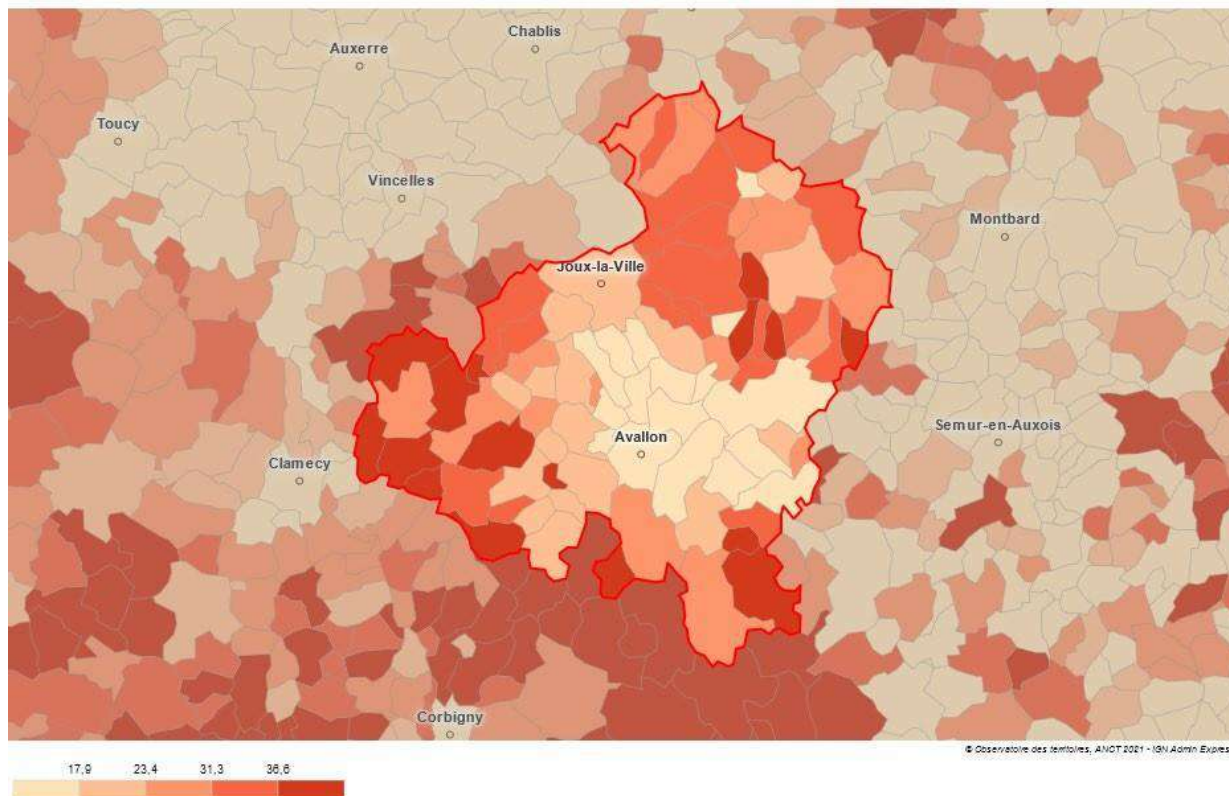
Dans les déplacements domicile-travail internes aux communes, soit 39 % des déplacements sur le territoire, une nette progression de la pratique de la marche avec 21,1 % de part modale est observée. Près de 19,5 % des actifs déclarent ne pas avoir de transport.

Plus des trois quarts des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture alors que près de 40 % de ces déplacements sont internes aux communes. Toutefois, sur les communes de Vézelay et de Noyers, très touristiques, moins d'un déplacement sur deux est réalisé en voiture, à l'opposé, l'usage de la marche y est élevé.

À Vézelay, L'Isle-sur-Serein et Sarry, plus de 20 % des déplacements domicile-travail sont réalisés à pied. À Avallon, cela passe à 17 %. Cela s'explique par la part des actifs travaillant au sein de la commune. Pour 45 communes, soit la moitié du Pays Avallonnais, l'usage de la marche est quasi nul.

L'usage des transports en commun est très faible, avec 1 % de la part modale. Pour plus de 70 communes, ce chiffre est nul. Cela s'explique par l'absence de desserte en transport en commun de ces communes. L'usage des deux roues, qui comprend vélo et deux roues motorisés, est dans la moyenne départementale, avec une part modale de 3,7 %. Pour 10 communes, sa part dépasse les 10 %.

La présence de résidences secondaires induit une hausse des déplacements d'avril à octobre environ (printemps et été essentiellement).



## L'attractivité d'Avallon

La commune d'Avallon constitue le principal pôle attracteur de déplacements en concentrant la moitié des emplois du territoire et en regroupant les principaux équipements d'enseignement (lycée, collège, écoles, ...). Mais la commune offre également :

- De nombreux commerces et services à la fois autour des centres commerciaux (route de Paris, route du Général Leclerc) mais aussi dans le centre d'Avallon. On dénombre environ 70 magasins sur la commune.
- Des équipements sportifs et culturels (tennis, gymnases, piscine, cinéma, école de musique, théâtre, ...)

Tous ces éléments contribuent à la génération de déplacements dans Avallon mais aussi autour.

### En un mot

*Les motifs de déplacement sont diversifiés sur le territoire, avec en particulier les déplacements domicile-travail qui génèrent des flux notables (en particulier vers Avallon), mais également les déplacements domicile-études, l'accès aux services et les déplacements touristiques en période estivale.*

*Les modes de déplacement sont majoritairement réalisés en voiture, les transports en commun restant peu développés (sauf pour les déplacements des étudiants). Les modes doux (piéton, vélo) restent assez peu utilisés en-dehors d'Avallon et des bourgs secondaires qui offrent de l'emploi.*

## Un usage limité des transports en commun et des mobilités douces

### Transport en commun

Le transport collectif par car est assuré par le réseau de transport régional Mobigo. Le Pays Avallonnais est desservi par trois lignes principales mais qui présentent une grande complexité de lecture en raison des sous-lignes existantes :

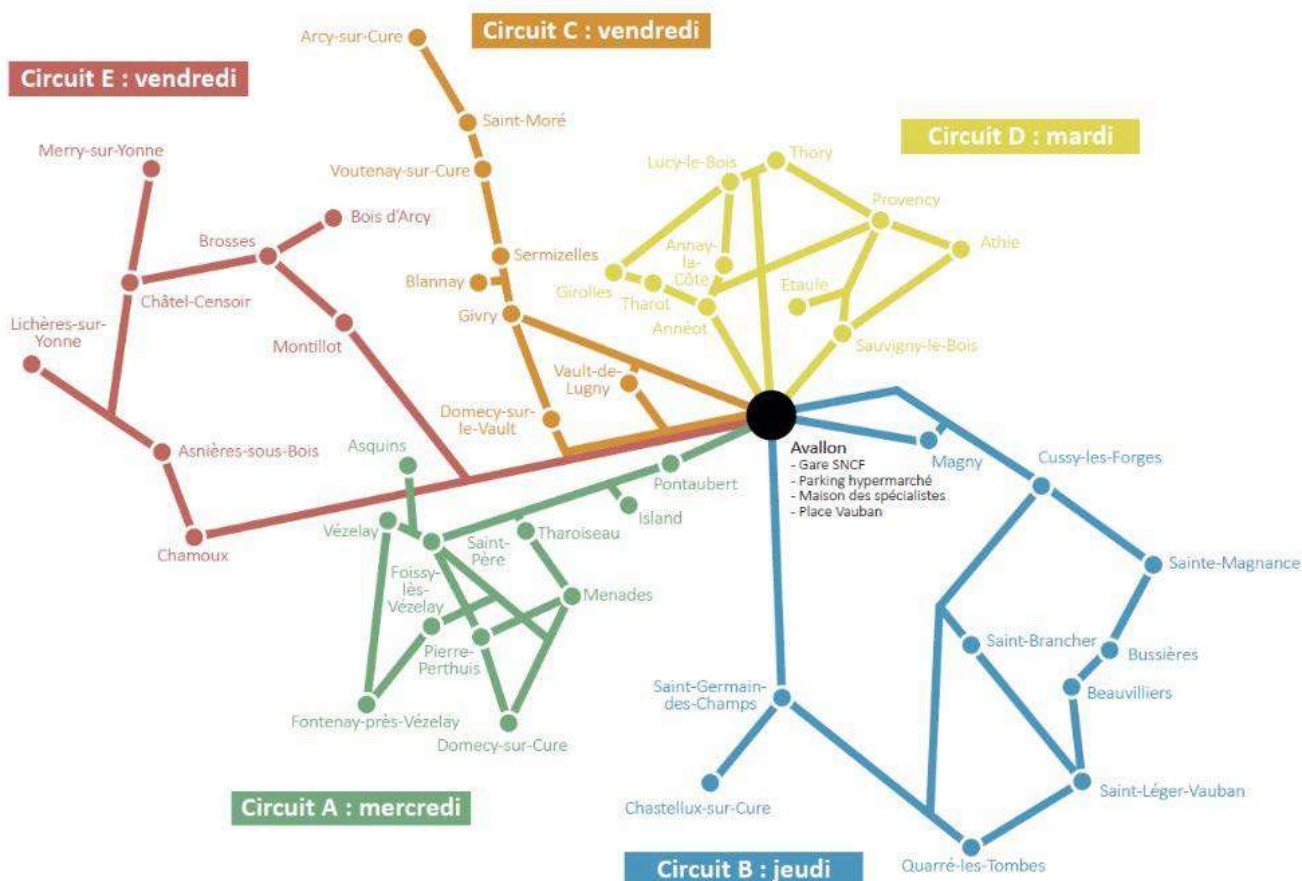
- Ligne LR807 « Avallon-Tonnerre »,
- Ligne LR810 « Auxerre-Avallon »,
- Ligne LR119 « Avallon-Dijon »,
- Ligne LR123 « Avallon-Saulieu-Autun »,
- Ligne LR813 « Clamecy-Avallon-Montbard » Une ligne de car TER,
- Ligne « Avallon/Corbigny - Auxerre – Paris ».

Le territoire ne bénéficie que d'une desserte partielle en transport en commun. Seulement 23 communes sur les 83 du Pays Avallonnais sont desservies par au moins un moyen de transport en commun, soit environ 50 % de la population. Le nord-est du territoire n'est que peu desservi mais est à moins de 30 minutes de la gare de Montbard qui dispose d'une plus grande offre de services. Le sud du territoire, au niveau du Morvan ne dispose d'aucune desserte en transport en commun. Pour les autres communes, elles sont globalement à moins de 15 minutes en voiture d'une gare ou d'un arrêt de car TER.

Les lignes de transport collectif sont peu fréquentées par les habitants, seuls les scolaires les utilisent. Ce désintérêt du transport collectif peut être expliqué par un cadencement très faible, une faible lisibilité des arrêts, des horaires peu adaptés (sauf pour les scolaires), des temps de trajets peu concurrentiels par rapport à la voiture individuelle, un tarif unique que ce soit pour les courtes ou les longues distances.

Quelques initiatives sont également présentes sur le territoire :

- Citéo, la navette interquartiers d'Avallon : la ville bénéficie d'une navette inter quartiers et fonctionne le mercredi après-midi et le samedi matin. Deux circuits sont proposés de manière à desservir les principaux quartiers de la ville dont le centre-ville ainsi que les équipements importants comme la gare, l'hôpital, le complexe sportif ou encore le centre-commercial. En 2012, environ 12 300 personnes ont utilisé ce mode de transport, entièrement gratuit.
- Un outil de Transport à la Demande (TAD), présent seulement sur le territoire de la CCAVM, permet les déplacements vers Avallon tous les jours de la semaine, les boucles variant chaque jour. Une expérimentation de boucles rabattant vers Quarré-les-Tombes et Vézelay sera menée d'ici 2023.

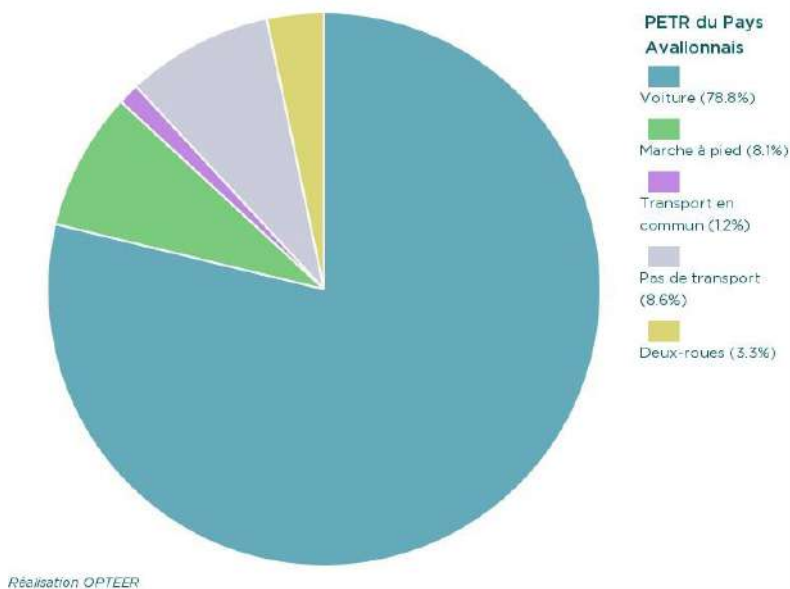


### Covoiturage

Phénomène difficilement quantifiable, le covoiturage est certainement pratiqué sur le territoire d'une manière informelle. Il est bien identifié par les différents acteurs du territoire.

La Région Bourgogne-Franche-Comté encourage le développement du covoiturage grâce au site viaMobigo et sa rubrique dédiée qui permet la mise en relation des covoitureurs.

Deux aires de covoiturage ont été réalisées sur le territoire, notamment au niveau de la sortie 22 de l'autoroute A6 où une aire de covoiturage de 49 places a été réalisée en 2018. Un espace dédié au covoiturage sur le parking du cimetière à Avallon est également à recenser.



### Mobilités solidaires

Basée à Auxerre avec une antenne à Avallon, l'association Club'Mob prête des véhicules motorisés aux personnes qui trouvent un emploi dans des territoires difficilement accessibles en transports en commun. Des voitures, mobylettes et scooters sont mis à disposition pour des baux d'un mois renouvelable 6 fois maximum (pour un scooter, 3 premiers mois à 150 euros puis 200 euros). Cela constitue un coup de pouce dans l'attente de pouvoir acquérir son propre véhicule pour devenir plus autonome dans ses déplacements pendulaires. Les bénéficiaires de cette initiative sont envoyés par le Conseil départemental de l'Yonne, Pôle Emploi, les missions locales et les entreprises d'intérim.

### Modes doux

Les aménagements liés aux déplacements doux sont peu présents. Le territoire est toutefois doté d'équipement à vocation touristique et de loisirs avec plusieurs sentiers de randonnées, des véloroutes, des cheminements au sein des sites touristiques, etc.

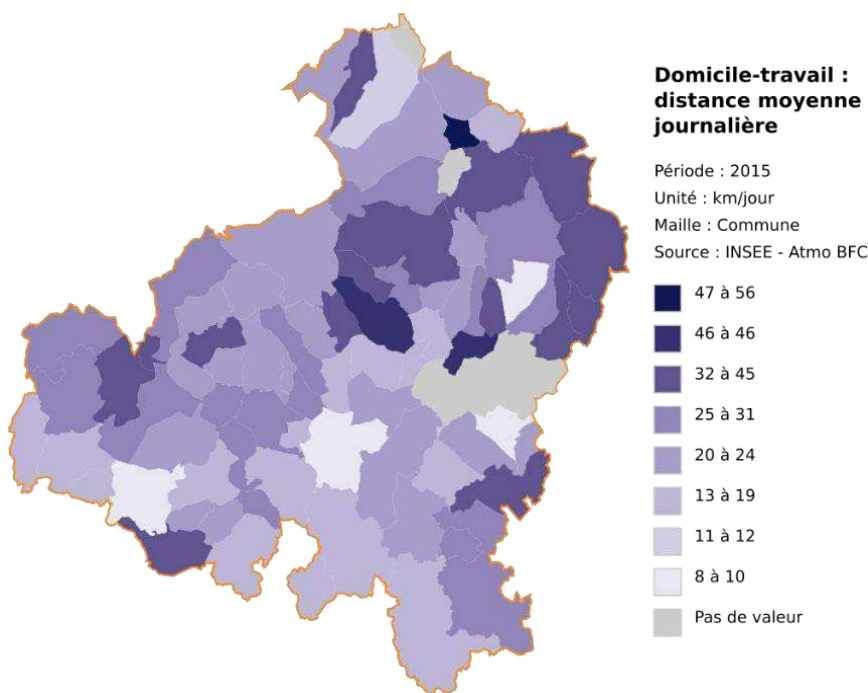
Ainsi, pour la pratique du cyclotourisme, il existe depuis 2020 une véloroute le long de la vallée du Serein. Projet porté par la Communauté de Communes du SEREIN, il a été réalisé essentiellement en voie partagée et relie Sainte-Vertu à Sauvigny-le-Bois. On recense également la véloroute du canal du Nivernais, à l'ouest du Pays Avallonnais, qui dessert Merry-sur-Yonne, Châtel-Censoir, Lichères-sur-Yonne, Vézelay et Fontenay-près-Vézelay. Par ailleurs, la Grande Traversée du Massif central à VTT, inaugurée en 2018, relie Avallon au Cap d'Agde le long de 1 380 km de sentiers. Enfin, un projet de véloroute, porté par la CCAVM, reliera la véloroute du Serein (Sauvigny-le-Bois) au canal du Nivernais (Lichères-sur-Yonne) ; ce projet devrait être concrétisé d'ici 2023.

Pour la pratique de la randonnée pédestre, on recense également :

- Le GRP Tour de l'Avallonnais qui permet de traverser le territoire, depuis Massangis au nord jusqu'au parc naturel régional du Morvan,
- Le GRP Tour du Morvan, depuis les communes de Chastellux-sur-Cure et Quarré-les-Tombes,
- Les GR654 et 13 qui relient les principaux sites touristiques du territoire, dont Vézelay, en direction de l'Yonne et d'Auxerre.

Ces équipements ne répondent toutefois pas aux attentes en matière de mobilité douce quotidienne ; les habitants qui le désirent sont contraints d'utiliser des axes inadaptés aux modes doux.

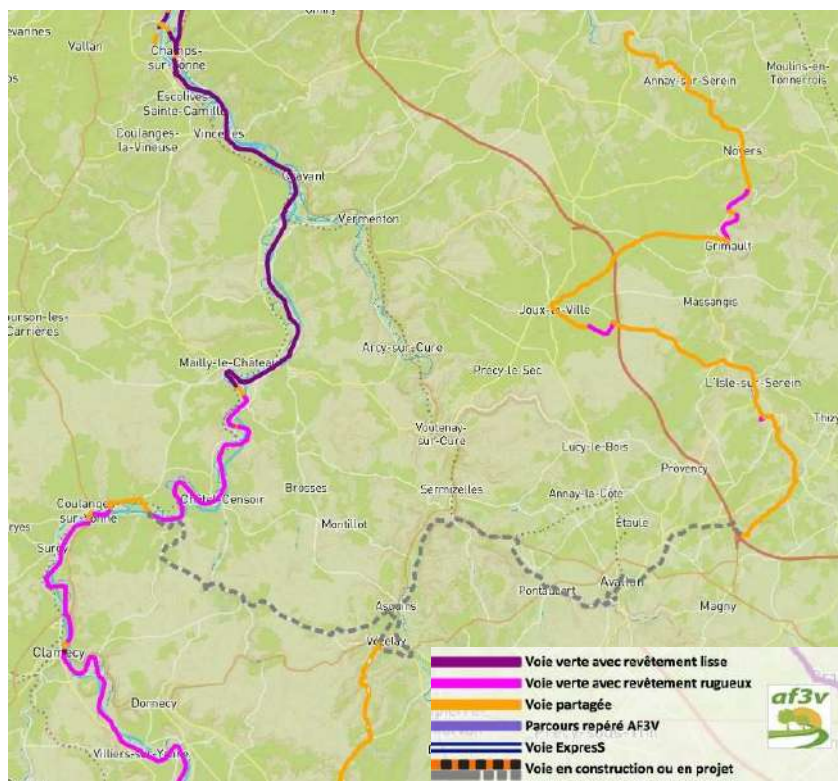
En effet, la grande majorité des axes de déplacements situés hors agglomération ne sont pas équipés



de trottoirs ou de surfaces réservées. Les espaces dédiés aux modes doux sont ainsi présents uniquement dans certains centre-bourgs et leurs emprises ne permettent pas toujours des déplacements aisés. Des efforts ont néanmoins été faits pour inciter aux déplacements actifs (réaménagement de l'espace public, gestion du stationnement, ...). À titre d'exemple, fin 2021, la ville d'Avallon a réalisé des bandes cyclables au sein du quartier des Chaumes.

Les cycles ne sont que très peu utilisés sur le territoire pour les déplacements utilitaires (3,3 % pour le domicile-travail, course, ...), du fait du manque d'infrastructures dédiées et des distances à parcourir pour rejoindre les pôles attractifs. Les conditions de circulation, la topographie et le climat sont

également des facteurs limitant à la pratique du vélo sur le territoire. Cependant, on notera le potentiel de ce mode de déplacement au sein de certaines communes dont plus de 50 % des actifs vivent et travaillent au sein de la même commune ou celles qui présentent une distance domicile-travail moyenne inférieure à 20 km.



#### En un mot

*La desserte en transports en commun (fer, route) du Pays Avallonnais reste limitée, avec des cadencements qui ne permettent pas un usage généralisé, et une menace qui semble peser sur la ligne Avallon-Paris. L'offre en transport routier actuelle présente principalement une fonction de dépannage pour les personnes les moins mobiles. Elle reste tout de même importante pour permettre la mobilité des ménages fragiles. Le covoiturage constitue une pratique alternative aux transports en commun, qui tend à se développer.*

*Concernant les mobilités douces, elles restent peu utilisées du fait des distances de trajet élevées à parcourir par la majorité des habitants mais également par l'absence d'aménagements adaptés. L'usage des mobilités douces concerne principalement les déplacements touristiques ou de loisirs.*

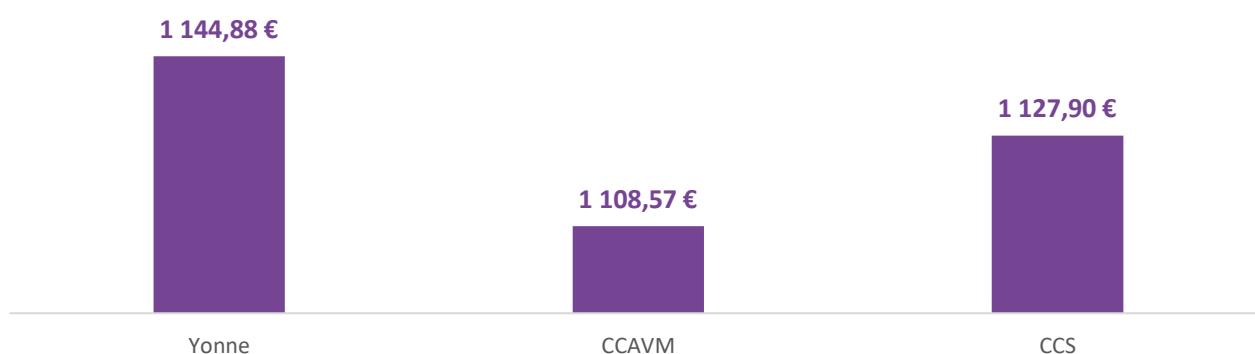
## PETITE ENFANCE

La politique Petite enfance est aujourd'hui menée majoritairement par les deux intercommunalités. Elle doit permettre non seulement de contribuer à l'épanouissement des jeunes enfants mais également d'aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle, et à accompagner celles en difficulté. La présence de structures d'accueil et d'éveil des jeunes enfants, au même titre que l'école ou les commerces de base est déterminante pour fixer les familles et répondre aux besoins que les parents résidents sur le territoire communautaire peuvent formuler.

### Données clés

		2018	2019	2020
<b>Part des familles monoparentales avec enfants de 0 à 3 ans</b>	CCAVM	14 %	15 %	15.8 %
	CCS	14.3 %	10 %	10.8%
<b>Nombre d'enfants Caf Msa de 0 à 3 ans</b>	CCAVM	434	394	380
	CCS	128	142	130
<b>Nombre d'enfants Caf Msa de 3 à 5 ans</b>	CCAVM	486	465	429
	CCS	159	151	130
<b>Taux de familles Caf avec enfants de moins de 3 ans dans les deux parents travaillent</b>	CCAVM	55.2 %	57.2 %	53.5 %
	CCS	67.3%	65.3%	63.9%
<b>Nb enfant CAF MSA &lt; 3ans sous le seuil de bas revenus</b>	CCAVM	67	67	71
	CCS	NR	NR	NR
<b>Nb enfants CAF MSA &lt; 3ans avec RSA ou AAH</b>	CCAVM	8	73	77
	CCS	NR	NR	NR
<b>Nombre d'enfants inscrits/ place sur le territoire</b>	CCAVM	2.9	2.9	0
	CCS	NR	NR	NR
<b>Nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par une assistante maternelle</b>	CCAVM	128	137	106
	CCS	56	60	66

Salaire mensuel net moyen des assistantes maternelles



Structures existantes CCAVM	2018	2019	2020	2021
Nombre EAJE	3	3	3	3
Nombre RAM	1	1	1	1
Nombre LAEP			1	1
Nombre ACM	3	2	2	2

Structures existantes CCS	2018 à 2021
Nombre RPE	1
Nombre ACM	3

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

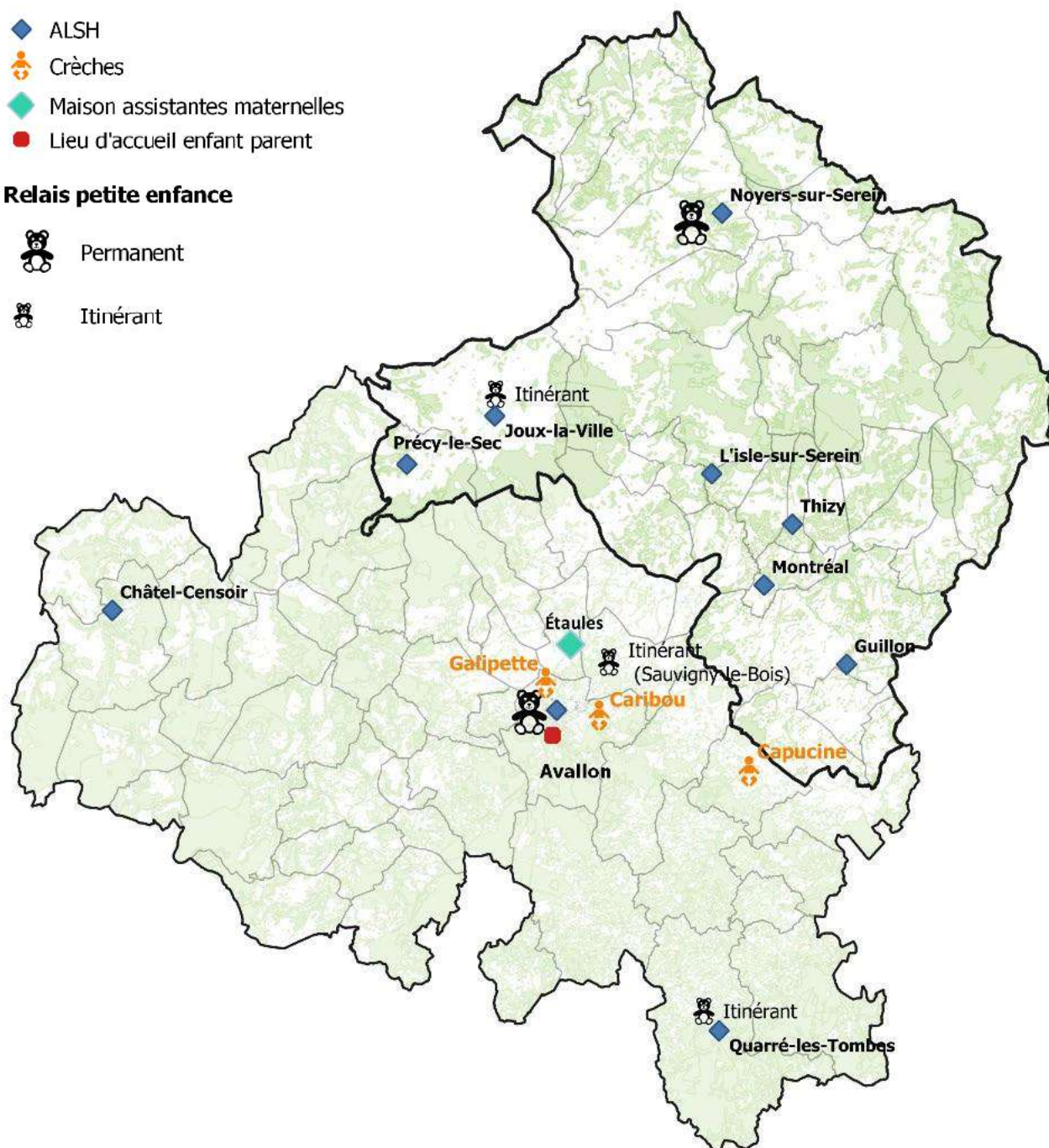


## Les Relais Petite Enfance

- ◆ ALSH
- 👶 Crèches
- ◆ Maison assistantes maternelles
- Lieu d'accueil enfant parent

### Relais petite enfance

- 🐻 Permanent
- 🐻 Itinérant



### Sur la CCAVM

Depuis 2016, la CCAVM exerce la compétence petite enfance qui se traduit notamment par la gestion de 3 crèches intercommunales et d'un relais Petite Enfance.

**Le Relais Petite Enfance** comprend le guichet unique ainsi que le relais Assistante Maternelle

### Les objectifs du guichet unique

- Améliorer l'information, l'accueil, l'orientation et le suivi des demandes des familles en regroupant en un seul lieu l'ensemble des informations sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire,
- Créer une dynamique de réseau des structures d'accueils (individuels ou collectifs),

- Rendre lisible l'ensemble des demandes sur le territoire : demandes satisfaites ainsi que celles non satisfaites. Cette fonction d'observatoire permettra d'avoir un regard prospectif sur l'offre et la demande de garde.
- Répondre aux besoins locaux exprimés par les familles et développer les services à la Petite Enfance de manière cohérente,
- Soutenir les familles dans leurs démarches et assurer une plus grande équité dans l'accès aux informations.

## Les constats du guichet unique

---

Nous constatons une augmentation significative de demande de places d'accueil dans les crèches intercommunales depuis mai 2021. Les familles attendent désormais 6 mois voire davantage avant d'obtenir une place en crèche (contre 4 mois habituellement). Également, les assistants maternels sont en grande majorité complets ou avec des promesses d'embauche à échéance plus longues (et donc « réservés »).

L'installation de nouvelles familles sur le territoire depuis 2020 résulte probablement de la crise sanitaire. Les arguments tenus par les familles qui se renseignent au relais sont un meilleur cadre de vie, le développement du télétravail, le rapprochement familial... La question étant de mesurer si ces nouveaux arrivants vont rester durablement sur le territoire.

Le choix de l'accueil en crèche reste prioritaire (tarif, organisation parentale, socialisation de l'enfant, confiance dans l'équipe, etc...). Le rapport Onape CNAF2021 mentionne : « à partir des 24 mois de l'enfant, l'accueil collectif est privilégié par les familles par rapport à l'accueil individuel. Le recours à un EAJE atteint 40% des familles ayant des enfants âgés de 30 à 36 mois ». Ce rapport mentionne également : « Le recours à un assistant maternel est plus marqué socialement que celui aux EAJE : 7% seulement des familles les plus modestes font appel à un assistant maternel (contre 33% de celles ayant des ressources au-dessus du seuil de pauvreté). Nous faisons le même constat sur le territoire. Les assistants maternels constituent moins un mode de garde pour des parents avec un caractère social plus fragile (parents en cours de régularisation administrative par exemple). Au niveau des assistants maternels, la crise sanitaire a eu raison de certains professionnels (choix de mise en sommeil de l'agrément, orientation vers d'autres métiers, choix d'accueillir moins par rapport à l'agrément initial).

Les familles sont majoritairement attirées par le mode de garde collectif. Elles mentionnent notamment : davantage de socialisation en structure collective, plusieurs professionnels pour la prise en charge de l'enfant, l'aspect financier.

Le « bouche à oreille » défavorise énormément les assistants maternels (les critères d'évaluation étant parfaitement subjectifs d'un employeur à l'autre). Néanmoins les demandes d'accueil individuel restent stables sur le territoire (56 demandes chaque année)

Le rapport Onape CNAF 2021 mentionne : « L'offre proposée par les assistants maternels complète une offre d'accueil collectif plus faible. Les territoires ruraux peuvent proposer davantage de places en accueil par les assistants maternels que les territoires urbains (c'est le cas en Bourgogne Franche Comté) ; l'assistant maternel est le mode d'accueil payant le plus fréquent dans les espaces ruraux, soit 27% ».

## Le Relais Assistant Maternel

---

À l'échelle nationale, il est estimé que la moitié des assistants maternels en activité pourraient partir à la retraite d'ici à 2030. Sur la CCAVM les départs en retraite vont sensiblement être sur les mêmes estimations. Ce constat est relativement inquiétant et il semble donc nécessaire de fédérer des actions communes sur le territoire pour promouvoir le métier et permettre ainsi l'installation de nouvelles assistantes maternelles

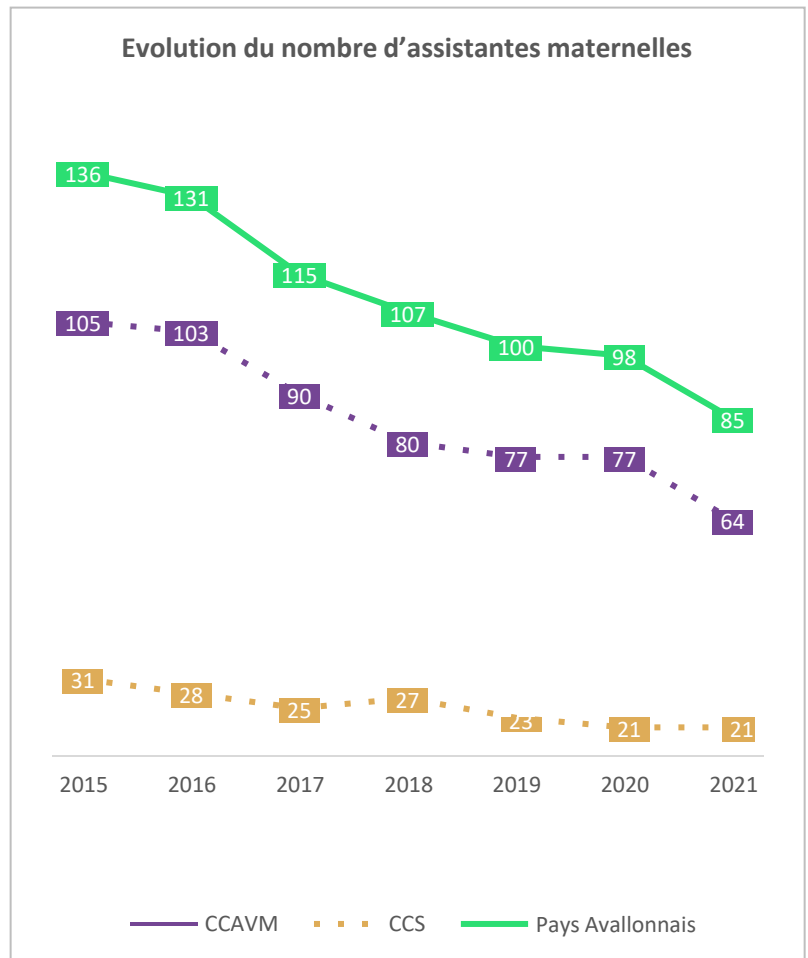
## Sur la CCS

Créé en 2006, le relais petite enfance couvre les 35 communes de la CCS.

Il permet de soutenir le seul mode de garde petite enfance existant sur le territoire avec pour objectif principal : être le plus proche, disponible et à l'écoute des demandes des assistants maternels, des enfants, des parents et des parents-employeurs.

Le RPE permet de contribuer à créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans à travers les missions suivantes :

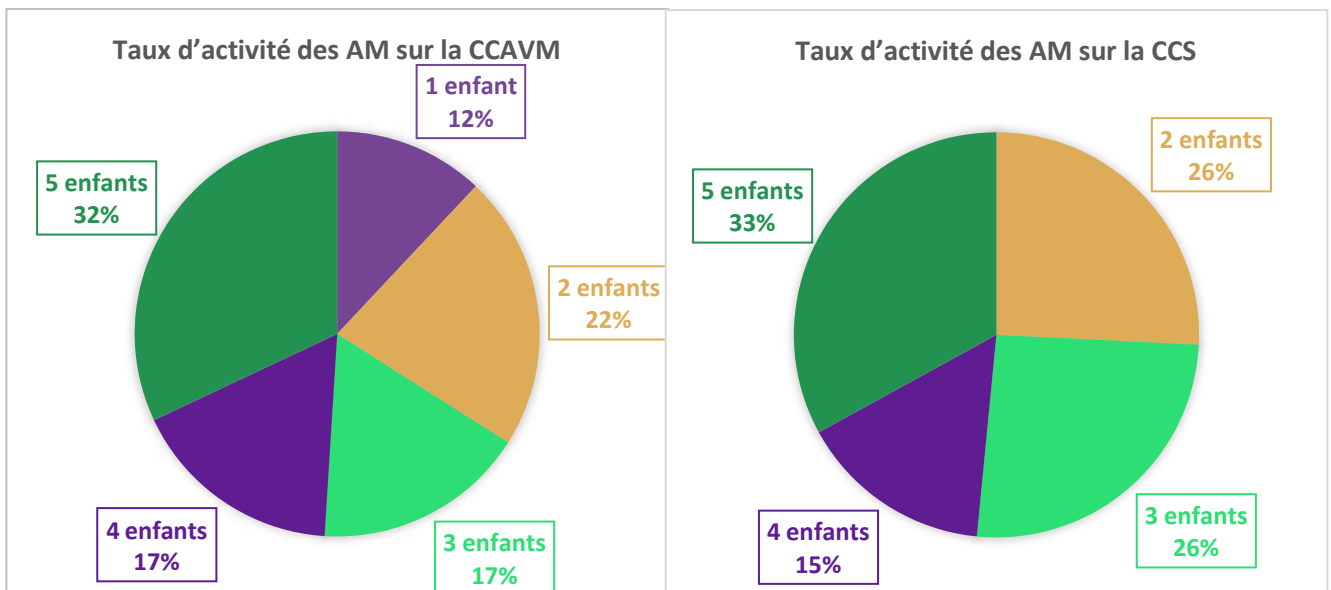
- Soutenir les familles pour la garde de leur enfant,
- Soutenir et informer les assistants maternels et les candidats(es) dans l'exercice de leur profession,
- Accompagner dans les relations employeur/salarié,
- Observer les conditions d'accueil du jeune enfant,
- Favoriser les rencontres et les échanges.



## Les constats

Les assistants maternels représentent le seul mode de garde sur le territoire. Comme au niveau national, on constate une baisse du nombre d'assistants maternels. Les familles sont parfois sans solution de garde ce qui peut impacter le retour à l'emploi ou être un frein à l'installation.

Face au manque de places de garde et à l'absence d'une offre d'accueil collective, la Communauté de communes a amorcé un projet de micro-crèche.



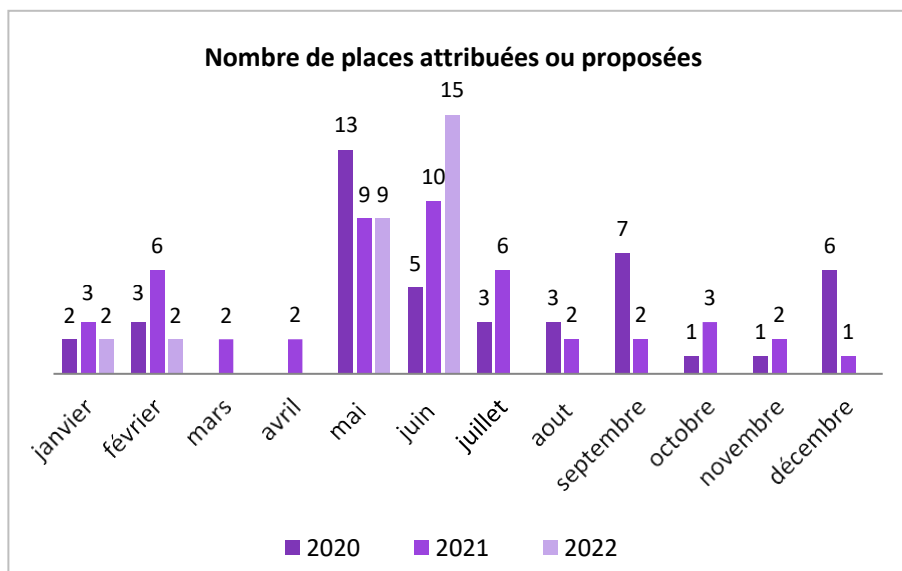
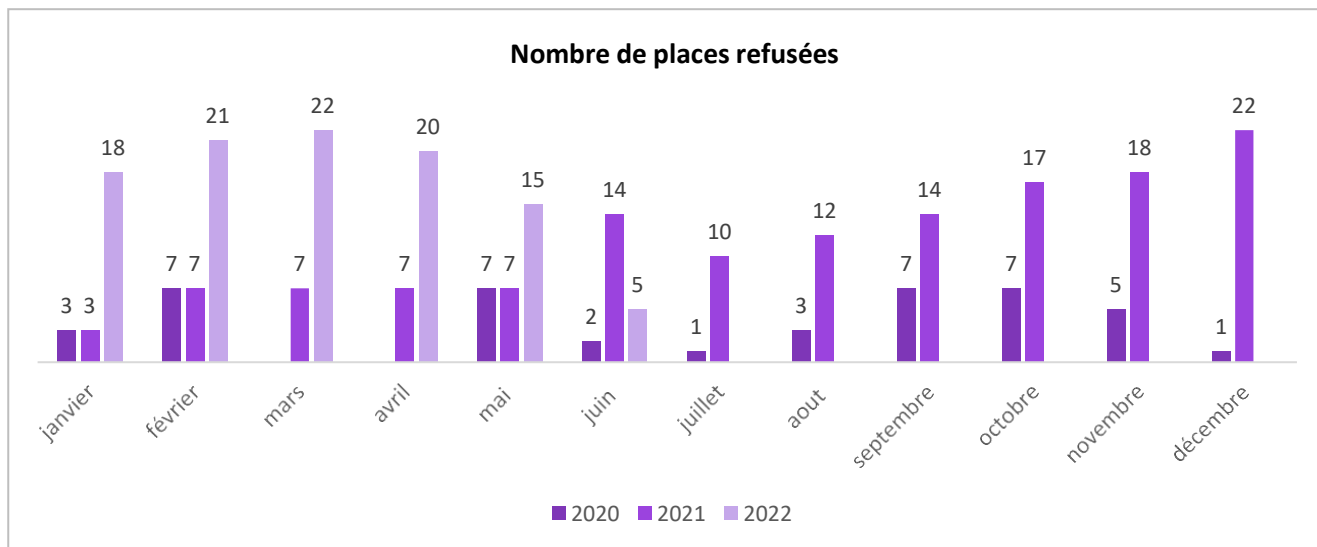
Sources : CAF, 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-égalité.com

Évolution de la commission d'attribution des places en crèche



Depuis septembre 2021, les parents qui subissent des refus de place en crèche ne trouvent pas systématiquement une assistante maternelle. Ils doivent faire des compromis : adaptation des horaires, appel à une solution familiale en complément ....

Les assistantes maternelles sont plus « sélectives » dans les contrats qu'elles acceptent. Certaines familles ne trouvent pas de mode d'accueil, ce qui peut être un frein dans le retour à l'emploi. Les crèches

accompagnent que partiellement les familles inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle. Elles ne disposent pas de suffisamment de place pour répondre aux besoins de ce public (créneau supplémentaire pour parcours de formation au GRETA, entretien professionnel). Quelques parents ont dû refuser un emploi faute de mode de garde pour leur enfant.

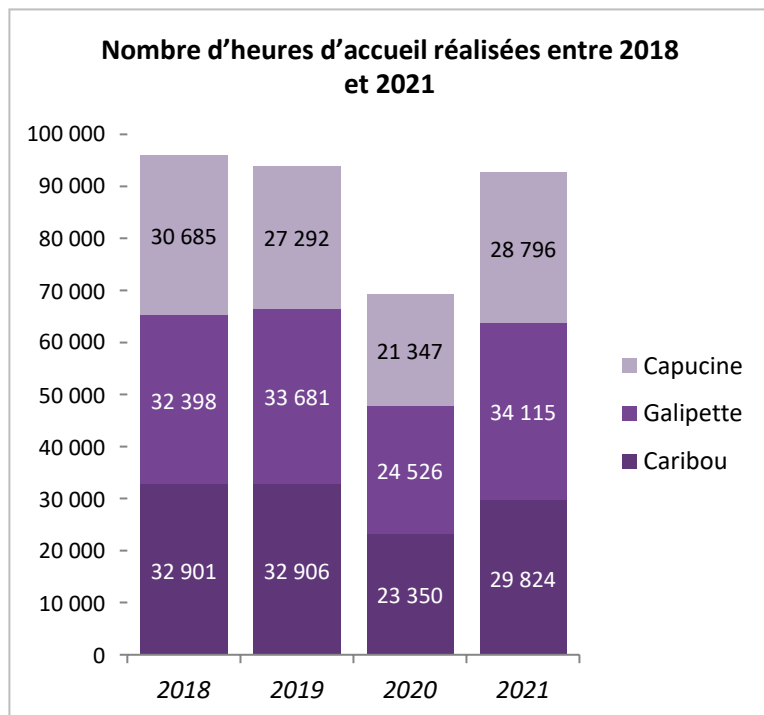
NOUVEAUX BESOINS IDENTIFIÉS : L'ARRIVÉE DE JEUNES MAMANS UKRAINIENNES ET LES SALARIÉS DES NOUVELLES ENTREPRISES QUI VONT S'INSTALLER SUR LE TERRITOIRE

Taux d'occupation réel des crèches

	2017	2018	2019	2020	2021
Caribou	62 %	67 %	66 %	55 %	61.34 %
Galipette	58 %	63 %	65%	58 %	66.98 %
Capucine	56 %	59 %	55 %	51 %	59.23 %

## Taux d'occupation financier des crèches

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Caribou</b>	67 %	70%	69%	59 %	65.57 %
<b>Galipette</b>	62 %	67 %	67 %	60 %	70 %
<b>Capucine</b>	59 %	62 %	57 %	53 %	62.19 %



Le taux d'occupation de la crèche CAPUCINE est inférieur à celui des deux crèches d'AVALLON. Cependant, la fréquentation de la crèche CAPUCINE a augmenté en 2021 malgré les deux semaines de fermeture liées à la crise sanitaire. Les demandes d'accueil augmentent et cette tendance semble perdurer. Cette crèche répond moins aux demandes d'accueil des familles du territoire mais répond davantage à celles qui y travaillent (en 2021 : 24 familles travaillent sur le territoire de la CCAVM pour 29 enfants accueillis).

Les problématiques relevées restent sur l'amplitude horaire d'accueil. Les familles arrivent relativement tôt, soit à 8 heures 15, 90 % des enfants sont arrivés à la crèche. Également, les familles partent majoritairement entre 17 heures et 17 heures 30.

Ce constat nécessite de nombreux ajustements de planning contraint la directrice à organiser ses horaires en fonction de la présence des enfants afin de respecter le taux d'encadrement.

## Le public accueilli

Les familles accueillies sont assez représentatives des données démographiques. La crèche GALIPETTE accueille des familles présentant des fragilités sociales : familles monoparentales, précarité, accompagnement éducatif (aide sociale à l'enfance). Cette caractéristique nécessite un accompagnement à la parentalité plus important et passe donc par de l'écoute, des conseils et des échanges réguliers avec les familles. Ces situations familiales (gardes alternées, séparations conflictuelles) demandent une souplesse dans la gestion des plannings (accueil une semaine sur 2, absences pour les visites médiatisées), à laquelle les structures tentent de s'adapter.

En 2021, la crèche GALIPETTE a accueilli 6 enfants suivis par les partenaires sociaux du conseil départemental et un enfant a été orienté au cours de l'année vers les services du Centre médico-psychologique d'Avallon.

Également, 4 enfants dont les familles sont en situation de régularisation administrative, ont été accueillis à la crèche sur le dernier semestre 2021. L'accueil de ces familles soulève différents questionnements (la tarification, la priorité de l'accueil, la barrière de la langue, les formalités administratives) que la collectivité tend à éclaircir. La rencontre des partenaires gravitant autour de ces familles permet de mieux accompagner celles-ci.

## Le personnel petite enfance

Le territoire n'échappe pas aux difficultés liées à la pénurie de Professionnelles du secteur de la Petite Enfance. On constate notamment de nombreux mouvements de personnel (congés maternité, arrêt maladie, départ définitif...) qui fragilisent les équipes. À titre d'exemple, entre 2021 et 2022, la crèche CAPUCINE a recruté 6 professionnelles différentes pour pallier l'absence des agents. Ce constat contribue à épuiser le personnel qui doit s'adapter à ces nombreux changements et accompagner les candidates recrutées. Ce phénomène génère de l'instabilité, de la fatigue et aussi de la lassitude.

Par ailleurs, le personnel disposant d'un diplôme de liste 1 (auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants) se fait rare et il devient donc compliqué de répondre aux exigences règlementaires, faute de candidats diplômés. Aussi, il a été constaté davantage de candidates disposant d'un BAC pro SAPAT au détriment de personnes disposant d'un CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance. Il est possible que les jeunes soient davantage orientés vers ce diplôme qui ouvrent plus de voies professionnelles aux jeunes. Cependant, les candidates titulaires d'un Bac PRO SAPAT sont moins opérationnelles à l'issue de leur formation et nécessitent un accompagnement important des équipes en place.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

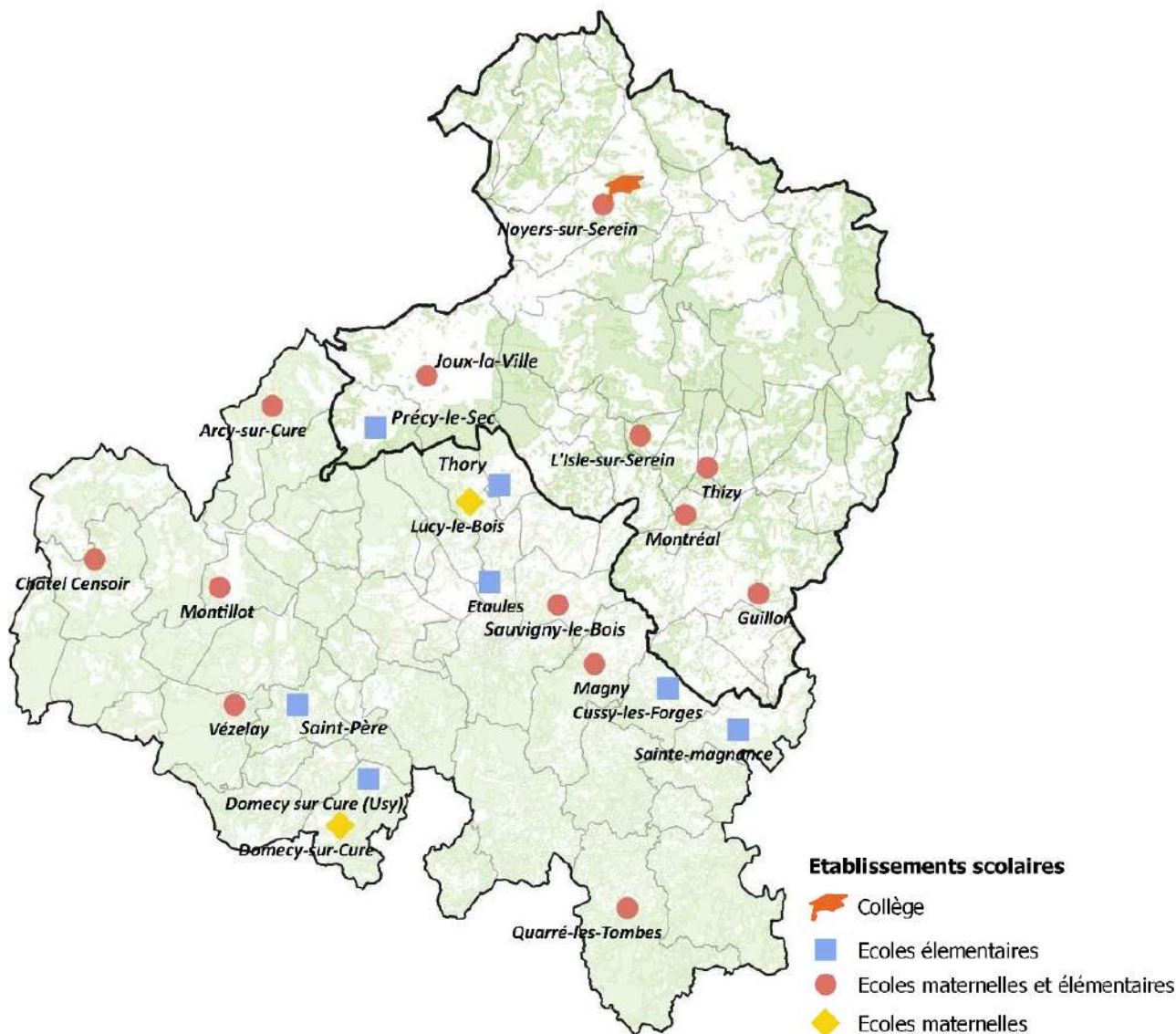
## ENFANCE

Le Pays Avallonnais dispose de vingt écoles élémentaires sur la CCAVM et six écoles sur la CCS, des accueils avant et après l'école déclarés ou non auprès des services de la SDEJS comme accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Également, les ALSH du territoire proposent un mode de garde éducatif les mercredis et pendant les vacances scolaires.

### Les écoles du territoire communautaires et les effectifs à la rentrée scolaire 2022

#### Effectifs 2021-2022

	MATERNELLES	ÉLÉMENTAIRES	Tendance (année de référence 2019)
Avallon André Gendre	43	0	-32
Avallon Les chaumes		128	-10
Avallon Victor Hugo		127	+32
Avallon Les jardins	56		-5
Avallon Les remparts		81	-11
Avallon La Fontaine	62		-38
Avallon Sainte-Chantale	235		
Sainte-Magnance		19	-3
Magny	36	22	-15
Cussy-les -forges		47	+2
Lucy le bois	24		-1
Étaule		19	0
Thory		22	+2
Saint-Père		27	-3
Vézelay	21	22	+8
Usy		18	-8
Domecy sur cure	13		-3
Sauvigny le bois	37	67	+5
Montillot	19	21	+6
Quarre les tombes	43	75	+7
Châtel-Censoir	21	38	-10
Arcy-sur-Cure		20	+3
L'Isle-sur-serein	29	63	-9
Joux la ville	47	57	-6
Précy le sec	/	19	-2
Guillon	30	44	+2
SISBMT	12	25	-9
Noyers	29	88	-4



## Les écoles du territoire

Les effectifs des écoles du territoire ont diminué de 102 enfants entre 2019 et 2021. Cette tendance observée depuis les 5 dernières années engendre des fermetures de classe et/ou d'école et un risque d'éloignement des services pour les familles. Ce constat peut également contribuer à une baisse d'attractivité du territoire.

Les écoles sont aussi organisées en fonction de leurs projets, des contraintes locales, des lieux d'implantation, des transports scolaires qui peuvent ou non être mutualisés avec le collège.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com



L'évolution de l'organisation du rythme scolaire n'est pas harmonisée sur le territoire intercommunautaire et rend l'articulation des services complexe et difficilement lisible pour les usagers.

À la suite de la baisse importante des effectifs, la municipalité d'AVALLON a décidé de fusionner les écoles à partir de septembre 2022. Les élèves des écoles du centre-ville, l'école maternelle des jardins et l'école élémentaire des remparts, sont désormais scolarisés dans les écoles André Gendre et Victor Hugo.

Afin de répondre aux besoins d'accueil des familles qui ont des enfants scolarisés en toute petite section, il est proposé un accueil spécifique dans un espace dédié pour les temps périscolaires.

## Sur la CCAVM

La CCAVM n'organise pas les temps d'accueil périscolaire après l'école puisque cette compétence relève des communes. L'ALSH offre cependant un accueil les mercredis sur le site d'AVALLON et de QUARRÉ LES TOMBES. Depuis septembre 2022, l'accueil du mercredi organisé par la commune de CHÂTEL-CENSOIR est géré par l'ALSH multisites. L'organisation de ce temps est revue chaque année en fonction du rythme scolaire des écoles du territoire. Notamment, l'accueil de loisirs offre aujourd'hui un système de ramassage le matin, le midi et le soir afin de s'adapter au rythme de chacun. 47 % des enfants inscrits les mercredis habitent à AVALLON. La ville d'AVALLON ainsi que la commune de CHÂTEL-CENSOIR ont conservé un rythme organisé sur 4.5 jours.

## Sur la CCS

La compétence scolaire est exercée soit par la communauté de communes par délégation pour certaines communes, soit par les communes, soit par les SIVOS. Chaque établissement conserve sa propre organisation sur 4 jours ou 4 jours et demi ce qui nécessite l'adaptation des différents services par école. Sur chaque école, la CCS propose des accueils périscolaires.

### Les Accueils de loisirs sans hébergement

Les ALSH ont une place prépondérante dans la politique enfance-jeunesse du territoire. Ils contribuent activement au travers des temps d'accueil et des activités proposées au développement de l'enfant. Ils créent aussi un lien important avec les familles et les écoles du territoire. L'organisation des ALSH est complexe en lien avec l'historique des anciennes intercommunalités.

Les statuts des intercommunalités indiquent le champ d'intervention :

Pour la CCAVM, les statuts manquent de précision. Ce constat engendre l'organisation d'actions identiques par les communes et l'intercommunalité sur des temps similaires et rend les services moins lisibles pour les familles. L'organisation des temps d'accueil du mercredi reste à préciser.

#### *Extrait des statuts de la CCAVM*

« Action sociale d'intérêt communautaire

Service Enfance/Jeunesse :

- Coordination de la politique enfance-jeunesse et mise en cohérence avec les autres activités,
- Actions relatives aux modes de garde de la « Petite Enfance » : gestion intercommunale des crèches du territoire -étude, création et aménagement de structures d'accueil – politique en faveur des assistants maternels,
- Étude, création et gestion des Accueils de loisirs sans hébergements intercommunaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux associations et aux collectivités pour des actions d'intérêt communautaire dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire

« ...Étude, création et gestion des Accueils de loisirs sans hébergements intercommunaux ».

#### *Extrait des statuts de la CCS,*

« Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Bâtiments scolaires

REÇU EN PREFECTURE

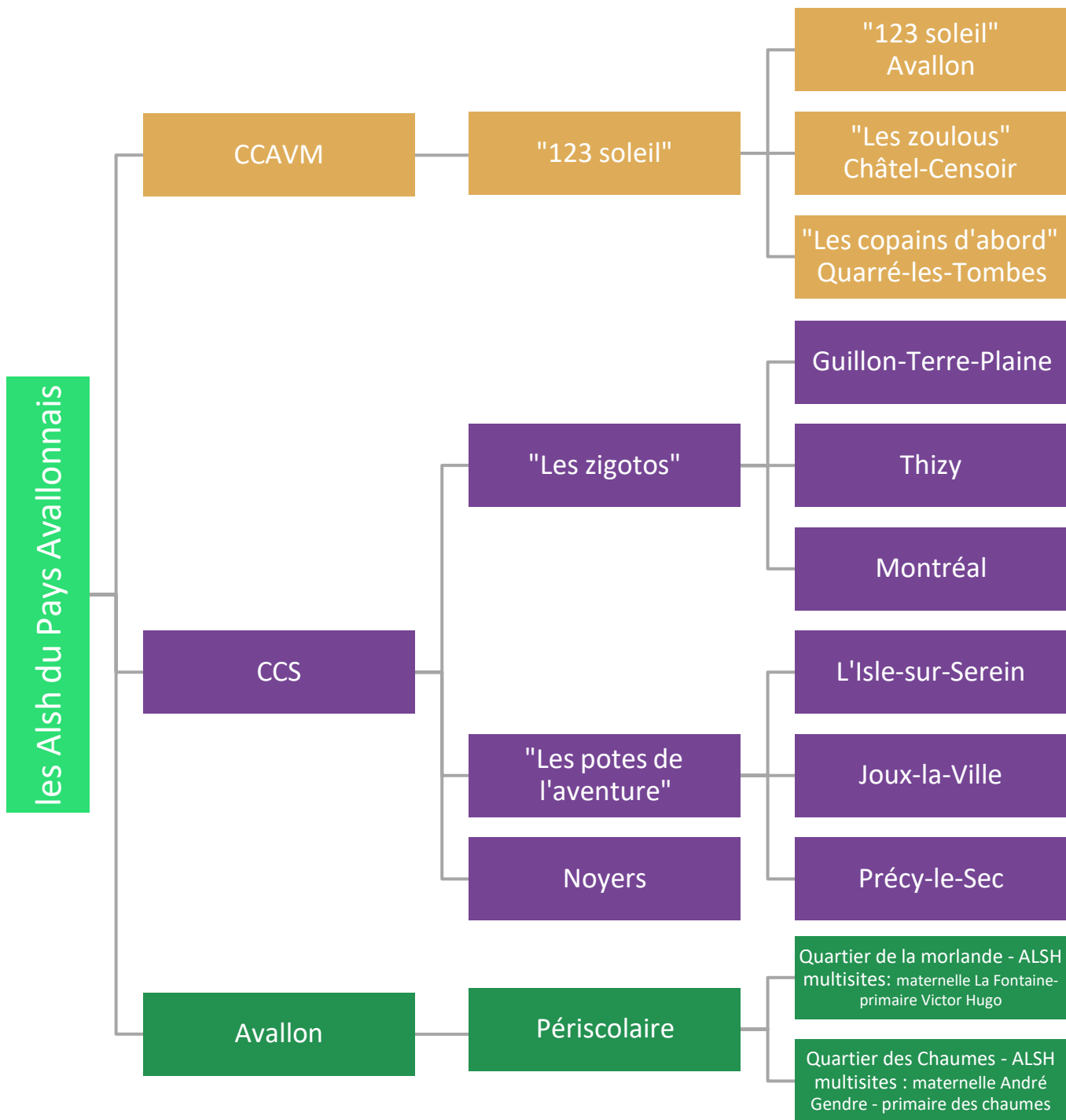
le 12/10/2022

Application agréée E-justice.com

- ✓ Investissement, entretien et gestion de toutes les écoles.
- Vie scolaire, service des écoles
  - ✓ Gestion de la vie scolaire pour le compte des communes concernées et à leur demande. Le financement de cette gestion déléguée par les communes concernées fera l'objet d'une convention.
  - ✓ Transports scolaires
  - ✓ Organisateur secondaire pour les transports scolaires desservant les établissements scolaires de Noyers sur Serein et de Guillon.
  - ✓ Accompagnement dans les transports scolaires.

#### Action sociale d'intérêt communautaire

- Enfance jeunesse
  - ✓ Mise en place, gestion et organisation des services péri scolaires,
  - ✓ Organisation et financement d'activités de loisirs, culturelles et sportives à destination des enfants dans ou hors du temps scolaire,
  - ✓ Mise en place, équipement, gestion et organisation des centres de loisirs,
  - ✓ Mise en place, gestion et organisation des NAP (nouvel accueil périscolaire prévu par la réforme scolaire).
- Relais d'Assistante Maternelle : financement, mise place, équipement, animation et fonctionnement d'un RAM avec plusieurs pôles.
  - ✓ Réalisation et financement d'action de sensibilisation au métier d'assistante maternelle,
  - ✓ Soutien financier, administratif, technique et ou création des maisons d'assistantes maternelles (MAM),
  - ✓ Création, entretien, gestion et organisation de crèches intercommunales,
  - ✓ Création, entretien, gestion et organisation de Maisons d'Assistantes Maternelles.



Service d'accueil périscolaire par site		Péri matin	Temps méridien	Péri soir	NAP	Matin	A-M
« Les zigotos »	Guillon-Terre-Plaine						
	Thizy						
	Montréal						
« Les potes de l'aventure »	L'Isle-sur-Serein						
	Joux-la-Ville						
	Précy-le-Sec						
Noyers							
Avallon Chaumes							
Avallon Victor Hugo							
« 123 soleil »	Avallon						
« Les Zoulous »	Châtel-Censoir						
« Les copains d'abord »	Quarré-les-Tombes						

Service d'accueil extrascolaire		Capacité d'accueil	février		avril		juillet	août				octobre		décembre
			Sem1	Sem2	Sem1	Sem2		Sem1	Sem2	Sem3	Sem4	Sem1	Sem2	
« Les Zigotos »	Guillon Terre Plaine	49												
« Les potes de l'aventure »	L'Isle sur Serein	49												
Noyers		20 à 49												
« 123 soleil »	Avallon	120												
« Les zoulous »	Châtel-Censoir	30												
« Les copains d'abord »	Quarré-les-Tombes	40												

SOIT UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL MAXIMALE DE **337 PLACES** À L'ÉCHELLE DU PAYS AVALLONNAIS

REÇU EN PREFECTURE

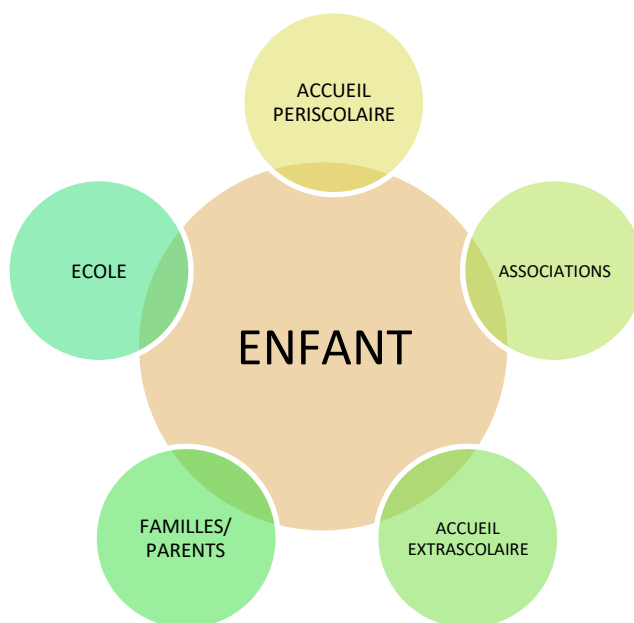
le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Les Projets Éducatifs de Territoire (PEDT)

Les accueils s'organisent autour du Projet Éducatif de Territoire. Il relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (parents, enseignants, ALSH, structures associatives, élus...).

Actuellement, il existe quatre PEDT à l'échelle du Pays Avallonnais. Ces PEDT traduisent les valeurs et orientations éducatives des signataires. Ils permettent aux collectivités de bénéficier du financement Plan mercredi mais également d'assouplissement des taux d'encadrement. Cependant, on constate aujourd'hui des difficultés à faire vivre les comités de pilotage (trop nombreux en lien avec les différents dispositifs de financement) et donc de réunir les partenaires autour d'un projet éducatif commun.



## La tarification

Les tarifs aux familles sont établis par tranches de quotient familial.

Les enfants qui fréquentent les services Enfance viennent de tous les milieux sociaux et culturels ce qui permet de créer de la mixité sociale et de favoriser le vivre ensemble.

On observe que chaque collectivité décline une politique tarifaire spécifique en fonction de l'organisation du service, du public accueilli mais aussi de l'historique.

Grilles de tarifs  
Tarifs de la CCAVM

ALSH 1, 2, 3...Soleil ! – AVALLON						
Tranche	1/2 journée	1/2 journée + repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Forfait Semaine	Quotient familial
1	1.90	4.80	4.50	4.90	22.60	QF < 670
2	3.40	6.50	5.50	8.70	40.10	671 < QF < 800
3	4.00	7.10	6.50	9.70	44.50	801 < QF < 950
4	4.50	7.80	7.40	10.90	50.40	951 < QF < 1100
5	5.40	9.10	8.80	12.50	57.10	1101 < QF < 1250
6	6.40	10.80	10.50	13.90	63.10	1251 < QF

ALSH Les Zoulous – CHÂTEL-CENSOIR ALSH Les Copains d'Abord – QUARRÉ-LES-TOMBES						
Tranche	1/2 journée	1/2 journée + repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Forfait Semaine	Quotient familial
1	1.70	2.80	3.00	3.50	15.80	QF < 670
2	3.80	7.00	6.00	7.80	35.20	671 < QF < 800
3	4.10	7.60	6.60	8.30	37.40	801 < QF < 1000
4	4.30	8.10	7.10	9.30	42.20	1001 < QF < 1200
5	4.80	8.60	7.60	10.30	46.70	1201 < QF

Tarifs de la CCS

Accueil de loisirs du mercredi							
Tranche de quotient familial	1/2 journée	1/2 journée + repas	Forfait mois ½ journée sans repas *	Journée sans repas	Journée avec repas	Forfait mois journée sans repas	Repas
0 à 450	4.50	7.38	15.75	7.50	10.38	27.75	2.88
451 à 900	5.00	7.88	17.50	8.35	11.23	30.90	2.88
901 à 1300	5.50	8.38	19.25	9.20	12.08	34.05	2.88
1301 à 2000	6.00	8.88	21.00	10.00	12.88	37.00	2.88
2001 et plus	6.30	9.18	22.50	10.60	13.48	39.40	2..8

Tarifs périscolaire	
QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
0 à 450	0.40
451 à 900	0.50
901 à 1300	0.60
1301 à 2000	0.70
2001 et plus	0.75

COTISATION ANNUELLE DU TEMPS MÉRIDIEEN :  
**5.00 € PAR ENFANT**

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Accueil de loisirs pendant les vacances						
Tranche de quotient familial	1/2 journée	1/2 journée + repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Forfait semaine sans repas	repas
0 à 450	2.35	5.23	4.60	7.48	18.00	2.88
451 à 900	3.05	5.93	5.60	8.48	24.00	2.88
901 à 1300	3.95	6.83	6.50	9.38	28.00	2.88
1301 à 2000	4.70	7.58	7.30	10.18	31.75	2.88
2001 et plus	5.00	7.88	7.90	10.78	34.75	2.88

### Soirée

Tranche de quotient familial	0 à 450	451 à 900	901 à 1300	1301 à 2000	2001 et plus
La soirée	5 €	5.70 €	6.40 €	7.10 €	7.80 €

### Nuit au camping

Tranche de quotient familial	0 à 450	451 à 900	901 à 1300	1301 à 2000	2001 et plus
La nuit	8.30 €	9.35 €	10.40 €	11.45 €	12.50 €

### Séjour camping 5 jours

Séjour 5 jours	0 à 450	451 à 900	901 à 1300	1301 à 2000	2001 et plus
1 <sup>er</sup> enfant	68 €	73 €	78 €	83 €	88 €
2 <sup>ème</sup> enfant	62 €	68 €	73 €	78 €	83 €
3 <sup>ème</sup> enfant	57 €	62 €	68 €	73 €	78 €

### Séjour camping 4 jours

Séjour 4 jours	0 à 450	451 à 900	901 à 1300	1301 à 2000	2001 et plus
1 <sup>er</sup> enfant	62 €	68 €	73 €	78 €	83 €
2 <sup>ème</sup> enfant	57 €	62 €	68 €	73 €	78 €
3 <sup>ème</sup> enfant	52 €	57 €	62 €	68 e	73 €

## Tarifs de la ville d'Avallon

Tarif (à titre indicatif pour l'année scolaire 2022/2023)

Tr	Quotient familial	Prix unitaire
<b>TARIFS HABITANTS AVALLON</b>		
A	De 0€ à 200 €	0.85 €
B	De 201 € à 300 €	1.40 €
C	De 301 à 500 €	1.95 €
D	De 501 à 600 €	2.65 €
E	De 601 à 700 €	3.80 €
F	De 701 à 900 €	4.90 €
G	De 901 € à 1200 €	5.20 €
H	Enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance	5.45 €

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E.lejallite.com

H	De 1201 € à 1500 €	5.45 €
I	De 1501 € à 1801 €	6.50 €
J	Supérieur à 1801 €	6.50 €
K	Occasionnel	7 €
TARIFS HABITANTS HORS AVALLON		
L	Inférieur à 1800 €	5.95 €
M	Supérieur à 1801 €	6.50 €
N	Occasionnel	7€

Tranche	Quotient familial	Prix unitaire aide aux devoirs
A	De 0 € à 500 €	0.35 €
B	De 501 € à 900 €	0.60 €
C	De 901 € à 1400 €	0.75
D	Supérieur à 1401 €	1.00 €
E	Hors Avallon	1.00 €
F	Occasionnel	3.10 €

## Le public accueilli

CCAVM	Petites vacances	Grandes vacances	Mercredis
Avallon	90 % CCAVM 3 % CCS 7 % hors territoire	Juillet : 90 % CCAVM, 3 % CCS, 6 % hors territoire Août : 89 % CCAVM, 4 % CCS, 7 % hors territoire	90 % CCAVM 0.4 % CCS 9.6 % hors territoire
Châtel-Censoir	94 % : CCAVM, 6 % HORS TERRITOIRE (3 enfants)		
Quarré-les-Tombes	88 % CCAVM, 1 % CCS, 11 % hors territoire		90 % CCAVM 10 % hors territoire

CCS	Extrascolaire et périscolaire
L'Isle « Les potes de l'aventure »	79.7 % CCS 14.6 % CCAVM 5.7 % hors territoire
Guillon « Les zigotos »	78.77 % CCS 9.5 % CCAVM 1.1 % Avallon 10.7 % hors territoire
Noyers	79.36 % CCS 20.6 % hors territoire

## Sur la CCAVM

45 % des familles qui inscrivent leurs enfants à l'ALSH ont un quotient familial inférieur à 670 euros. Seulement 25 % ont un quotient supérieur à 1250 euros. Les tranches intermédiaires représentent seulement 30 % des inscriptions. Effectivement, ces familles ne peuvent consacrer qu'une faible partie de leur revenu dans les loisirs de leurs enfants. Elles inscrivent donc leurs enfants de façon plus occasionnelle et s'organisent avec leurs proches ou connaissance pour faire garder leurs enfants durant les vacances.

L'accueil de loisirs multi sites répond aux besoins de l'ensemble des familles du territoire grâce notamment aux deux antennes mais également aux transports organisés. Le public dit fragile peut être soutenu et accompagné financièrement par le CCAS de la ville d'AVALLON avec lequel l'ALSH est partenaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com



## Les animateurs

### Sur la CCAVM

Afin de proposer une cohérence éducative et une stabilité des équipes sur le territoire, les agents interviennent sur les temps périscolaires des communes d'Avallon et de Quarré-les-Tombes, ainsi que les mercredis et vacances scolaires sur les accueils de loisirs intercommunaux de la CCAVM. L'équipe est complétée par des animateurs volontaires (CEE ou CDD) durant les vacances scolaires.

Les équipes d'animation se stabilisent sur le site de Quarré-les-Tombes. À Châtel-Censoir, il est plus difficile de recruter. En 2022, le service enfance jeunesse de la CCAVM et la Mairie de Châtel-Censoir travaillent sur la mutualisation des personnels afin de proposer des postes plus attractifs et plus de cohérence éducative pour les usagers.

Le centre d'Avallon connaît depuis 2 ans un turn-over plus important sur les équipes de saisonniers pour les périodes de vacances. Il y a peu de candidats qualifiés sur le territoire. Le financement de BAFA par la collectivité, amorce une dynamique de formation sur le personnel saisonnier. Mais cela reste faible et insuffisant au vu des besoins de la structure et au nombre de candidat non formé qui postule. Les accueils de loisirs accueillent régulièrement des stagiaires du GRETA ou de la mission locale afin de les accompagner dans leurs projets professionnels.

#### Équipes d'animation intercommunautaire

CCAVM	CCS	Ville d'AVALLON
18	33	37

Les équipes se voient proposer des formations individuelles ou collectives en fonction de besoins recensés. Cela contribue à la professionnalisation des agents et à l'évolution des services.

#### BAFA BAFD Ville d'Avallon

Année	2018			2019			2020			2021		
	Collectivités	CCAVM	CCS	Ville	CCAVM	CCS	Ville	CCAVM	CCS	Ville	CCAVM	CCS
Base BAFA			2		1					2	1	2
Perfectionnement BAFA	2		1		2		1		3	1	2	
Base BAFD	1			3	1			1		1		1
Perfectionnement BAFD				1			1			3		1

En période estivale, l'ALSH de la CCAVM complète l'équipe d'animateurs permanents par du personnel saisonnier. Les besoins sont importants puisque 10 ETP sont nécessaires pour accueillir les 120 enfants. Les animateurs saisonniers ne souhaitent plus travailler toute la période estivale et il est donc nécessaire d'avoir un vivier d'animateurs importants (en 2022 : 25 jeunes ont été recruté en CEE et 3 en CDD sur la période estivale.) Par ailleurs, les permanents ne représentent que 30 % de l'équipe d'animation puisqu'ils disposent de 3 semaines de congés durant l'été.

# LA JEUNESSE

## Préambule : Qu'est-ce que la politique de la jeunesse ? À quoi sert-elle ?

(Sources Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire - les chiffres clés 2021 de la jeunesse)

« LA JEUNESSE EST LA PHASE TRANSITOIRE ENTRE ENFANCE ET ÂGE ADULTE. PENDANT LONGTEMPS, CETTE PHASE ÉTAIT RELATIVEMENT COURTE ET STRUCTURÉE PAR DIFFÉRENTES ÉTAPES (INDÉPENDANCE RÉSIDENTIELLE, OBTENTION D'UN EMPLOI, NAISSANCE DU PREMIER ENFANT...). LES PARCOURS D'ENTRÉE DANS LA VIE ADULTE SE SONT AUJOURD'HUI COMPLEXIFIÉS ET DIVERSIFIÉS RENDANT DIFFICILES L'IDENTIFICATION DE BORNE D'ÂGES »

**Politique de la jeunesse :** stratégie mise en œuvre par les pouvoirs publics dans l'objectif d'offrir aux jeunes des opportunités et des expériences susceptibles d'accroître leurs chances d'intégration réussie dans la société et de leur permettre de devenir des membres actifs et responsables de la société, ainsi que des acteurs du changement. La politique de jeunesse permet de créer des opportunités afin que les jeunes puissent se positionner dans une communauté de valeurs. Elle peut ainsi soutenir la cohésion sociale et le développement de sociétés démocratiques. »

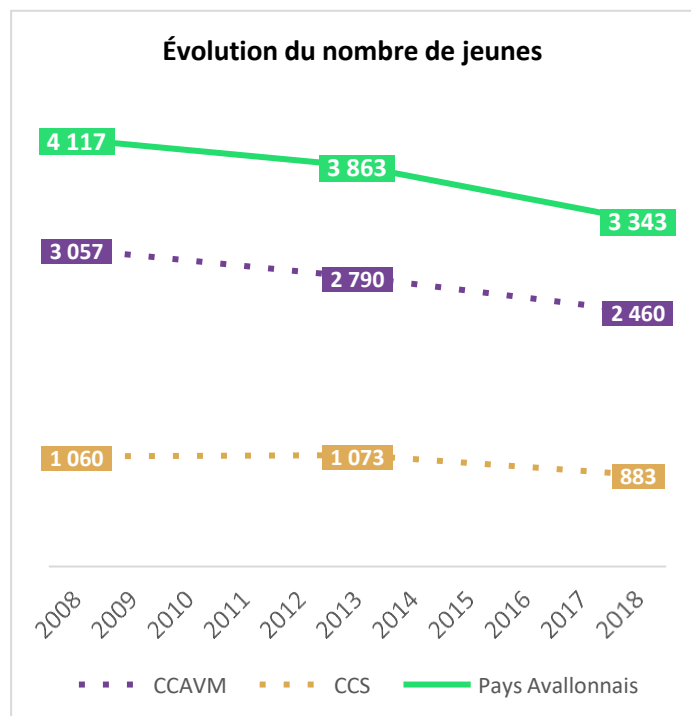
(Source : les fondements de la politique jeunesse - Partenariat entre la commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse)

Au 1er janvier 2021, 11.7 millions de personnes résidant en France ont entre 15 et 29 ans et représentent 17.3 % de la population totale. En 2050, les 15-29 ans pourraient représenter 16.2 % de la population (soit 12 millions de personne).

Dans le département de l'Yonne, la part des 15-29 ans est inférieure et se situe entre 12.2 % et 14 % (12.65 % de la population sur le territoire du Pays Avallonnais). 3.2 millions de 15-29 ans habitent en milieu rural soit 27.3 % des 15-29 ans.

## Données locales

Évolution des 15 - 29 ans sur le territoire intercommunautaire



	CCS	CCAVM
2008	1 060 - 13.5 %	3 057 - 15 %
2013	1 073 - 13.7 %	2 790 - 14 %
2018	883 - 12.2 %	2 460 - 13.1 %

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Source : CAF

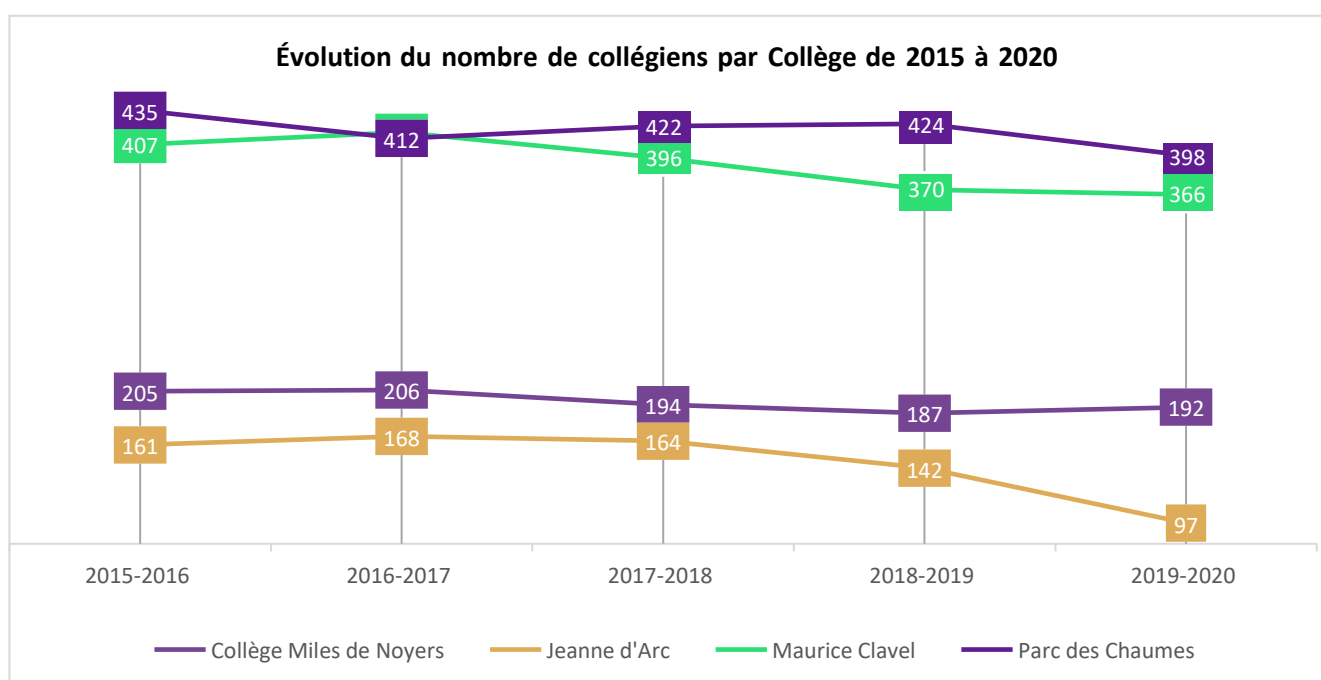
Nombre de jeunes selon les tranches d'âge du CEJ (allocataires CAF- échelle intercommunautaire- 2020)

Enfants de 12 à 15 ans	Enfants de 16 à 19 ans	enfants de 20 à 24 ans
871	686	60

Lieu de scolarisation des jeunes

	Collège Maurice Clavel - Avallon	Collège des Chaumes Avallon	Collège privée Jeanne d'Arc	Collège Noyers sur Serein
Effectifs septembre 2022	354	271	123	171

	Lycée général des Chaumes	Lycée Jeanne d'Arc	BTS CHAUMES
Effectifs septembre 2022	447	81	36



Certains jeunes ne sont pas scolarisés sur le territoire intercommunautaire. C'est le cas, entre autre des enfants qui résident sur les communes d'Arcy-sur-Cure, Châtel-Censoir et Précy-le-Sec (scolarisation à Vermenton et à Courson les carrières).

Une seule formation post bac est dispensée sur le territoire : le BTS management des unités commerciales au lycée parc des Chaumes.

## Politique Jeunesse

Les deux intercommunalités tendent aujourd'hui à mettre en œuvre une politique « jeunesse », ayant notamment pour ambition de proposer aux jeunes du territoire des actions leur permettant de participer à des activités de découvertes d'expression et de loisirs éducatifs qui facilitent leur intégration dans la vie sociale tout en participant à leur éveil culturel et citoyen. L'objectif à terme de la politique jeunesse est d'impliquer les jeunes dans la vie locale, de leur permettre de développer leur projet pour les inciter à revenir sur le territoire après leurs études et donc **d'intégrer plus fortement la jeunesse comme acteur potentiel du développement duterritoire.**

## Les études de recensement des besoins des jeunes

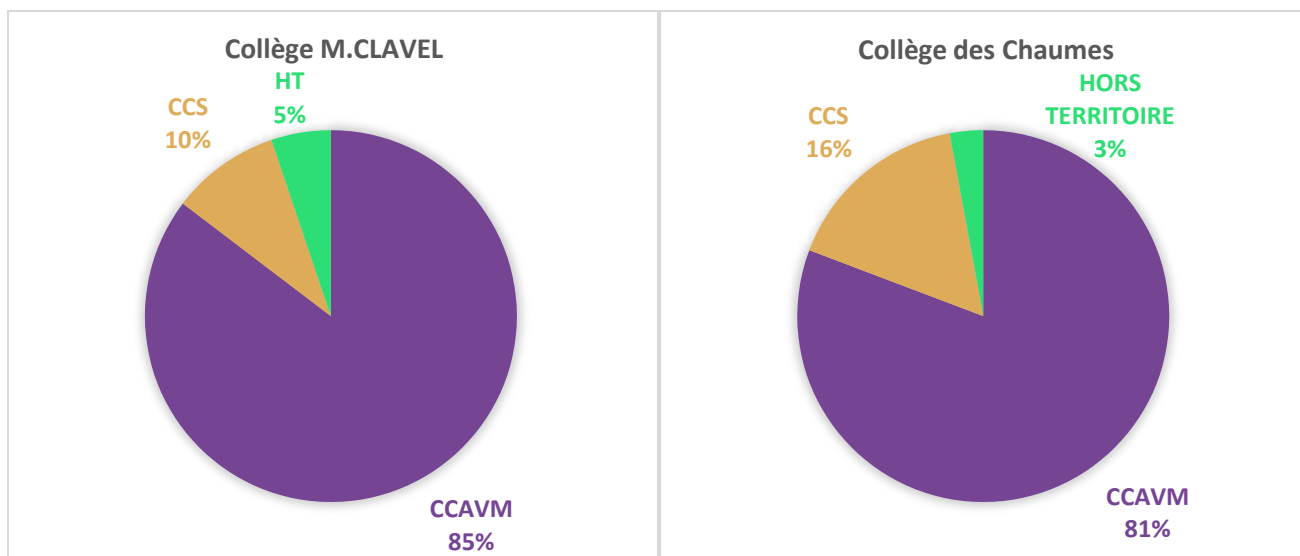
La CCAVM et la CCS ont souhaité associer les jeunes à l'élaboration de la politique jeunesse et ont diffusé des questionnaires dans les collèges afin d'identifier leurs besoins et leurs attentes.

### Résultat de l'étude des besoins – CCAVM

#### Nombre d'élèves ayant répondu au questionnaire

- Collège Maurice Clavel : 116 réponses - 57 % filles – 43 % garçons
- Collège des Chaumes : 103 réponses – 58 % garçons
- Collège Jeanne d'Arc : 5 retours

#### Lieu de résidence des élèves ayant répondu au questionnaire

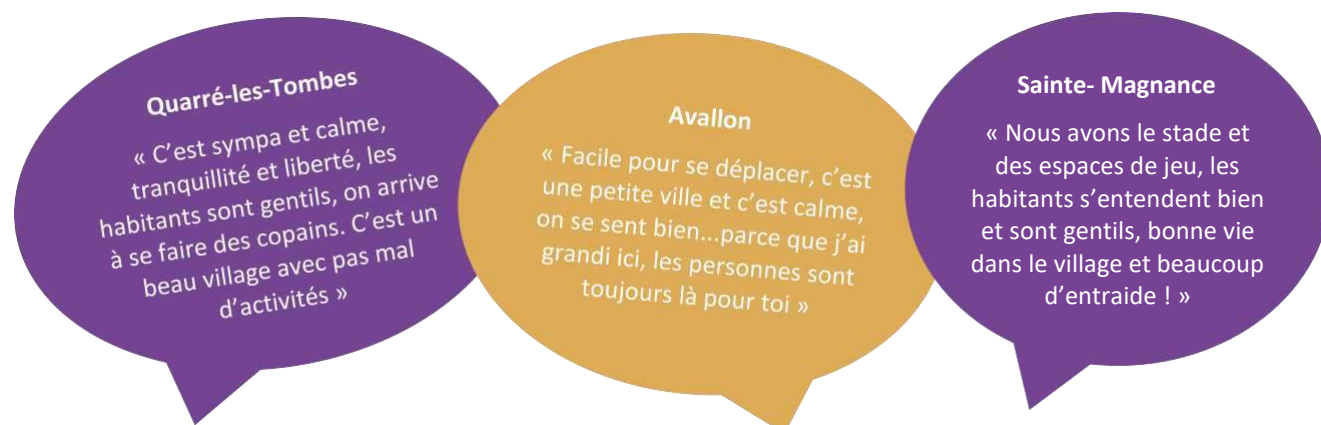


- **Collège Jeanne d'Arc** : 100 % CCAVM
- **Collèges Maurice Clavel** : 30 communes de la CCAVM – 8 communes de la CCS – 4 communes hors territoire
- **Collège des Chaumes** : 20 communes de la CCAVM – 9 communes de la CCS – 2 communes hors territoire

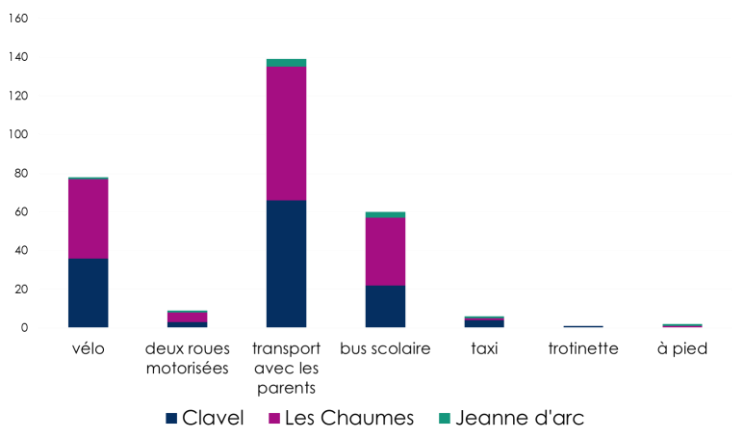
#### Ressenti des jeunes sur leur commune de résidence

A la question : trouves-tu qu'il est agréable de vivre dans cette commune et pourquoi ? Les jeunes ont apporté les réponses suivantes :

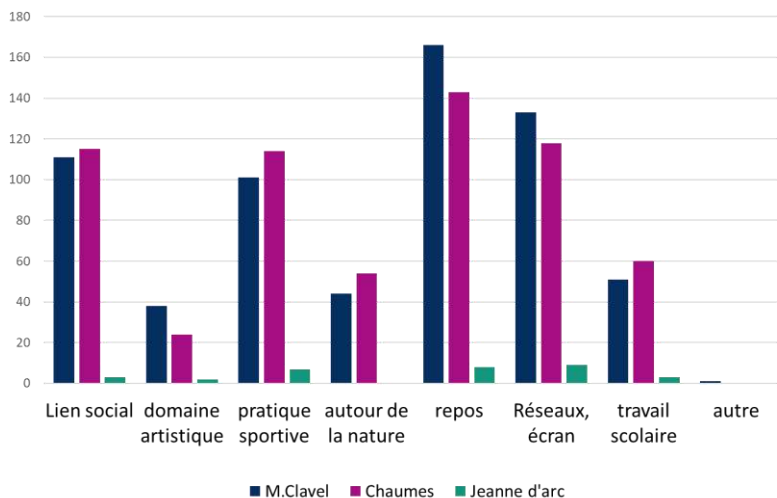
- 82,7 % des élèves apprécient leur commune pour : le calme, l'environnement, la nature.
- 17,3 % des élèves n'apprécient pas leur commune pour les raisons suivantes : il n'y a rien à faire, manque de festivité.



### Le mode de déplacement des élèves



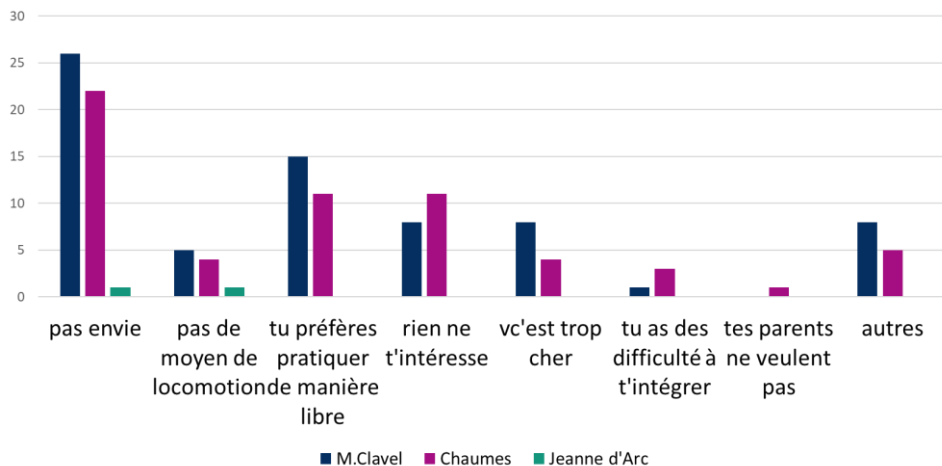
### Que font les jeunes pendant leur temps libre ?



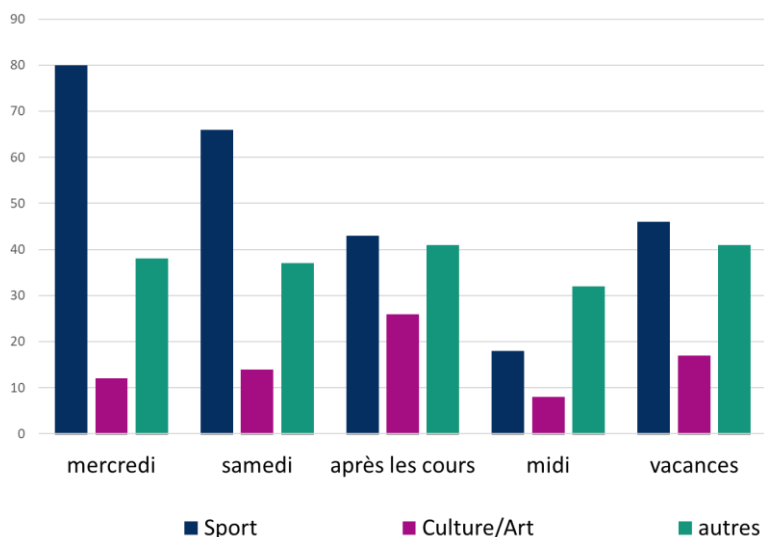
### Les loisirs des jeunes

80 % des élèves du collège de M. Clavel pratiquent une activité dans un club ou une association et seulement 54,9 % des élèves du collège des Chaumes.

Pour quelles raisons, certains jeunes ne pratiquent pas d'activités ?



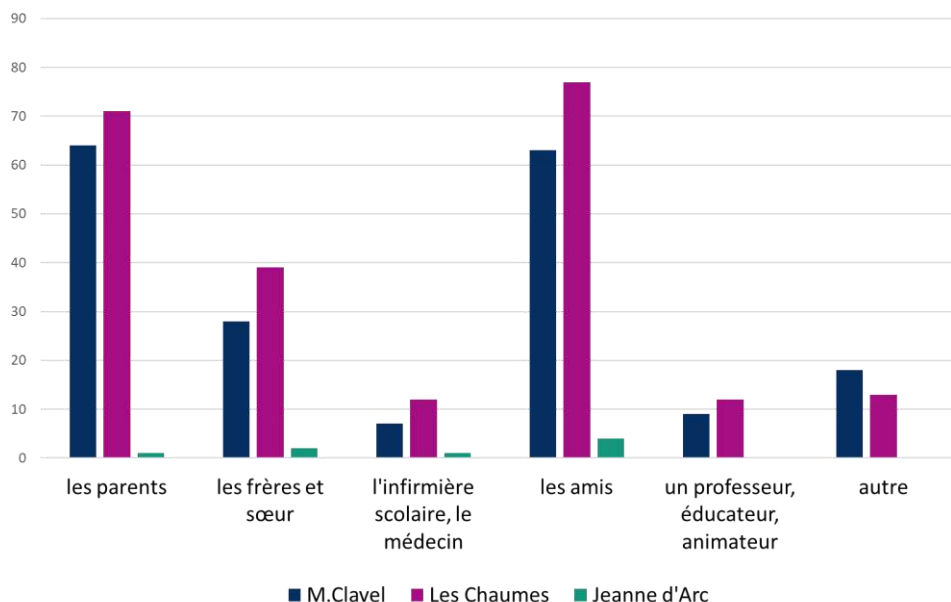
### Quel type d'activités et quand ?



### Les campagnes de prévention au sein des établissements scolaires

66 % des élèves estiment être bien informés sur les problématiques de santé

### Questions de santé avec qui échanger ?



### Lieu de regroupement des jeunes

	M.CLAVEL	LES CHAUMES	JEANNE D'ARC
<b>les espaces principaux cités par les jeunes pour discuter</b>	le collège, chez eux, sur les réseaux sociaux, parc, square, dans le village, en ville, au stade, Mac do	le collège, chez eux, sur les réseaux sociaux, parc, square, Avallon, Mac do	Le collège en ville
<b>Ces espaces sont-ils adaptés selon les jeunes ?</b>	17 % des élèves pensent que ces lieux ne sont pas adaptés car : « l'école c'est fait pour travailler et non se retrouver - je ne me sens pas en sécurité - il pleut et il fait froid »	11 % des élèves pensent que ces lieux ne sont pas adaptés car : « il n'y a pas de lieu couvert pour discuter – absence d'aire de jeu et de parc pour les jeunes dans mon village, nous n'avons pas assez de temps pour nous retrouver »	40 % estiment que ces lieux ne sont pas adaptés car : il manque des activités et pas toujours adaptés à la météo

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

### Les jeunes se sentent-ils écoutés ?

*Les adultes s'intéressent-ils à l'avis des jeunes ?*

16 % des élèves pensent que les adultes s'intéressent toujours à l'avis des jeunes, 21 % souvent, 52 % parfois et 11 % jamais.

*Les jeunes peuvent-ils donner leur avis ?*

70 % des jeunes estiment avoir l'occasion de donner leur avis.

*Les 3 thèmes sur lesquels les jeunes souhaiteraient que les adultes les écoutent davantage ?*

- Collège Maurice Clavel et des Chaumes : l'orientation et les études, les réseaux sociaux, les loisirs,
- Collège Jeanne d'Arc : l'orientation et les études, la sexualité, la politique.

### L'engagement des jeunes

62,8 % des jeunes ayant répondu au questionnaire sont engagés dans la vie du collège.

Engagement des 28 jeunes du collège Maurice Clavel : délégués de classe, membre du CVC, éco délégué, pompier, cadet sécurité civil, UNICEF, nettoyage dans ma commune.

Engagement des 36 jeunes du collège des Chaumes : délégué, éco-délégué, conseil d'administration, comité des fêtes et comité des jeunes de ma commune, aide aux personnes âgées...

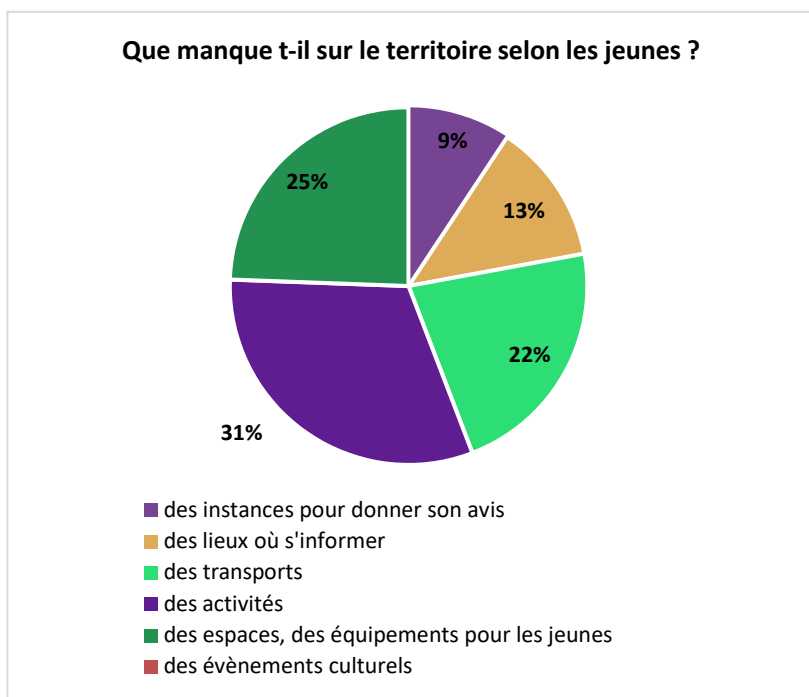
### Études, orientations

80,5 % des élèves ont déjà une idée du métier ou du domaine d'activités vers lequel ils souhaiteraient s'orienter.

58 % pensent être suffisamment informés sur les métiers et les formations qui existent.

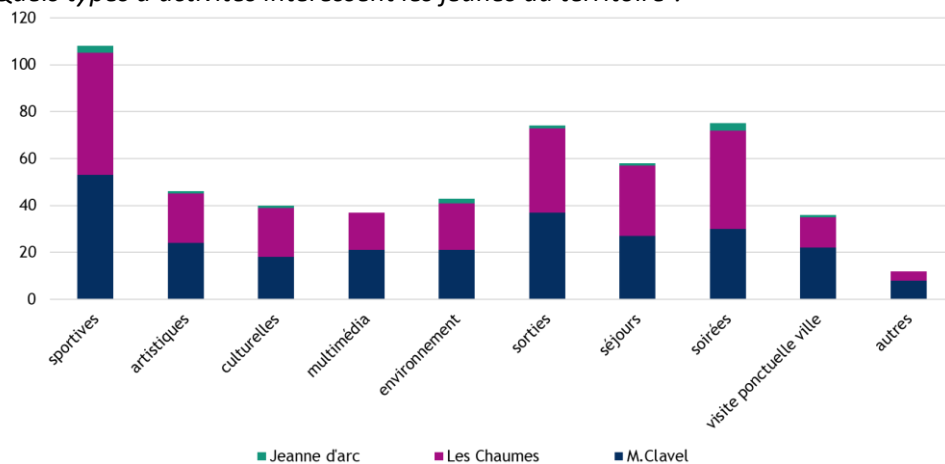
### Les attentes des jeunes

*Que manque-t-il sur l'Avallonnais pour les jeunes ?*

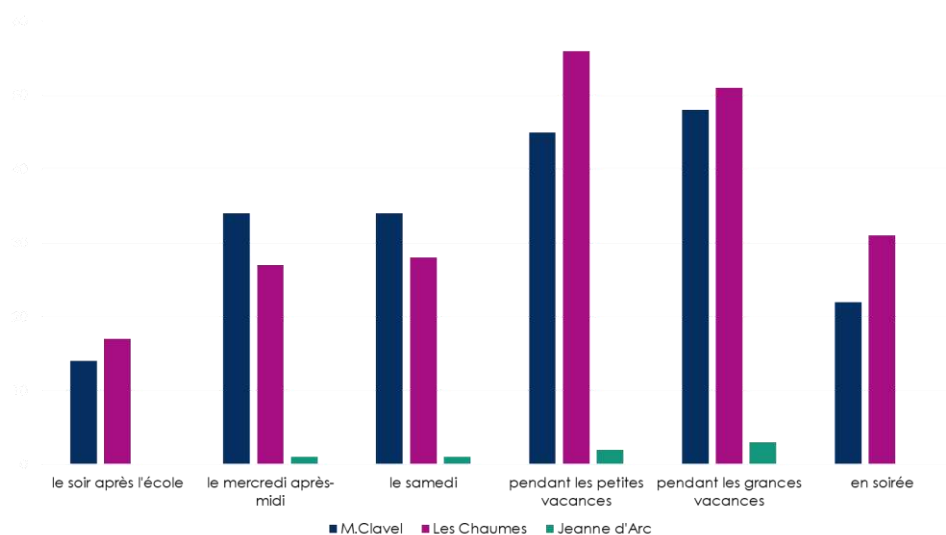


80 % des jeunes pensent qu'il est nécessaire de proposer des activités et ou des projets pour et ou avec les jeunes sur l'Avallonnais. 60 % des jeunes seraient intéressés et disponibles pour y participer.

## Quels types d'activités intéressent les jeunes du territoire ?



## Sur quelle période proposer des activités ?



## Les envies et idées des jeunes

- « Disposer d'activités sur Montillot. Ça serait bien, je ne suis pas le seul à ne pas pouvoir me déplacer,
- Bar ou café dédié aux jeunes, sans alcool, avec musique, jeux d'arcade, babyfoot, karaoké,
- Salle de spectacles, pistes cyclables sécurisées,
- Avoir un bal de fin d'année au collège,
- Créer un potager derrière le collège des chaumes,
- La rénovation du parc bleu à la Morlande et créer davantage de parcs pour adolescents,
- Aider les jeunes à plus s'investir dans les activités au collège,
- Créer un "local jeune" : un endroit où l'on peut se retrouver, parler entre nous, s'exprimer...Et vivre des moments ensemble dans notre adolescence,
- Groupe de soutien des jeunes, lieux pour les jeunes (ex : lieux d'études),
- Intervention métiers dans établissement scolaire,
- Plus de transports, sachant que beaucoup d'élèves habitent en campagne,
- Des évènements culturels et sportifs auxquels on peut participer (concours, festivals...),
- Des soirées pour les jeunes,
- Créer des grosses sorties VTT dans Avallon, dans les bois ou sur les routes



## Résultat de l'étude des besoins – CC du Serein (juin 2021)

La CCS est allée au-devant des jeunes, via des rencontres dans les villages, des échanges avec les délégués de classes et une enquête a été réalisée auprès des collégiens.

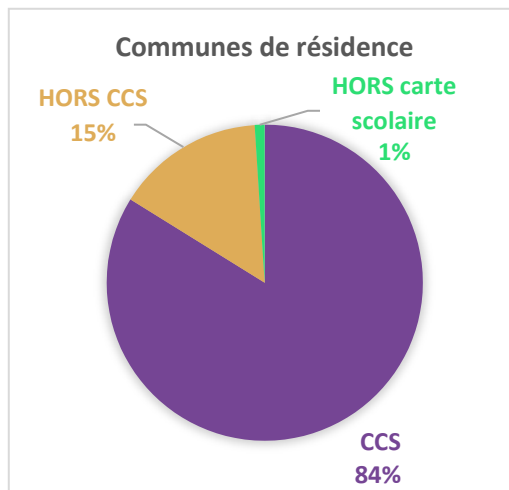
177 ÉLÈVES SUR 191 ONT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE.

Il y a eu une forte participation des élèves. Le collège a accompagné les jeunes pour compléter le questionnaire pendant les heures d'études.

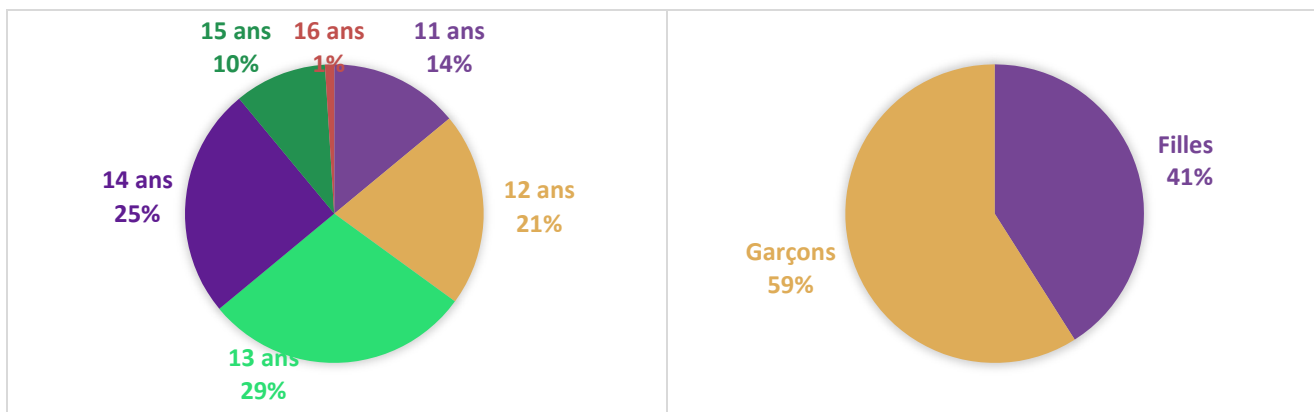
### Communes de résidence :

L'enquête fait apparaître 3 communes principales avec une forte population de collégiens : Joux la ville, l'Isle sur serein, Noyers.

Lors des échanges, les jeunes précisent qu'ils aiment leur lieu de vie et vivre en milieu rural, ils ont une perception positive de leur cadre de vie.

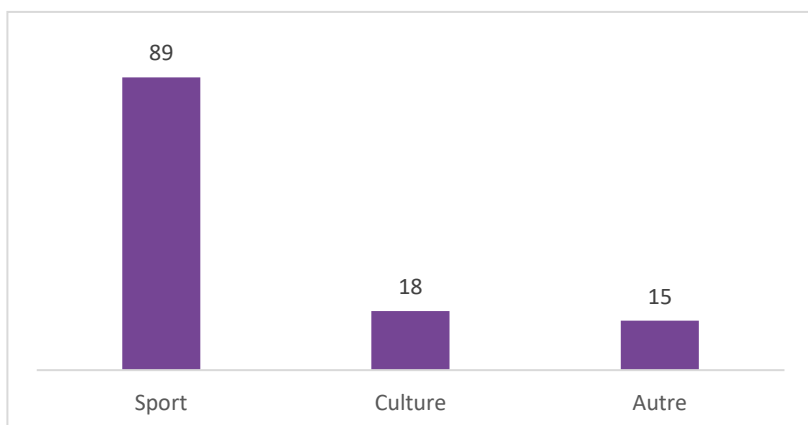


### Répartitions par âges et genres :



### Régime scolaire :

La majorité des jeunes sont ½ pensionnaires et utilisent les transports scolaires.



### Quel type d'activités pratiquent les jeunes ?

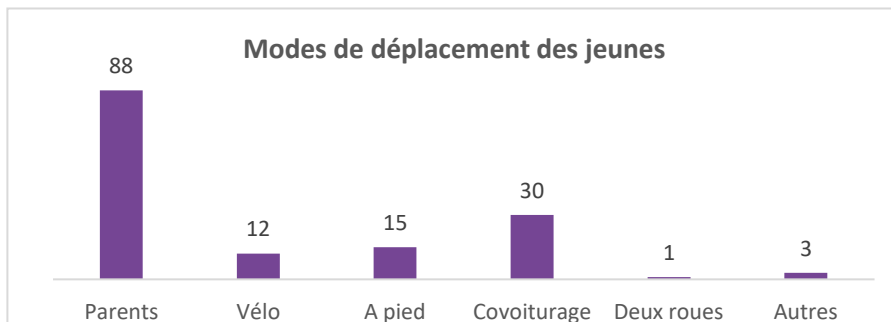
La majorité pratique une activité sportive. Les activités classées autres sont principalement des activités libres hors clubs ou associations.

Ils pratiquent leurs activités principalement sur Noyers et Avallon, communes où sont situées principalement les associations, clubs après la classe, le mercredi et le samedi.

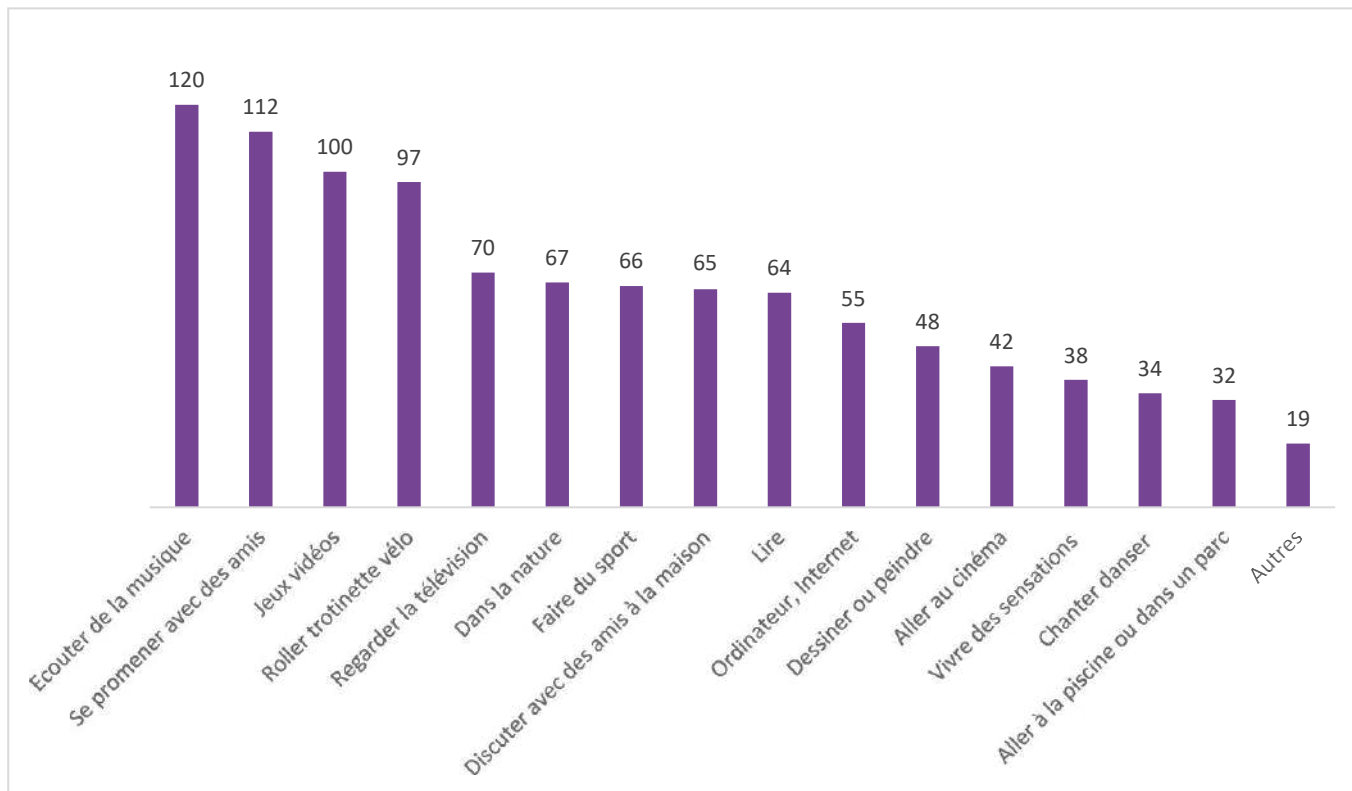
## Mobilité

On peut observer que ce sont principalement les parents (individuel ou co-voiturage) qui véhiculent les enfants.

5% des enfants ne pratiquent pas d'activités extrascolaires, faute de moyen de locomotion.



## Loisirs temps libres



Les jeunes pouvaient choisir plusieurs activités en fonction de leur appréciation. Nous avons pu identifier une répartition suivant plusieurs domaines d'activités :

- Sportives : 23%
- Créatives : 8%
- Découvertes : 6,5%
- Occupationnelles : 22%
- Partage : 17%
- Culturelles : 22%
- Autre : 1,5%

Type de Lectures (livres ou BD) ou spectacle (film, comédie musicale, concert...) auquel ils ont assisté :

Sur 177 retours de questionnaires :

- 144 jeunes lisent des mangas, des livres ou BD de type aventure, fiction, fantastique, horreur, autour du sport. Certains livres sont ceux demandés dans le cadre scolaire.
- 127 jeunes ont vu un spectacle. Ce sont principalement des films, on retrouve les mêmes thèmes que la lecture. Ils ont aussi vu des concerts, comédies musicales et certains spectacles locaux.

## Les attentes

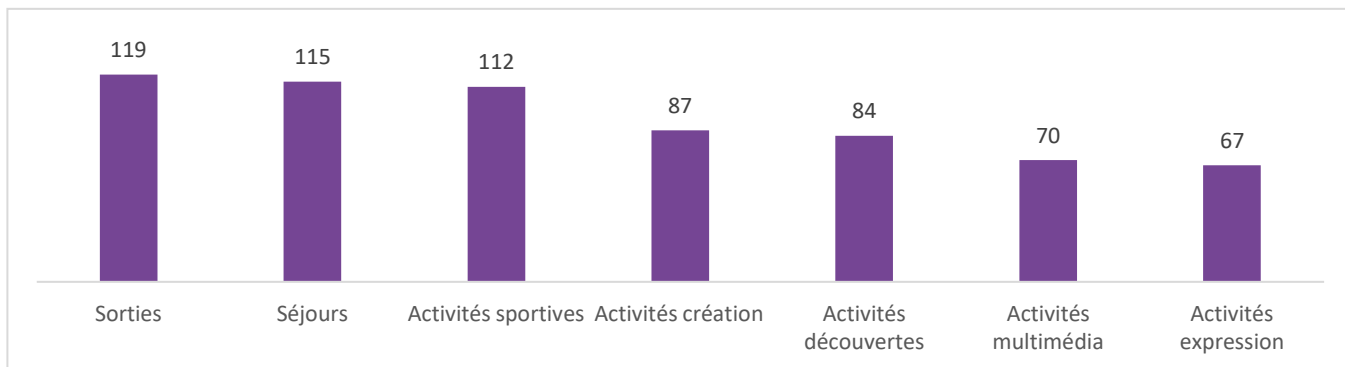
82% des jeunes se disent prêts à participer à des activités ensemble dans un lieu spécifique, qui leur est propre (autres que le collège ou le cercle familiale) pour se retrouver.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

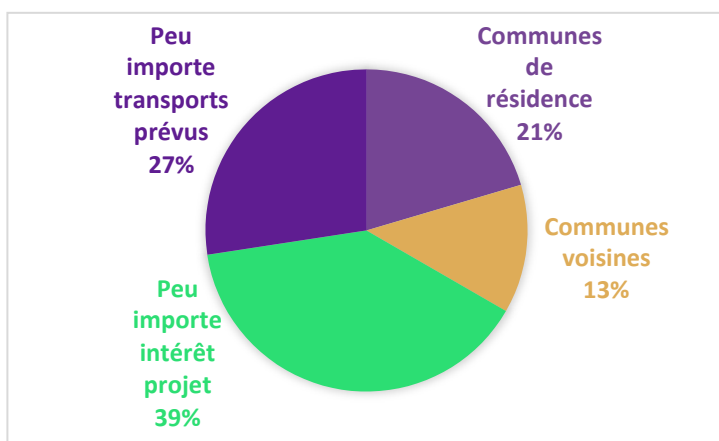
## Types d'activité



- Activités sportives (jeux, sports, parcours, oppositions etc...)
- Activités création (activités manuelles, bricolages, dessins, etc...)
- Activités expression (débats, théâtre, chant, danse, magie, cirque, etc...)
- Activités découverte (jardinage, nature, sens, expériences scientifiques, cuisine)
- Sorties (bowling, cinéma, musée, patinoire, laser Game, etc...)
- Séjours (ski, nature, sportif, etc...)

## Moments pour pratiquer des activités ou monter des projets ?

Sur les petites et grandes vacances, les jeunes sont principalement intéressés par les journées et les après-midis.



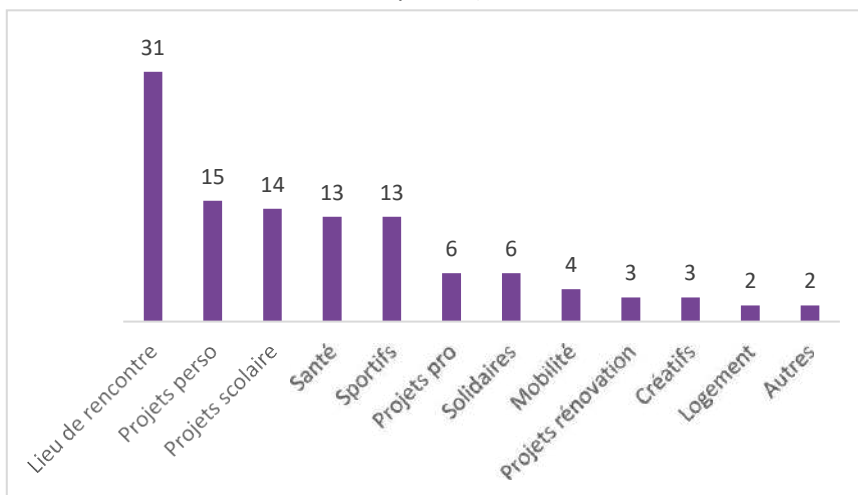
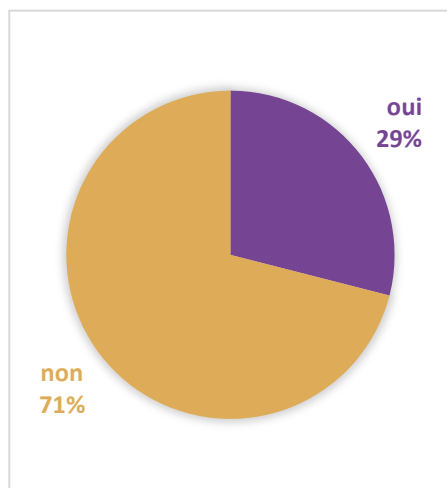
En période scolaire, ils sont intéressés par le mercredi après-midi, le vendredi après les cours, le samedi après-midi et aussi le samedi pour la journée entière.

Dans l'éventualité où des activités ou accueils seraient créés, ils souhaiteraient pratiquer ces activités :

Les enfants sont majoritairement intéressés par l'intérêt du projet que par le lieu où il se déroule. Peu importe le lieu, pour 51 enfants, tant qu'il y a un moyen de transport organisé.

## Besoin de soutien dans votre vie quotidienne ? Si oui, sur quels aspects ?

- 29% des jeunes ont signalé avoir besoin d'un soutien dans leur vie quotidienne.
- 31 d'entre eux souhaitent avoir un lieu pour se retrouver entre amis.
- Projets communs : 25 d'entre eux sont intéressés pour un accompagnement dans la réalisation de projets de loisirs. (Projets de rénovation, solidaires, créatifs et sportifs).



À la suite de cette enquête et aux échanges avec les jeunes voici quelques éléments à retenir :

- L'importance d'impliquer et de partir des besoins des jeunes pour la mise en place de tout projet,
- Aller au-devant des jeunes là où ils sont : collèges, clubs sportifs, associatifs, terrains de jeux,
- Être à l'écoute des jeunes, leurs attentes et leurs envies,
- Mettre en réseau les acteurs locaux, impliquer les partenaires potentiels,

#### Les actions mises en œuvre par la CCS

- ✓ Organisation de journées ponctuelles pendant les vacances scolaires :
- ✓ Une journée par semaine depuis octobre 2021 (sorties cinéma, bowling, accrobranche, soirées, patinoire).
- ✓ Un séjour organisé en août de 5 jours au lac de la forêt d'orient avec 23 jeunes, principalement résidant sur le territoire de la CCS.
- ✓ Un atelier cinéma le mardi soir avec un groupe de jeunes du collège de Noyers (année scolaire 2021-2022) Finalité : réalisation d'un court métrage.
- ✓ Organisation d'un stage cinéma par la maison hirondelle en partenariat avec la collectivité (avril 2022) dans le cadre du dispositif « Passeur d'image ».

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

# PARENTALITÉ

## Préambule

L'USAGE DU CONCEPT DE PARENTALITÉ S'EST ACCRU CONSIDÉRABLEMENT AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES. POUR DE NOMBREUX AUTEURS LA PARENTALITÉ REPRÉSENTE UNE QUESTION MAJEURE DE SANTÉ PUBLIQUE. POUR CERTAINS, CE SERAIT UNE DES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES AUXQUELLES SONT CONFRONTÉES LES SOCIÉTÉS ACTUELLES.... LES PROBLÈMES DE PARENTALITÉ SERAIENT À LA SOURCE DE NOMBREUSES DIFFICULTÉS SANITAIRES ET SOCIALES. ILS AURAIENT D'IMPORTANTES CONSÉQUENCES EN TERMES DE SANTÉ PUBLIQUE ET SERAIENT LARGEMENT ASSOCIÉS AUX TROUBLES DE COMPORTEMENTS, AUX CONDUITES À RISQUE, AUX TROUBLES PSYCHIQUES, À L'ABUS DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES, À L'ABSENTÉISME, À L'ÉCHEC SCOLAIRE, À LA DÉLINQUANCE ET À LA CRIMINALITÉ. PLUSIEURS RAPPORTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX SOULIGNENT L'IMPORTANCE DE CETTE FONCTION, RAPPELLENT LES ENJEUX QU'ELLE RECOUVRE ET RECOMMANDENT LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS POUR LA SOUTENIR (HAUT CONSEIL DE LA POPULATION ET DE LA FAMILLE, 2003 ; HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ, 2005 ; MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA FAMILLE, 2002 ; ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2002).

### *Charte départementale de la parentalité :*

#### *> L'égalité des personnes*

L'égalité des personnes est un principe fondateur de l'action sociale et éducative. Aucun jugement a priori ne doit conduire à qualifier arbitrairement des parents ou des familles en raison de leur origine, de leur lieu de résidence, de leurs traditions ou cultures. L'action sociale et éducative participe à la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination. Dans le respect de ces principes, il convient d'apprécier les situations et les comportements individuellement, en fonction des parcours, des difficultés rencontrées, des conditions de vie, des besoins, des potentialités des personnes, de leurs demandes et de leurs attentes. Pour appréhender les situations et proposer des réponses prenant en compte les spécificités de chaque famille, les acteurs de la parentalité s'appuieront sur une démarche interculturelle, sur des partenariats interdisciplinaires et sur des analyses de pratiques, conformes aux règles de confidentialité, de déontologie et d'éthique professionnelles.

#### *> Les droits et l'intérêt de l'enfant*

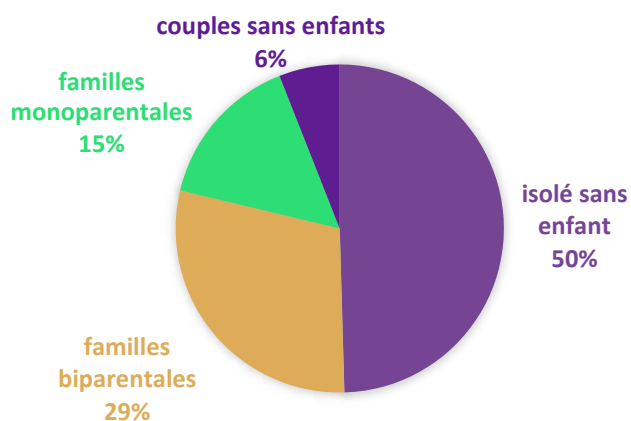
La parentalité est intimement liée à la notion d'intérêt de l'enfant, telle qu'elle est prévue dans la Convention internationale des droits de l'enfant et dans la législation sur la protection de l'enfance. Avec les parents, les acteurs de la parentalité jouent un rôle d'information et de pédagogie, qui permet de coordonner leurs interventions et de favoriser une coéducation associant les parents aux actions engagées. L'enfant, considéré en tant que personne, dans sa globalité, est au cœur des préoccupations communes des parents et des professionnels. Il réclame à la fois une protection de son intégrité physique et psychique, et la réunion de conditions propres à favoriser son développement vers une autonomie progressive.

#### *> Les valeurs républicaines et la laïcité*

Les valeurs de Liberté, Égalité, Fraternité, et de laïcité sont une source d'inspiration, de continuité et de cohérence dans le travail avec les parents et avec les enfants. La parentalité suppose non seulement la qualité des liens familiaux mais aussi le respect des droits fondamentaux des personnes et de leurs libertés. Les valeurs de la République supposent le choix et le libre consentement dans les actes de la vie privée et la laïcité garantit l'application de la loi civile, quelles que soient les traditions religieuses ou les croyances familiales. Les acteurs de la parentalité, soucieux d'une réelle diversité culturelle dans un vivre ensemble harmonieux, encouragent les parents et les jeunes à respecter la liberté d'autrui et la conciliation des libertés. Ils appliquent le principe de l'égalité de traitement, quels que soient les origines, le sexe, la nationalité ou la religion des personnes.

Dans leur action éducative et leur intervention sociale, les agents du service public sont tenus d'observer une « stricte neutralité », en « ne privilégiant aucun culte ». Au nom de l'intérêt général, ils expliquent et font respecter la loi et les règlements qui régissent les espaces éducatifs et de loisirs gérés par les collectivités territoriales ou par l'État.

### Structure familiale des allocataires du Pays Avallonnais



Le pourcentage de couples avec enfants est inférieur de 5 points par rapport au département de l'Yonne et de 4 points à l'échelle nationale. Cependant, le pourcentage de familles monoparentales, souvent identifié comme critère de fragilité est inférieur de 1 point par rapport au département de l'Yonne et très proche des tendances nationales.

### Nombre de dispositifs soutien à la parentalité - Le REAAP

Année	Nombre de structures REAAP	Nombre de structure ayant au moins un projet clas financé	Nombre de LAEP	Nombre de dispositif médiation familiale
2017	2	1		
2018	1	1	1	
2019	3	1	1	1

### Nature des actions parentalités

	2017	2018	2019	2020
Groupe d'expression	2	2	3	1
Groupe de parole	3	1	4	
Écoute individualisée	1	1	1	1
Conférences			1	
Actions parents –enfants	3	2	2	2
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>4</b>

### Évolution du recours aux actions REAAP

Année	Nombre de familles différentes REAAP	Nombre d'enfants différents REAAP
2020	51	116
2019	375	719
2018	136	162
2017	235	273

## Constats

Les actions autour de la parentalité sont aujourd'hui majoritairement portées par les collectivités et structures qui exercent les compétences relevant du champ de l'action sociale (crèches, CCAS, ALSH, LAEP...).

Cependant, la participation des parents à ces actions se limite bien trop souvent à quelques familles et il reste difficile d'attirer le public cible. Les problématiques d'accès à l'information et les défauts de communication ont été identifiés comme frein. Par ailleurs, les familles qui n'utilisent pas les services ont moins accès à ces actions. L'axe parentalité ne relève d'aucune compétence. Par conséquent, les deux intercommunalités ne portent pas d'actions accessibles à un plus large public, soit autre que les familles qui fréquentent les structures d'accueil.

### Les structures et ou action existante

- La Parenthèse :
  - Un espace de rencontre offert aux parents pour préserver et ou rétablir des liens en situation de rupture de conflit, de séparation...
  - La médiation familiale : permet aux parents de trouver des solutions grâce au médiateur familial qui facilite l'écoute et l'expression de chacun des participants lors d'échanges confidentiels et apaisés dans un lieu rassurant.
  - Le Lieu d'Accueil Enfants / Parents la P'tit ruche : espace d'échanges, de rencontre et de détente destiné aux enfants (0-6 ans) et à leurs parents, aux futurs parents. Accueil les mardi et jeudi de 16 heures à 18 heures.
- Les actions dans les écoles du territoire,
- La maison hirondelle à Montréal,
- Les actions portées par le centre social d'Avallon : Récréa Familles, les sorties familles, les espaces d'échanges, action familles monoparentales...,
- Les ateliers parents enfants dans les crèches,
- Les actions de prévention portées par l'UTS d'Avallon,
- Groupe de parole de parents des enfants du SESSAD...

# LOGEMENT

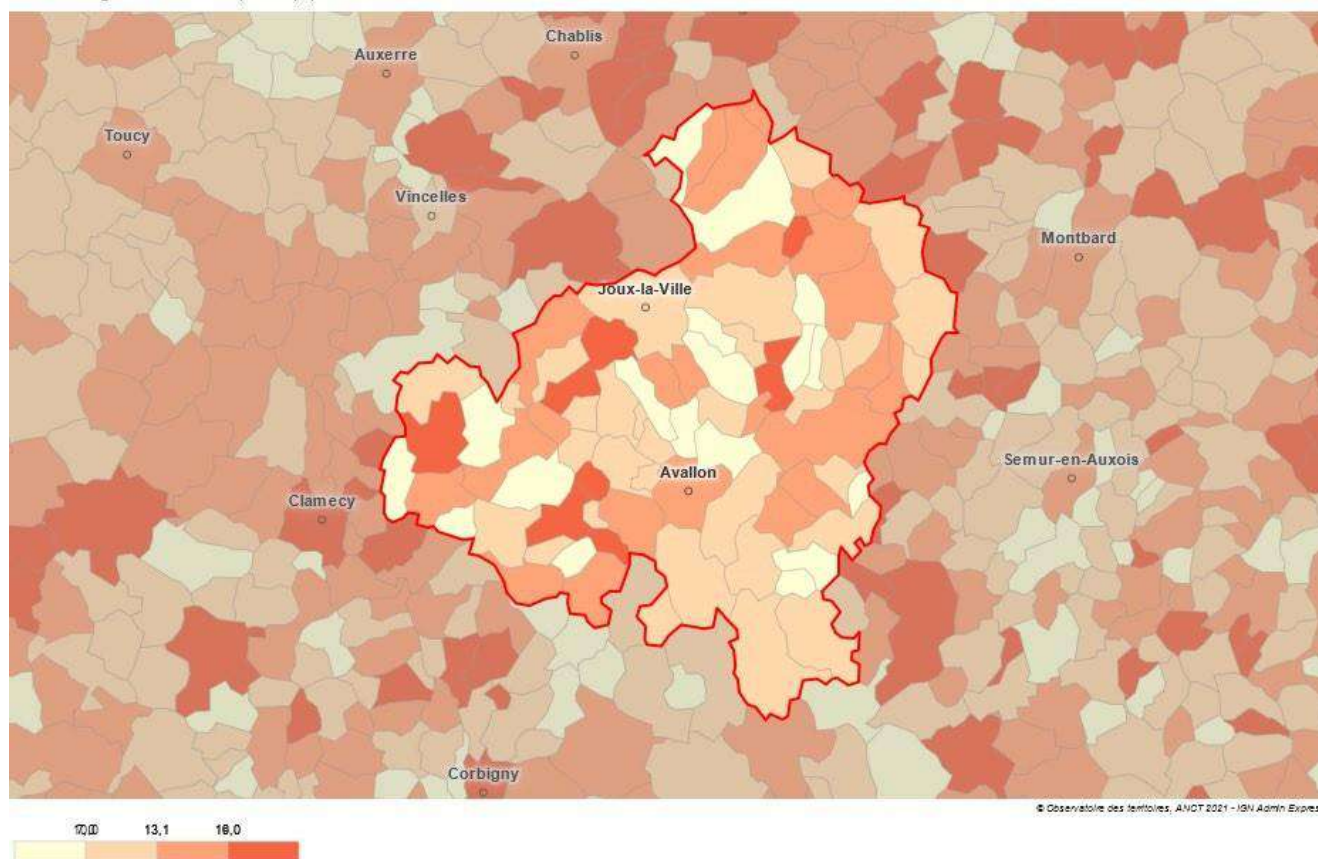
Un parc de logements qui se développe, avec des problématiques de vacance et de gestion des résidences secondaires

## Une problématique de vacance qui s'amplifie

La part de logements vacants parmi le parc de logements est en constante augmentation et s'établit à un niveau assez élevé (13,1 % selon la définition de l'INSEE et 8,1 % de logements vacants de plus d'un an, soit le double de la moyenne nationale, selon les fichiers fiscaux). Cette part est supérieure aux valeurs de l'Yonne (11,8 %) et de la région Bourgogne-Franche-Comté (10,1 %). Cette situation est partagée par les différents secteurs du Pays Avallonnais. Une dizaine de communes présente même des taux de vacance supérieurs à 20 %.

LA VACANCE REPRÉSENTE 13,1 % DES LOGEMENTS SELON L'INSEE ET 8,1 % DE LOGEMENTS VACANTS DE PLUS D'UN AN, SOIT LE DOUBLE DE LA MOYENNE NATIONALE, SELON LES FICHIERS FISCAUX

Part des logements vacants, 2018 (%) - Source : Insee, RP 1968-2018



### Définition de la « vacance » (source INSEE) :

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

On considère, en moyenne, qu'un taux de vacance de 6 % correspond à une vacance « normale » liée à la rotation naturelle du parc de logements.

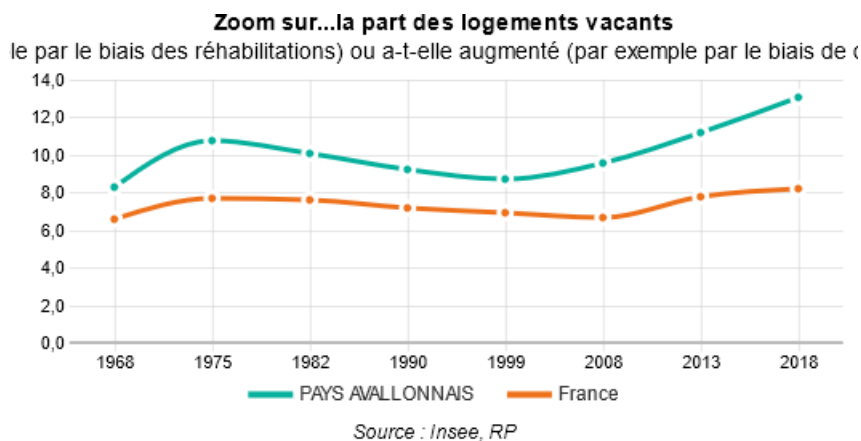
REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com



Au-delà de l'apparence négative que peuvent revêtir les logements vacants, ces derniers constituent un potentiel locatif non-utilisé et sont composés en partie de petits logements qui correspondent à un besoin réel des ménages d'aujourd'hui. Le plus souvent, la vacance touche des petits logements et/ou des logements locatifs, et le développement de la vacance se fait au détriment de la diversité de l'offre de logements sur le territoire.



En outre, le développement de la vacance impacte directement l'attractivité résidentielle et touristique des bourgs et villages concernés.

### Une part importante de résidences secondaires, notamment dans les secteurs les plus touristiques

Seuls deux tiers des logements du Pays Avallonnais sont des résidences principales, notamment en raison de la forte part de résidences secondaires : 21,2 % des logements ne sont pas occupés en continu. Favorisée par le caractère hautement touristique du territoire, cette valeur dépasse largement les moyennes départementale, régionale et nationale ( $\pm 10\%$ ).

La part de résidences secondaires varie suivant les secteurs considérés :

- Le secteur d'Avallon accueille peu de résidences secondaires, et un parc de résidences principales plus important ;
- Les secteurs de Quarré-les-Tombes, de Châtel-Censoir / Vézelay, et de Noyers sont les secteurs qui comptent le plus de résidences secondaires en proportion, avec des taux avoisinant les 30 %.

Globalement, le nombre et la part de résidences secondaires a diminué à l'échelle du Pays Avallonnais entre 2008 et 2018, ce qui montre que l'attractivité résidentielle diminue à ce niveau. Toutefois, elle se stabilise voire continue d'augmenter légèrement dans les secteurs de Quarré les Tombes, du Vézélien et des plateaux de Bourgogne, moins attractifs pour des résidents permanents car plus enclavés.

En un mot

*Le parc de logements progresse à l'échelle du Pays Avallonnais, ce qui permet de répondre aux besoins des habitants qui augmentent avec le vieillissement et la diminution de la taille des ménages.*

*La dégradation du bâti ancien et son inadaptation par rapport aux besoins des ménages génèrent cependant des dynamiques de vacance importantes. Cette tendance lourde impacte les paysages villageois, questionne l'attractivité résidentielle et touristique des communes. Elle entraîne également une diminution de la diversité de l'offre de logements, les logements qui se dégradent le plus étant souvent des logements locatifs en centre bourgs.*

*Le Pays Avallonnais, et notamment les secteurs les plus touristiques (Morvan, Vézélien, Noyers), présentent une attractivité importante pour les résidences secondaires, qui peut peser sur la fluidité du parc de logements, limitant les possibilités d'accueil de résidents permanents et tendant à « muséifier » les communes à caractère patrimonial fort.*

Une croissance de la propriété qui questionne la capacité du territoire à maintenir une diversité suffisante de l'offre de logements

## Une croissance de la propriété au détriment du locatif

On observe une surreprésentation des propriétaires (71,8 %) à l'échelle du Pays Avallonnais, au détriment des locataires. Le taux de propriétaires dépasse les niveaux régionaux (63,2 %) et nationaux (58,8 %). L'évolution sur les 20 dernières années montre que le phénomène stagne après s'être accentué entre 1999 et 2008, la part de propriétaires ayant gagné 3,9 points entre 1999 et 2012 puis 0,6 points entre 2013 et 2018.

Ce constat est problématique, le locatif représentant généralement une entrée vers l'installation définitive de ménages sur le territoire. En outre, les difficultés actuelles d'accession à la propriété des ménages et de maintien à domicile des personnes âgées génèrent des besoins croissants en logements locatifs.

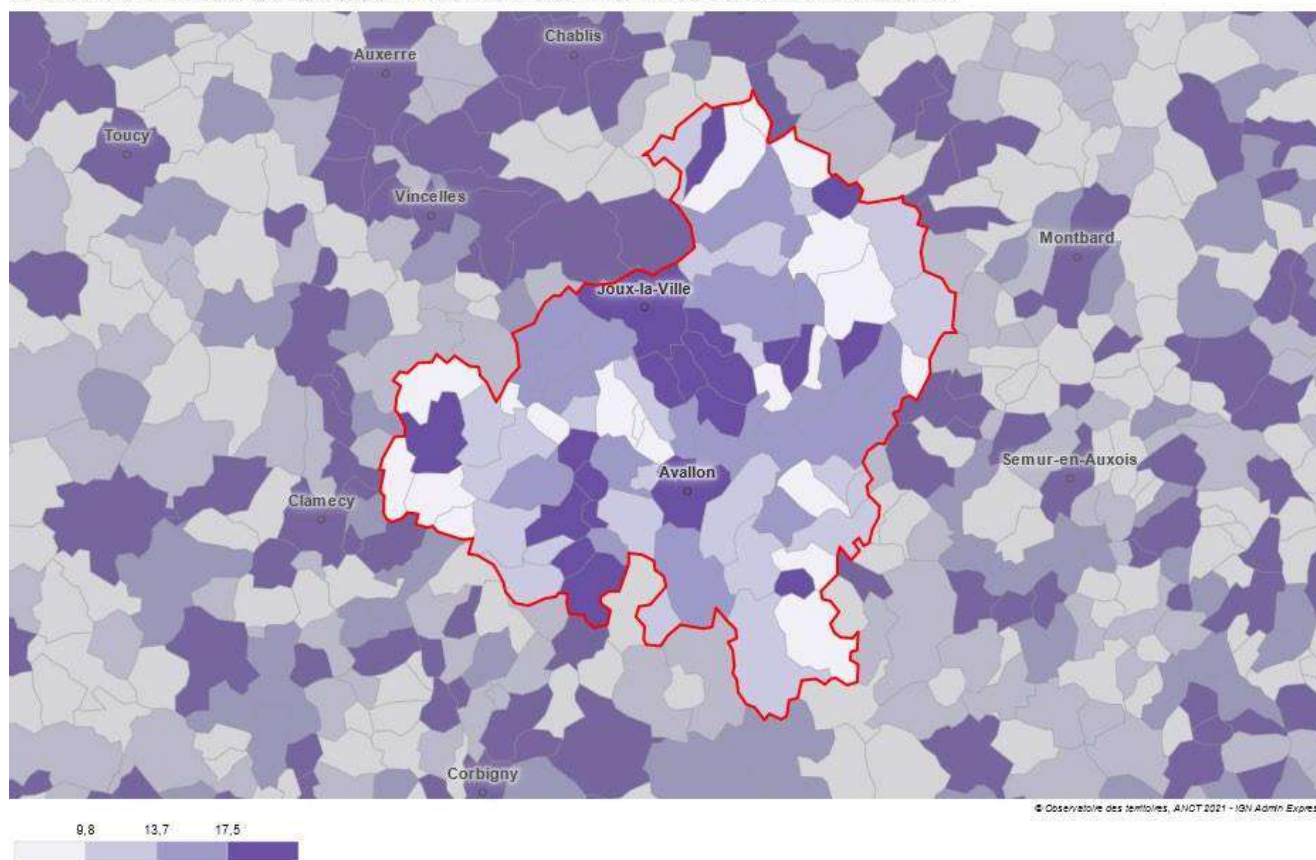
Le parc locatif est particulièrement touché par le vieillissement du bâti et l'inadaptation aux besoins des ménages. Une part importante des logements actuellement vacants pourrait correspondre à la demande des ménages et être remobilisés sous forme locative.

## Un rôle important des polarités pour offrir des logements diversifiés

La ville d'Avallon se démarque du reste du territoire par un taux de locatif important (56,6 % des résidences principales sont des locations), notamment en logements sociaux qui représentent près du tiers des logements occupés, alors qu'ils sont quasi-absents dans les autres secteurs.

En outre, il est à noter que l'offre locative privée est présente au sein du secteur de Joux-la-Ville/L'Isle-sur-Serein, incitant à l'installation de jeunes ménages (cf. paragraphes précédents) et sur l'est du Vézélien, indiquant une certaine dynamique résidentielle des espaces en périphérie d'Avallon et des principaux axes de communications (A6, RD944 et RD606).

Part de résidences principales occupées par des locataires du secteur libre, 2018 (%) - Source : Insee, RP 2008-2013-2018



L'offre de logements locatifs sociaux reste concentrée à Avallon (85 % du parc du Pays Avallonnais), avec une présence modeste dans les bourgs (notamment Joux-la-Ville et l'Isle-sur-Serein). Elle s'est peu développée sur le territoire sur les 15 dernières années

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

En un mot

*La diminution de l'offre locative sur le territoire et la faible quantité de logements abordables questionne l'équilibre démographique futur du territoire, certaines catégories de population (particulièrement les jeunes actifs et les personnes âgées) ayant besoin d'une offre alternative à l'accession à la propriété. La production des dernières années, qui a été concentrée sur l'accession à la propriété, a accru ce phénomène.*

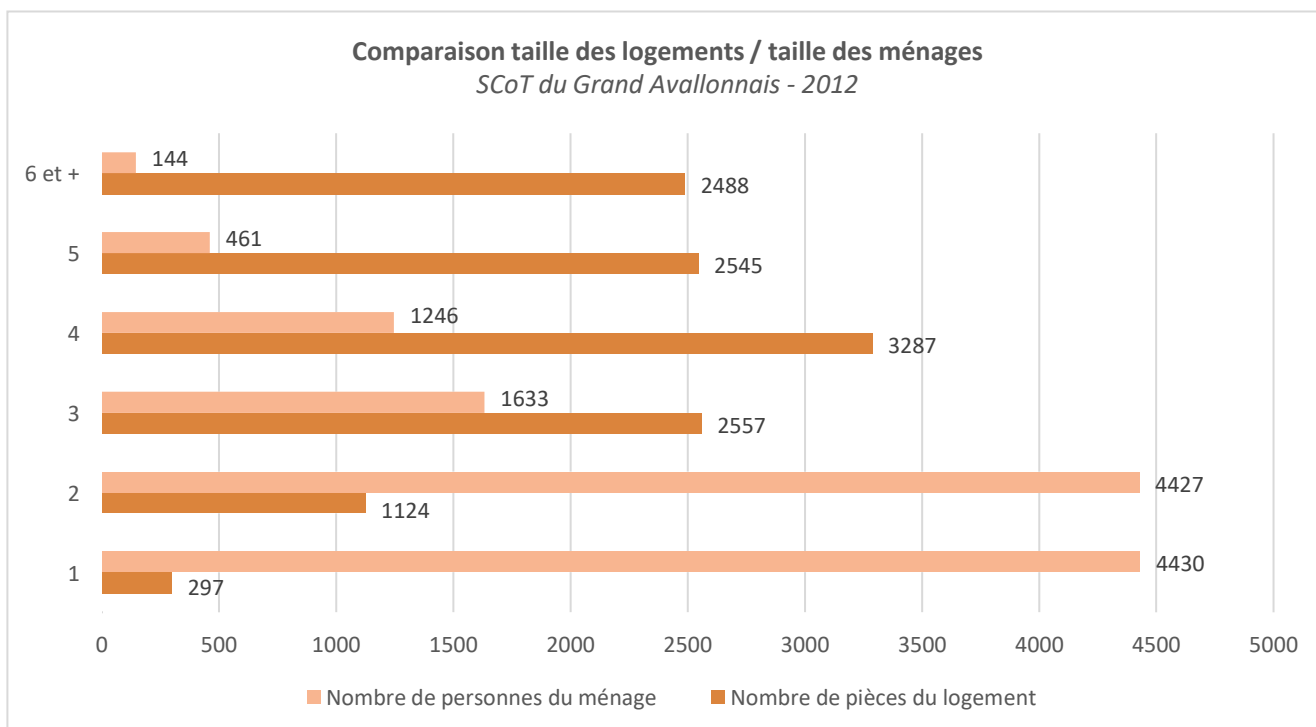
*Actuellement, la ville-centre et les bourgs ruraux sont porteurs de la diversité du parc de logements. Ils constituent des pôles à préserver puisqu'aptés à capter les différentes catégories de population : ménages modestes, petits et jeunes ménages, personnes âgées, qui sans cette offre diversifiée n'auraient pas la possibilité de s'installer sur le territoire.*

*Si Avallon, par sa taille, offre plus d'opportunités que les autres bourgs, ces derniers doivent avoir la capacité de s'adapter afin de fixer des populations nouvelles sur leur secteur et ainsi équilibrer leur répartition au sein des communes du Pays Avallonnais.*

## Des résidences principales en partie en inadéquation avec les besoins de leurs occupants

### Des logements de grande taille ne répondant pas toujours aux besoins des ménages

Le Pays Avallonnais est marqué par une forte proportion de grands logements, moins d'un tiers des résidences principales étant constitué de logements de 3 pièces ou moins. La majeure partie des logements est en réalité composée de 4 pièces (25,8 % du parc) ou de 5 pièces et plus (40,9 % du parc, seule catégorie en augmentation depuis 2008). Cette tendance est représentative des espaces à dominante rurale où l'on ne retrouve que peu de logements de taille modérée, en effet, la taille moyenne d'un logement produit entre 2015 et 2019 était de 119 m<sup>2</sup> contre 80 m<sup>2</sup> en France.



L'adéquation des logements aux besoins des ménages du territoire peut être estimée si l'on tient compte de l'indice de peuplement établi par l'Insee, statuant du nombre de pièces nécessaires à chaque type de ménage (couples avec/sans enfants, enfants en bas âge/jeunes adultes, etc.). On constate les déséquilibres suivants :

- Globalement, la plupart des logements se trouvent en situation de sous-peuplement, puisque près des trois quarts des ménages sont composés d'1 à 2 personnes pour seulement 11 % de petits logements (2 pièces ou moins) – un tiers si l'on considère les logements de 3 pièces.

- Un quart des ménages est composé de plus de 3 personnes, alors que les T4 et + représentent les deux tiers des résidences principales.
- Ces déséquilibres questionnent le développement futur du territoire :
- La part budgétaire de l'énergie étant proportionnelle à la taille du logement et augmentant avec l'âge des occupants, les célibataires et les personnes âgées, souvent soumis à une certaine fragilité budgétaire, sont de plus en plus amenés à s'orienter vers des logements de taille réduite correspondant plus à leurs besoins et à leurs capacités d'investissement.
- Les petits logements, peu nombreux et en diminution, ne permettent pas de répondre à une demande croissante. Ce phénomène peut constituer une difficulté à l'installation de ménages aux revenus modestes sur le territoire (jeunes couples, personnes seules, etc.) ne pouvant pas forcément accéder à un logement plus grand et donc plus coûteux en entretien, amélioration et en charges.

En un mot

*L'offre de petits logements (T1 à T3) est insuffisante pour répondre convenablement aux besoins des habitants (nouveaux arrivants mais également occupants actuels), celle-ci est pourtant importante afin de ne pas exclure ou précariser les catégories de population les plus modestes.*

*À l'échelle du Pays Avallonnais, plus de la moitié des logements vacants sont des logements de trois pièces ou moins, constituant donc un stock à fort potentiel sur lequel des opérations de rénovation pourraient être menées.*

## **Un parc de logements vieillissant**

Le territoire accueille un parc de logements anciens important (logements datant d'avant 1946), qui représente les deux tiers du parc total et la moitié des résidences principales. Cette ancienneté explique en partie la croissance de la vacance sur le territoire, les résidences secondaires et les logements vacants étant à 83 % antérieurs à 1946.

La forte croissance de la vacance est à mettre en lien avec l'âge des logements :

- Les logements anciens, s'ils n'ont pas fait l'objet d'une rénovation, sont plus coûteux en énergie alors que les budgets des ménages sont globalement en diminution ;
- Ils ne sont, pour la plupart, pas aux normes d'accessibilité (escaliers, largeur des portes, etc.) ;
- Un manque d'entretien des vieux logements qui entraîne dégradation voire vétusté, favorisant l'inoccupation.

En un mot

*L'augmentation du nombre de logements vacants sur le territoire tient en partie à la mise à l'écart d'un parc vieillissant, qui offre pourtant des avantages non négligeables : localisation en centre-bourg, grande qualité architecturale, prix au mètre carré généralement moins élevé que dans le neuf, disponibilité, logements adaptés au locatif, etc.*

*La rénovation du parc ancien d'Avallon et des bourgs représente un enjeu important pour rétablir et rééquilibrer une offre résidentielle diversifiée sur le Pays Avallonnais.*

## **Un marché foncier et immobilier plutôt accessible, mais disparate**

Le Pays Avallonnais présente de manière générale des prix de l'immobilier plutôt modérés par rapport aux agglomérations régionales. Toutefois, on retrouve des disparités sur le marché local, qui expliquent en partie les choix des ménages en matière d'installation :

- A Avallon et dans un rayon de 5 km, les prix sont les plus élevés, s'étalant entre 1 250 et 1 350 € au m<sup>2</sup> ;
- L'immobilier du secteur de Quarré-les-Tombes se situe entre 1 100 et 1 250 € au m<sup>2</sup> ;
- La communauté de communes du Serein affiche des prix légèrement plus faibles, compris entre 950 et 1050€ au m<sup>2</sup> (exception faite de Santigny, à 800 € au mètre carré, Noyers, à 1 600 € et Grimault, à 1 545 €) ;

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

- Le secteur de Châtel-Censoir/Vézelay possède l'immobilier le moins cher du territoire (excepté Vézelay, à 1 585 € au mètre carré), compris entre 750 et 1 150€ au mètre carré, mais avec souvent des coûts élevés de travaux à réaliser.

À l'inverse des tendances régionales, le prix au m<sup>2</sup> d'un appartement sur le Pays Avallonnais est moins élevé que celui d'une maison, en témoignent les prix de l'immobilier à Avallon :

- Prix moyen au m<sup>2</sup> d'un appartement : 1 095 € ;
- Prix moyen au m<sup>2</sup> d'une maison : 1 362 €.

Cette différence peut être déterminante, puisqu'elle peut encourager à l'investissement dans des appartements à rénover. Le loyer mensuel estimé au mètre carré s'échelonne autour de 7 €, soit très légèrement en deçà de la moyenne bourguignonne s'élevant à 7,5 €/m<sup>2</sup>. La mise en location d'un bien immobilier sur le Pays Avallonnais reste donc intéressante.

Toutefois, l'accessibilité des logements locatifs pour les locataires peut être questionnée : les loyers sont 7 % moins chers qu'à l'échelle régionale, mais avec des revenus médians inférieurs de 10 % à la moyenne régionale.

Concernant l'offre foncière, le prix moyen du terrain constructible est d'environ 17 €/m<sup>2</sup> dans un rayon de 25 km autour d'Avallon. Cette valeur est assez faible en comparaison des prix du département, la moyenne de l'Yonne étant estimée à 40€/m<sup>2</sup> en janvier 2022.

#### En un mot

*Le marché foncier et immobilier est plutôt accessible à l'échelle du Pays Avallonnais, avec des disparités locales qui peuvent expliquer des choix résidentiels éloignant les habitants de la ville centre, le marché d'Avallon et de sa proche périphérie étant plus tendu.*

*Les prix d'acquisition des appartements anciens sont plutôt attractifs et peuvent encourager à la rénovation, dans la limite de l'ampleur des besoins en travaux qui peuvent être importants et coûteux.*

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

# 4.Synthèse des enjeux issus du diagnostic

## Démographie

- Accélération de la baisse démographique depuis 2010 (- 2 000 habitants en 8 ans),
- Solde naturel négatif lié en partie au vieillissement de la population,
- Tendances démographiques variables sur le territoire :
  - Baisse démographique plus marquée sur le croissant Nord-est sud est : Noyers - Guillon - Quarré-les-Tombes
  - Baisse démographique atténuée sur le secteur sud-ouest : Châtel-Censoir, Vézelay grâce au solde migratoire
  - Baisse démographique atténuée sur la diagonale nord-est / sud-ouest : de Joux la Ville à Sainte-Magnance grâce à un solde naturel positif,
- Évolution annuelle moyenne du nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans CAF – MSA, sur 3 années : - 6,4 %,
- Tendance qui pourrait s'inverser ou ralentir ? : arrivée de nouveaux habitants à la suite de la crise sanitaire.

## Emploi

- Un **bassin d'emploi organisé autour d'AVALLON** : 5 200 emplois (2018) soit 53,5 % des emplois du Territoire,
- Un territoire bénéficiant du dispositif « Zone de revitalisation rurale »,
- Le territoire accueille globalement **un actif qui travaille pour un emploi existant**,
- **Perte de 11 % des emplois** entre 2008 et 2018 et une **hausse du chômage** de 9,4 % à 12 %,
- Un jeune sur cinq (15 à 24 ans) n'est **ni en emploi, ni en formation** (1/6 à l'échelle Nationale),
- **Une population moins qualifiée que la moyenne nationale** – 29 cadres / 100 ouvriers (France : 79 cadres/100 ouvriers),
- **Fortes problématiques de recrutement** qui incitent élus et acteurs de l'emploi à mener des actions

## Santé

- Avallon joue un rôle central dans l'offre de santé : centre hospitalier, médecins spécialistes présents, service des urgences.
- En moyenne, un Avallonnais peut consulter 3 fois le médecin en un an. Potentiel : 2,5 consultations chez un généraliste de moins de 65 ans (3,5 en France). En 2021, 18 médecins généralistes sur le territoire dont 50 % a plus de 60 ans.
- Offre de santé fragile en dehors de la ville centre, certains secteurs ruraux sont peu dotés. Cependant, il existe des Maisons de santé : Vézelay, Isle sur Serein, Guillon, Noyers, Avallon.
- Des structures et actions présentes sur le territoire pour accompagner les personnes en situation de handicap :
  - 707 Allocations Adultes Handicapés versées (soit 16 % des dossiers allocataires qui perçoivent cette prestation contre 12 % dans l'Yonne),
  - 121 Allocations d'Éducation de l'Enfant Handicapé versées (soit 2,72 % des dossiers allocataires contre 2,86 % dans l'Yonne).

## Mobilité interne au territoire

- La **voiture reste ultradominante** dans les déplacements du quotidien (**78,8 % des déplacements domicile-travail**).
- En cause :
  - **Une offre de transports en commun peu développée** et peu connue,
  - **Pour les modes doux** (piéton, vélo) **absents** qui ne garantissent pas la sécurité attendue par les usagers.
- Pourtant, les habitants de **26 communes** parcourent **une distance domicile-travail moyenne inférieure à 20 km A/R**.
- **On observe toutefois que le covoiturage tend à se développer**, bien que timidement.
- **La compétence mobilité est gérée depuis 2021 par les CC** et est donc en construction.

## Logement

- La part de **logements vacants est en constante augmentation** et élevée : 13,1 % (Fr : 8,2 %).
- La **dégradation du bâti ancien** et son inadaptation aux besoins des ménages génèrent des dynamiques de vacance importantes : impacte les paysages villageois, questionne l'attractivité résidentielle et touristique des communes, entraîne une diminution de la diversité de l'offre de logements.
- Les secteurs les plus touristiques présentent une **attractivité importante pour les résidences secondaires**, pouvant limiter les possibilités d'accueil des résidents permanents.
- On observe **une croissance de la propriété au détriment du locatif**, excepté pour la ville d'Avallon : 56,6 % des résidences principales sont des locations.
- **L'offre de petits logements semble insuffisante** pour répondre aux besoins des habitants. Cependant, il existe un **fort potentiel au niveau des logements vacants** à condition que des **opérations de rénovation** soient menées.

## Petite Enfance

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Deux Relais Petite Enfance : veille sur l'évolution des besoins du territoire, des actions de promotion du métier d'assistante maternelle,</li><li>• 3 crèches intercommunales, une maison d'assistantes maternelles,</li><li>• Accueils de loisirs à partir de 2,5 ans,</li><li>• Un Lieu d'Accueil Enfants Parents.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Baisse significative du nombre d'assistantes maternelles : CCAVM : 105 en 2015 / 60 en 2022</li><li>• CCS : 33 en 2015 / 18 en 2022.</li><li>• Beaucoup demandes de places en crèche mais très peu de places attribuées (tendance récente),</li><li>• Les Toutes Petites Sections ne peuvent pas bénéficier du périscolaire (Avallon),</li><li>• Difficultés de recrutement de professionnelles petite enfance.</li></ul>
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"><li>• De nouveaux projets à venir sur la CCS (micro-crèche – MAM),</li><li>• Des projets de MAM sur la CCAVM.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'offre de service ne semble plus ou moins adapté aux besoins,</li><li>• La création de nouveaux lieux d'accueil à calibrer pour ne pas menacer les modes d'accueil existants.</li></ul>



## Enfance

<p style="text-align: center;"><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une volonté forte portée par les collectivités,</li> <li>• Le maillage des lieux d'accueil satisfaisants,</li> <li>• Des lieux d'accueil accessibles (ramassage, tarifs),</li> <li>• 4 PEDT,</li> <li>• Des séjours organisés en période estivale,</li> <li>• À l'échelle du Pays, une offre d'accueil toute l'année (excepté 1 semaine en décembre),</li> <li>• Promotion du métier d'animateur (financement des formations et accompagnement, formations continues)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des compétences « Action Sociale » qui manquent de précision,</li> <li>• Certains sites d'accueil sont peu fréquentés,</li> <li>• une offre de séjour insuffisante sur la CCAVM,</li> <li>• Fermeture des structures de la CCS les 15 derniers jours d'août,</li> <li>• Le rythme scolaire non harmonisé,</li> <li>• Difficultés de recrutements tant sur les besoins ponctuels que permanents,</li> <li>• Peu d'animateurs avec un diplôme professionnel,</li> <li>• Une offre difficilement lisible pour les familles.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager une articulation entre les 4 PEDT du Pays,</li> <li>• Renforcer la communication entre les collectivités sur l'évolution de l'organisation des accueils (liens périscolaire-extrascolaire),</li> <li>• Associer les familles, les partenaires locaux dans instances et les consulter en amont avant prise de décision.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de service non harmonisée,</li> <li>• Diminution de l'offre, de la qualité et stabilité d'accueil,</li> <li>• Usure professionnelle.</li> </ul>

## Jeunesse

<p style="text-align: center;"><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une démarche de recensement des besoins réalisée par la CCS et la CCAVM,</li> <li>• Des actions amorcées sur la CCS et à venir sur la CCAVM,</li> <li>• Un tissu associatif qui propose des activités aux jeunes,</li> <li>• Des communes qui proposent des actions ponctuelles ou espaces réservés aux jeunes.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des compétences qui manquent de précision (CCAVM),</li> <li>• Des professionnels de l'animation peu formés,</li> <li>• Peu de communication ou de coordination entre les acteurs du milieu associatif,</li> <li>• Absence d'actions et d'accueil spécifique pour les jeunes.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des chefs d'établissement (collèges) engagés dans la démarche,</li> <li>• Des financements dédiés à la jeunesse possible dans le cadre du programme LEADER,</li> <li>• Des financements au projet (CAF/MSA),</li> <li>• Des projets en cours de construction et en concertation avec le public.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement des jeunes,</li> <li>• Départ des jeunes pour les études sans retour.</li> </ul>

## Adultes

- 8 % familles monoparentales (France : 10 %) - Avallon : 10,7 %,
- Un tiers des ménages du territoire ne comporte qu'une seule personne 39 % (Avallon : 46,6 %),
- Les couples avec enfants représentent seulement 19,9% des ménages du territoire (25,3 % moyenne nationale)
- Une population aux revenus modestes avec des disparités selon les secteurs du pays Avallonnais. Le revenu médian disponible par unité de consommation en 2018 est de 20 400 € (20 800 € à l'échelle de l'Yonne et 21480 € en région)
- 13,9 % des ménages du Pays se situent sous le seuil de pauvreté (12,9 % en région, 14,5 % dans l'Yonne et 21 % à Avallon),
- Des associations et structures de l'animation de la vie sociale existantes sur le territoire.

## Séniors

- Un Avallonnais sur 10 est âgé de plus de 75 ans,
- Près d'un sénior sur 2 vit seul et peut donc avoir des besoins en maintien à domicile ou transport. Cela représente 1 352 personnes de plus de 75 ans soit 44,8 % contre 42,5 % en moyenne en France,
- 1 habitant de + 75 ans sur 5 vit dans une commune sans service (soit 764 personnes),
- Des actions à destination des séniors dans certaines communes du territoire. Exemple : « Espace sénior » et « Bien vieillir » de la ville d'Avallon,
- Des structures nouvelles : Vill'âge Bleu à Quarré-les-Tombes (logement adapté à la préservation de l'autonomie, services pour le maintien à domicile des séniors ...), les résidences intergénérationnelles de « Mon logis » à Avallon.

# 5.Synthèse des fiches actions

## Thème 1 : Bien vivre ensemble et qualité de vie en milieu rural

	Fiche	Intitulé des fiches actions	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Déployer et soutenir les actions en faveur du lien social</b>	1.1	Créer un réseau de partenaires					
	1.2	Soutenir et développer les actions intergénérationnelles					
	1.3	a. Accompagner l'adaptation des logements en prévision de la diminution de l'autonomie b. Mettre en réseau les acteurs pour mailler le territoire et lutter contre l'isolement					
	1.4	Bus itinérant au service du lien social					
<b>Développer une offre d'accueil et des outils répondant aux besoins des familles</b>	1.5	Résoudre les problèmes de gestion administrative liés à l'embauche des assistantes maternelles					
	1.6	Poursuivre les actions en faveur de la promotion du métier d'assistantes maternelles-					
	1.7	Créer de nouvelles places diapos ; accueil petite enfance					
	1.8	Mieux communiquer sur les menées actions autour de la parentalité					
	1.9	Consolider et renforcer l'offre du LAEP					

## Thème 2 : Penser/construire l'action sociale de façon concertée

	Fiche	Intitulé des fiches actions	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Poursuivre et développer le partenariat</b>	2.1a	Rendre les métiers de la petite enfance plus attractifs					
	2.1b	Rendre les métiers de l'enfance plus attractifs					
	2.2	Complémentarité dans l'emploi et maison des saisonniers					
<b>Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire</b>	2.3	Poursuivre et renforcer les actions menées autour du repérage précoce, et de sensibilisation du handicap					
<b>Organiser la communication et la coordination à l'échelle du Pays</b>	2.4	Élaborer un outil de communication des structures enfance à l'échelle du Pays Avallonnais					
	2.5	Les missions des chargés de coopération					
<b>Mutualiser les moyens et créer des outils communs</b>	2.6	Créer des outils et dossiers familles communs intercommunautaires					
	2.7	Créer des postes petite enfance, enfance en concertation (CCAVM - CCS - ville d'AVALLON – communes)					
	2.8	Créer un réseau de directeurs ALSH					

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E.legalite.com

<b>Anticiper l'avenir</b>	2.9	Intégrer la jeunesse dans les statuts communautaires de la CCAVM et repréciser certains axes d'intervention					
	2.10	Concevoir un seul PEDT à l'échelle du territoire					
	2.11	Organiser des temps de concertation intercommunautaire pour créer une politique d'action sociale globale et porter des valeurs communes					
<b>Faciliter le parcours de l'enfant en créant du lien entre acteurs éducatifs</b>	2.12	Assurer une continuité éducative entre tous les lieux et moments de vie de l'enfant (école, familles, accueil de loisirs)					

### Thème 3 : Construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes

Fiche	Intitulé des fiches actions	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Créer des projets par et pour les jeunes</b>	3.1	Identifier les personnes ressources pour accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne -				
	3.2	Mettre en place au sein des collèges des interventions pour développer des projets avec les jeunes				
	3.3	Développer la participation, des jeunes sur le territoire, leur permettre d'être acteur et autonome				
<b>Permettre aux jeunes de devenir des « ambassadeurs » du territoire</b>	3.4	Proposer des actions permettant aux jeunes de découvrir le territoire				
	3.5	Promotion et découvertes des métiers dont ceux de l'artisanat				
<b>Rendre les actions « jeunesse » accessibles à « tous »</b>	3.6	Comment susciter l'intérêt de tous, quels leviers possibles pour un accès à tous ?				
	3.7	Associer les partenaires dans l'élaboration de la politique jeunesse				
	3.8	Mettre en place une banque de temps				

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**Bien vivre ensemble et qualité de vie sur le territoire**

Déployer et soutenir les actions en faveur du lien social

- Créer un réseau de partenaires
- Soutenir et développer les actions intergénérationnelles
- Accompagner l'adaptation des logements en prévision de la diminution de l'autonomie
- Mettre en réseau les acteurs pour mailler le territoire et lutter contre l'isolement
- Bus itinérant au service du lien social

Développer une offre d'accueil et des outils répondant aux besoins des familles

- Résoudre les problèmes de gestion administrative liés à l'embauche des assistantes maternelles
- Poursuivre les actions en faveur de la promotion du métier d'assistante maternelle
- Créer de nouvelles places d'accueil petite enfance
- Mieux communiquer sur les actions menées autour de la parentalité
- Consolider et renforcer l'offre du LAEP

Poursuivre et développer le partenariat avec les acteurs de l'emploi

- Développer des actions de promotion et de valorisation des métiers de l'action sociale - Rendre les métiers de la petite enfance plus attractifs, Rendre les métiers de l'enfance plus attractifs
- Complémentarité dans l'emploi et maison des saisonniers

Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire

- Poursuivre et renforcer les actions menées autour du repérage précoce et de sensibilisation autour du handicap

Organiser la communication et la coordination à l'échelle du Pays

- Elaborer un outil de communication des structures enfance à l'échelle du pays
- Les missions des chargés de coopération

Mutualiser les moyens et créer des outils communs

- Créer des outils et dossiers communs intercommunautaires
- Créer des postes petite enfance, enfance en concertation
- Créer un réseau de directeurs ALSH

Anticiper l'avenir

- Intégrer la politique jeunesse dans les statuts communautaires de la CCAVM et préciser certains axes d'intervention
- Concevoir un seul PEDT à l'échelle du territoire
- Organiser des temps de concertation intercommunautaire pour créer une politique d'action sociale globale et porter des valeurs communes

Faciliter le parcours de l'enfant en créant du lien entre acteurs éducatifs

- Assurer une continuité éducative entre tous les lieux et moments de vie de l'enfant

**Penser/construire l'action sociale de façon concertée**

Créer des projets par et pour les jeunes

- Identifier les personnes ressources pour accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne
- Mettre en place au sein des collèges des interventions pour développer des projets avec les jeunes
- Développer la participation des jeunes sur le territoire, leur permettre d'être acteurs et autonomes

Permettre aux jeunes de devenir des ambassadeurs du territoire

- Proposer des actions permettant aux jeunes de découvrir le territoire
- Promotion et découverte des métiers dont ceux de l'artisanat

Rendre les actions jeunesse accessible à tous

- Comment susciter l'intérêt de tous, quels leviers possibles pour un accès à tous ?
- Associer les partenaires dans l'élaboration de la politique jeunesse
- Mettre en place une banque de temps

**Construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes**

# Convention Territoriale Globale du Pays Avallonnais

- 2022-2026 -

## Un projet social de territoire partagé



REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-089-200039709-20221010-2022\_089-DE

**Thématique : Bien vivre ensemble et qualité de vie sur le Territoire****Axe d'intervention : Déployer et soutenir les actions en faveur du lien social****Fiche action N° 1.1 : Créer un réseau de partenaires**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	Difficulté de recensement, de diffusion et d'accès à l'information des actions existantes sur le territoire. Une certaine méconnaissance de la pratique des structures entre elles et fonctionnement cloisonné.
<b>Objectifs</b>	Créer et animer un réseau de partenaires permettant de décloisonner, « aller vers » et favoriser l'échange. Créer un outil commun de recensement de l'information (annuaire/planning...).
<b>Description du projet</b>	Cibler et inviter les partenaires à une réunion d'échanges biannuelle. Organiser des visites sur site, et participer aux activités/projets/actions mises en place par les partenaires. Ensemble, déterminer un calendrier de rencontre et favoriser la pérennisation de cette pratique afin d'en faire une habitude institutionnelle. Mettre en commun sur un planning les manifestations mises en place par chaque structure sur le territoire et s'appuyer sur les applications existantes (ex : intramuros).
<b>Résultats attendus</b>	Meilleure connaissance des structures entre elles. Mutualisation des moyens. Mixité des publics : dynamique territoriale.
<b>Porteurs</b>	Centre social ? (correspond à ses missions et pratiques)
<b>Partenaires</b>	Collectivités territoriales, structures médico-sociales, associations culturelles et sportives....
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Rencontre biannuelle du réseau d'acteurs et plus si nécessaire.
<b>Moyens techniques et humains</b>	Moyen humain : coordination par le centre social Moyens financiers : demande de subvention selon les projets communs + moyens de chaque structure pour son propre projet (humains et financiers).
<b>Indicateurs d'avancements</b>	Mise en place des rencontres et des échanges entre les structures (présentiel et distanciel). Création de l'outil d'information. Nombre d'actions et respect du calendrier établi au préalable.
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre des partenaires participant au réseau, nombre de projets communs. Qualité de l'outil de l'information. Meilleure connaissance du fonctionnement des partenaires entre eux et du public accueilli dans les structures.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : Bien vivre ensemble et qualité de vie sur le Territoire

### Axe d'intervention : Déployer et soutenir les actions en faveur du lien social

#### Fiche action N° 1.2 : Soutenir et développer les actions intergénérationnelles

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Des actions intergénérationnelles sont existantes ponctuellement en milieu rural (Châtel-Censoir- péri et extra scolaire AVALLON - QLT – ALSH CCS)...</p> <p>Les actions semblent davantage structurées et régulières à l'échelle de la ville d'Avallon. L'Espace senior propose des actions avec de nombreux partenaires : Enfance et Jeunesse en Avallonnais, les écoles, le périscolaire.</p> <p>Paroles d'hier et d'Aujourd'hui (radio Avallon), des actions autour du numérique avec la mission locale... On observe cependant une absence de projet commun durable dans les communes rurales et également une absence d'action intergénérationnelle petite enfance /séniors.</p> <p>Les actions intergénérationnelles proposées par les écoles ou service périscolaires profitent majoritairement voire exclusivement aux séniors qui résident en maison de retraite ou à la les maisons bleue de Quarré-les-Tombes. Les séniors peuvent aussi être sollicités en tant que bénévoles pour participer à des projets.</p> <p>Les séniors sont confrontés à la problématique de mobilité et d'isolement.</p> <p>Des difficultés pour ce public à franchir la porte – Beaucoup d'angoisse du public « d'Aller vers.... »</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier/Recenser les actions existantes</li><li>• Evaluer ces actions</li><li>• Identifier les structures et /ou les personnes susceptibles d'être intéressées pour participer à des projets intergénérationnels</li><li>• Définir des objectifs communs - transversaux</li><li>• Définir des projets communs - Mise en réseau des clubs Aînés et structures qui interviennent auprès des séniors.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recensement des besoins et actions existantes - prise de contact auprès des mairies par l'animateur du CLS en partenariat avec l'espace sénior de la ville d'Avallon.</li><li>• Identifier les personnes ressources, associer les maires dans la démarche (organisation de réunions publique, définir une stratégie d'aller vers le public),</li><li>• Évaluation des actions existantes et définir des perspectives,</li><li>• Mise en réseau des clubs et structures séniors : aller à la rencontre des acteurs et organisation de temps d'échanges,</li><li>• Mise en relation des clubs/structures séniors avec les structures d'accueil et mutualisation de moyens - Initiative à lancer par le chargé de coopération CTG</li><li>• Associer les responsables de structure d'accueil dans la démarche (petite enfance et enfance)</li><li>• Proposition d'actions intergénérationnelles :<ul style="list-style-type: none"><li>○ rencontre dans des lieux ressources (bibliothèque, médiathèque),</li><li>○ Projet autour de jardin partagé,</li><li>○ Atelier cuisine,</li><li>○ Projet artistique,</li></ul></li><li>• Susciter l'organisation des temps forts dans les villages : fête de village (implication des séniors et des enfants dans la préparation et l'animation de la fête via les structures de loisirs ou pas)</li></ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Émergence de nouveaux projets</p> <p>Rompre l'isolement</p>
<b>Porteurs</b>	<p>Pays Avallonnais</p>
<b>REÇU EN PREFECTURE</b> le 12/10/2022 Application agréée E.legalite.com	<p>Les mairies, les EHPAD, les écoles, les structures d'accueil enfance, les clubs, comité des</p>



	fêtes,
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Amorçage fin 2023 - début 2024
<b>Moyens techniques et humains</b>	Chargé de coopération
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de nouveaux projets intergénérationnels Nombre de participants La dynamique de réseau

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : Bien vivre ensemble et qualité de vie sur le Territoire

### Axe d'intervention : Développer et soutenir les actions en faveur du lien social

#### Fiche action 1.3 a : Accompagner l'adaptation des logements en prévision de la diminution de l'autonomie

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Pour toute personne, se sentir bien chez soi et dans sa commune est une composante importante de la vie ; et pour les personnes en situation de perte d'autonomie ou de limitation d'autonomie, cette aspiration légitime se double de la nécessité de l'adaptation de ce chez soi aux difficultés rencontrées. Ainsi <b>plus de 92 % des personnes ayant de 80 à 84 ans vivent en logement autonome</b>. Elles sont <b>plus de 84 % dans la tranche 85-89 ans</b>, et de <b>71 % dans la tranche 90-94 ans</b> (Source : rapport « Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030 » du Conseil d'analyse économique — 2006).</p> <p><b>Chez les plus de 65 ans, les chutes constituent plus de 80 % des accidents de la vie courante.</b> Un tiers des plus de 65 ans et la moitié des plus de 85 ans font au moins une chute par an, qui survient principalement à leur domicile (62 %) (Source : Commission de la Sécurité des Consommateurs).</p> <p>Par ailleurs, d'après les éléments de diagnostic du Schéma départemental de l'autonomie de l'Yonne 2019-2023, plusieurs enjeux persistent liés à des situations d'habitat insalubre, de logements non adaptables, ou au reste à charge important qui représentent des freins potentiels au maintien à domicile. Ainsi dans le parc social notamment, les logements attribués ne sont pas nécessairement accessibles et les aides disponibles ne sont pas toujours connues ou lisibles malgré l'existence d'interlocuteurs ressources (ADIL, SOLIHA). C'est pourquoi un guide des interlocuteurs et dispositifs existants en matière d'adaptation du logement a été réalisé en 2019 par l'ADIL.</p> <p>Sur le champ spécifique des personnes en situation de handicap, l'aménagement du logement passe principalement par la prestation de compensation du handicap (PCH).</p> <p>Et sur le plan énergétique, le Pays Avallonnais dispense un service gratuit, le Pôle Rénovation Conseils Rénovations Conseils de l'Avallonnais (PRCA) en partenariat avec l'ADIL, en permettant un accompagnant à la fois sur les aspects administratifs et financiers.</p>
<b>Objectifs</b>	<p><b>Permettre aux séniors d'être acteurs et stratèges de leur lieu de vie et de leur vieillissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Favoriser le maintien à domicile des seniors</li><li>▪ Associer le public dans la réflexion</li><li>▪ Offrir la possibilité aux seniors de continuer à vivre sur leur commune</li><li>▪ Sensibiliser la population à l'anticipation des problèmes de vieillissement</li><li>▪ Augmenter l'offre de logements adaptés sur le territoire</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mise en place d'un accompagnement pour aménager son logement au vieillissement Mise en place d'espaces d'échanges et de sensibilisation aux outils existants pour l'aménagement du logement Atelier autour de l'aménagement du logement Permanence d'aide au montage du dossier d'aide financière pour l'aménagement</li><li>2. Création par les communes de logements adaptés prioritairement pour les personnes en diminution d'autonomie</li></ol>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Augmentation du nombre de logements adaptés Possibilité pour les seniors de choisir leur lieu de vie</p>
<b>Porteurs</b>	Pays avallonnais, communes ?
<b>Partenaires</b>	Espace Sénior, ADIL, Communes, Pays Avallonnais, CD89, CDCA, MSA Services, caisses de retraite complémentaire (Agir ARRCO, CNRACL), caisses de retraite, maisons France services, PEPCBFC, Mutualité Française
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2023

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

<b>Moyens techniques et humains</b>	Permanences sur l'ensemble du Pays Avallonnais
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nombre de logements adaptés sur le territoire</li><li>▪ Nombre de personnes concernées (origine géographique, situation familiale)</li><li>▪ Nombre de dossiers aboutis</li><li>▪ Nombre et qualité de partenaires mobilisés</li><li>▪ Nombre de rencontres organisées (ateliers et sensibilisation)</li></ul>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**Thématique : Bien vivre ensemble et qualité de vie sur le Territoire****Axe d'intervention : Développer et soutenir les actions en faveur du lien social****Fiche action 1.3 b : Mettre en réseau les acteurs pour mailler le territoire et lutter contre l'isolement**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>L'isolement est souvent la conséquence d'un processus de désinsertion sociale qui touche tous les âges, mais s'intensifie avec l'avancée en âge. On peut y entrer par suite de situations fragilisantes telles qu'une hospitalisation, un déménagement, la perte d'un proche, la maladie, l'entrée d'un proche en établissement, être aidant, etc., en particulier lorsqu'on ne dispose de relations qu'au sein d'un réseau unique ou des réseaux difficiles à mobiliser. Mais les personnes qui vivent seules ne subissent pas toujours leur isolement : il peut résulter d'un choix qui favorise l'autonomie individuelle et en fait une valeur positive, partagée et défendue. Toutefois, lorsque les relations choisies disparaissent et que la solitude s'impose, on observe des phénomènes de repli pouvant entraîner de grandes difficultés de retour à une dynamique sociale (Credoc, 2013 ; GIE IMPA 2022). Et d'après le schéma départemental de l'autonomie, les situations d'isolement se voient renforcées par les problématiques de mobilité, notamment en zone rurale. Le manque de transport adapté aux situations individuelles et les difficultés à obtenir un véhicule à la demande pour les personnes à mobilité réduite constituent effectivement des freins majeurs à la mobilité pour ces populations. Des solutions existent localement mais sont peu connues et donc sous-mobilisées. Par ailleurs, un des enjeux identifiés par le diagnostic de la Conférence des Financeurs et partagé par les acteurs locaux, porte principalement sur la difficulté à mobiliser les publics les plus isolés autour de la diversité d'initiatives existantes, nécessitant de ce fait le renforcement du repérage. Chez les personnes de 80 ans ou plus 52,2% vivent seules en Pays Avallonnais contre 49,4% dans l'Yonne ou 48,7% à l'échelle nationale.</p>
<b>Objectifs</b>	<p><b>Permettre aux séniors d'être acteurs et stratèges de leur lieu de vie et de leur vieillissement.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lutter contre l'isolement social</li><li>▪ Développer « l'aller vers »</li><li>▪ Partage entre les acteurs du vieillissement dans le cadre d'un réseau</li><li>▪ Mutualisation d'entre les différentes structures</li><li>▪ Sensibiliser les maires sur le rôle des CCAS. Prioriser les politiques sociales communales par le biais de subventions aux associations locales</li><li>▪ Créer des espaces itinérants de vie sociale</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mise en réseau des associations et des espaces de vie sociale en commençant par recenser toutes les actions et acteurs existants et une proposition d'échanges réguliers</li><li>2. Soutenir le bénévolat en lien avec les communes</li></ol>
<b>Résultats attendus</b>	Un réseau d'acteurs constitué pour lutter contre l'isolement social
<b>Porteurs</b>	Pays Avallonnais
<b>Partenaires</b>	Espace senior de la ville d'Avallon, Génération mouvements, comité des fêtes, CAF, les communes, les associations du Pays avallonnais, UTS de l'Avallonnais, MSA Services, GIE IMPA, CPAM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Première rencontre dernier trimestre 2022
<b>Moyens techniques et humains</b>	Animateur du Contrat local de santé Responsable santé et bien vieillir (ville)
<b>Indicateur d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nombre et qualité d'acteurs mobilisés dans le réseau de lutte contre l'isolement social</li><li>▪ Nombre et type de projets et activités promus par le réseau</li></ul>

**Thématique : Bien vivre ensemble et qualité de vie sur le Territoire****Axe d'intervention : Développer et soutenir les actions en faveur du lien social****Fiche action 1.4 : Bus itinérant au service du lien social**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>L'isolement est souvent la conséquence d'un processus de désinsertion sociale qui touche tous les âges, mais s'intensifie avec l'avancée en âge. On peut y entrer par suite de situations fragilisantes telles qu'une hospitalisation, un déménagement, la perte d'un proche, la maladie, l'entrée d'un proche en établissement, être aidant, etc., en particulier lorsqu'on ne dispose de relations qu'au sein d'un réseau unique ou des réseaux difficiles à mobiliser. Mais les personnes qui vivent seules ne subissent pas toujours leur isolement : il peut résulter d'un choix qui favorise l'autonomie individuelle et en fait une valeur positive, partagée et défendue. Toutefois, lorsque les relations choisies disparaissent et que la solitude s'impose, on observe des phénomènes de repli pouvant entraîner de grandes difficultés de retour à une dynamique sociale (Credoc, 2013 ; GIE IMPA 2022).</p> <p>Et d'après le schéma départemental de l'autonomie, les situations d'isolement se voient renforcées par les problématiques de mobilité, notamment en zone rurale. Le manque de transport adapté aux situations individuelles et les difficultés à obtenir un véhicule à la demande pour les personnes à mobilité réduite constituent effectivement des freins majeurs à la mobilité pour ces populations. Des solutions existent localement mais sont peu connues et donc sous-mobilisées. Par ailleurs, un des enjeux identifiés par le diagnostic de la Conférence des Financeurs et partagé par les acteurs locaux, porte principalement sur la difficulté à mobiliser les publics les plus isolés autour de la diversité d'initiatives existantes, nécessitant de ce fait le renforcement du repérage. Chez les personnes de 80 ans ou plus 52,2% vivent seules en Pays Avallonnais contre 49,4% dans l'Yonne ou 48,7% à l'échelle nationale.</p>
<b>Objectif général</b>	Développer et soutenir les actions en faveur du lien social
<b>Objectifs opérationnels</b>	Mettre en place sur le territoire du Pays Avallonnais un bus itinérant, au service du lien social ( <a href="#">Proxibus</a> )
<b>Description du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en place d'un bus itinérant qui va vers la population, en priorité là où les services n'existent pas</li><li>▪ Bus itinérant, outil d'animation sociale, en complément des moyens mis en place par les communes (salles de fête, Espace seniors...)</li><li>▪ Un bus d'animation sociale au service de différents cibles : seniors (60 ans et plus), les jeunes et le public en situation de précarité</li></ul>
<b>Résultats attendus</b>	Prévention de l'isolement de la population quelque soit l'âge Création d'actions intergénérationnelles
<b>Porteurs</b>	Pays Avallonnais ou Communauté de communes
<b>Partenaires</b>	ADMR de l'Yonne, Europe (FEADER), Région (FEDER), CD89, Communes du Pays Avallonnais, Espace seniors, services d'aides et de soins à domicile, associations locales
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens techniques et humains</b>	Un référent animateur de vie sociale dont les compétences permettent de travailler avec tous les publics . Un minibus ou bus d'animation sociale itinérant et aménagé sur les communes du territoire
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de personnes accueillies, topographie Nombre de communes étapes

## Thématique : Bien vivre ensemble et qualité de vie sur le Territoire

### Axe d'intervention : Développer une offre d'accueil et des outils répondant aux besoins des familles

#### Fiche action N° 1.5 : Résoudre les problèmes de gestion administrative liés à l'embauche des assistantes maternelles

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Le territoire du Pays Avallonnais n'échappe pas à la baisse considérable du nombre d'assistantes maternelles observée également à l'échelle Nationale.</p> <p>Les problèmes administratifs /juridiques peuvent être un frein à l'embauche et à l'installation de nouvelles professionnelles. Les familles peuvent être amenées à utiliser les sites payant de contractualisant (support d'aides). Cependant, les informations figurant sur ces sites sont parfois erronées. Les Relais Petite Enfance font les constats suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les parents ne sont pas toujours à l'aise avec les outils existants,</li><li>▪ Les parents n'ont pas la volonté de les utiliser et souhaiteraient que les contrats soient gérés par un tiers,</li><li>▪ Certains parents ont besoin d'être accompagnés individuellement.</li></ul> <p>D'une manière générale, les familles n'ont pas envie de consacrer du temps à la gestion administrative des contrats avec leur assistante maternelle.</p> <p>L'absence de référent de direction du travail sur le territoire et donc de conseil sur l'aspect juridique et droit du travail est également identifié comme frein.</p> <p>Les Relais Petite Enfance fournissent les éléments de premier niveau mais n'ont pas vocation à « faire » à la place des parents.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Informer les familles sur les outils de gestion administrative des contrats de travail « employeur-assistantes maternelles »,</li><li>▪ Rassurer sur l'utilisation des outils existants,</li><li>▪ Envisager l'intervention d'un tiers,</li><li>▪ Envisager la création de crèche familiale.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>1er niveau : Actions dans le cadre des missions les relais :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Orienter les familles vers les services compétents et outils existants : pajemploi, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).</li><li>▪ Rassurer sur l'utilisation de l'outil Pajemploi qui propose un service d'accompagnement individuel (service efficace qui répond aux difficultés des familles).</li></ul> <p><b>2ème niveau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intervention d'un tiers dans l'accompagnement qui pourrait faire à la place des parents - Orienter vers un service de secrétaire libérale ou indépendante,</li></ul> <p><b>3ème niveau</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Création d'une crèche familiale : embauche des assistantes maternelles par les collectivités qui exercent majoritairement à leur domicile. Dans ce cadre, les parents ne sont plus employeurs et la partie contractuelle est gérée par le gestionnaire.</li></ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintien ou augmentation du nombre de contrat assistante maternelle –parents,</li><li>▪ Installation de nouvelles assistantes maternelles</li></ul>

REÇU EN PRÉFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

CCAVM – CCS

CAF - PMI - DDETSPP

<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens techniques et humains</b>	Les responsables des Relais Assistants Maternels A affiner si évolution vers les crèches familiales
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'enfants gardés par les assistants maternels Nombre d'assistants maternels sur le territoire Retour des relais Petite enfance sur l'évolution des problématiques d'embauche des assistants maternels

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**Thématique : Bien vivre ensemble et qualité de vie sur le Territoire****Axe d'intervention : Développer une offre d'accueil et des outils répondant aux besoins des familles****Fiche action N° 1.6 : Poursuivre les actions en faveur de la promotion du métier d'assistante maternelle**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Le territoire du Pays Avallonnais n'échappe pas à la baisse considérable du nombre d'assistantes maternelles observée également à l'échelle Nationale. On évalue une baisse de - 50 % d'ici 2030.</p> <p>La réforme des modes d'accueil Petite Enfance (décret du 30 août 2021) ne favorise pas l'installation de nouvelles assistantes maternelles. On identifie comme frein, entre autre, les éléments suivants : la baisse d'agrément, la perte de place d'accueil et donc une baisse des revenus.</p> <p>Le statut d'assistant maternel ne permet pas d'assurer un salaire régulier. Le métier souffre également d'un déficit d'image. Les collectivités doivent se saisir de cette problématique puisque les assistantes restent, pour le moment, le premier voir seul mode d'accueil petite enfance en milieu rural (soit 106 enfants de moins de 3 ans - 192 moins de 6 ans gardés par une assistante maternelle sur la CCAVM</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur de l'emploi,</li><li>▪ Organiser des temps forts de promotion du métier,</li><li>▪ Poursuivre localement des réunions publiques avec la PMI,</li><li>▪ Associer et impliquer les élus dans la démarche,</li><li>▪ Valoriser l'implication de la collectivité pour promouvoir le métier ( APP-MAM...),</li><li>▪ Recenser les actions innovantes, s'en inspirer</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p>Participation au réseau existant autour de l'emploi porté actuellement par l'UTS. Le chargé de coopération doit transmettre les besoins, les qualifier et assurer une veille en lien avec les responsables de relais Petite Enfance.</p> <p>Organisation d'une journée de promotion du métier soit un temps fort par an. Un forum est prévu au printemps 2023 et devrait couvrir l'Avallonnais, le Chablisien, le Tonnerrois.</p> <p>Utilisation des différents supports de communication : journaux, intra muros, site internet. Définir un calendrier de communication</p> <p>Concevoir un film promotionnel : témoignages d'assistantes maternelles.</p> <p>Poursuivre les réunions locales d'information sur le métier d'assistantes maternelles dans les communes du territoire en lien avec la PMI - Associer les mairies dans la démarches afin d'identifier les personnes qui pourraient être intéressées par ce métier et diffusion de flyers.</p> <p>Prendre connaissance des actions innovantes existantes favorisant l'installation de nouvelles assistantes maternelles et s'en inspirer pour proposer des actions adaptées au territoire et au contexte</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Installation de nouvelles assistantes maternelles sur le territoire</p> <p>Baisse du nombre de demande d'accueil en crèche</p> <p>Besoins des familles satisfaits</p>
<b>Porteurs</b>	CCAVM -CCS
<b>Partenaires</b>	CAF - PMI
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2022 à 2026
<b>Moyens techniques et humains</b>	Responsables relais et agents de communication

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com



<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'assistants maternel Nombre d'enfants gardés par une assistante maternelle Nombre et qualité des actions de promotion et de valorisation du métier
-------------------------------------	--

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : Bien vivre ensemble et qualité de vie sur le Territoire

### Axe d'intervention : Développer une offre d'accueil et des outils répondant aux besoins des familles

#### Fiche action N° 1.7 : Créer de nouvelles places d'accueil petite enfance

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Depuis 2014, on constate la baisse du nombre d'assistantes maternelles qui reste encore aujourd'hui le premier mode d'accueil en milieu rural. Permettre aux parents de bénéficier d'un mode d'accueil constitue un enjeu majeur pour l'attractivité et l'économie du territoire. Face à ce constat, les collectivités qui portent la compétence petite enfance doivent se saisir de cette problématique et proposer une réponse.</p> <p>Parallèlement à cette problématique, on observe une augmentation des demandes de place en crèche et l'offre actuelle reste insuffisante pour répondre à cette demande.</p> <p>Enfin, on identifie également que l'absence de mode d'accueil peut constituer un frein pour le retour à l'emploi. En dehors des places régulières accordées par la commission d'attribution, les structures peuvent accueillir en urgence ou ponctuellement les enfants des familles qui sont engagées dans un parcours d'insertion professionnelle, dans la limite des places disponibles. Les directrices de structure accompagnent au mieux les familles vers le retour à l'emploi et la formation conjointement avec les partenaires (conseil départemental, GRETA, pôle emploi, coalia, mission locale...). Cependant, cette organisation ne favorise pas de manière globale le retour à l'emploi des familles accueillies en occasionnel, qui dans la majorité des cas ne basculent sur un accueil permanent.</p> <p>Sur le territoire de la CCS, seul l'offre d'accueil individuel est actuellement possible. La collectivité est cependant engagée dans une recherche de réponse adaptée.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Identifier les besoins de garde à l'échelle du Pays Avallonnais (provenance des familles, nombre ...) via les RPE. Réaliser un diagnostic venant renforcer les constats identifiés dans le cadre de l'élaboration de la CTG,</li><li>▪ Quantifier le nombre de places d'accueil nécessaire pour répondre aux besoins des familles résidant sur le territoire et anticiper la venue de nouvelles familles,</li><li>▪ Identifier les bâtiments susceptibles d'accueillir des jeunes enfants et ou terrains constructibles,</li><li>▪ Associer les partenaires financiers et techniques (CAF, MSA, PMI),</li><li>▪ Solliciter un accompagnement extérieur sur l'expertise du bâtiment (CAUE..),</li><li>▪ Élaborer un programme d'actions en fonction du scénario retenu,</li><li>▪ Échanger sur l'avancée des projets à l'échelle du Pays afin de calibrer l'offre,</li><li>▪ Identifier les besoins spécifiques d'accueil (AVIP)</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Identifier les besoins de garde à l'échelle du Pays Avallonnais (provenance des familles, nombre ...) via les RPE. Réaliser un diagnostic venant renforcer les constats identifiés dans le cadre de l'élaboration de la CTG</b></p> <p>Sur la CCS, une étude des besoins avait été réalisée en 2018 et révélait des besoins de garde d'accueil collectif sur le territoire. Les relais petite enfance reçoivent l'ensemble des demandes d'accueil des familles du territoire et constitue un véritable observatoire des besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Identification de la provenance des familles reçues par les RPE</li><li>▪ Identification des types de demande (temps plein, horaire atypiques...)</li><li>▪ Croisement des données CCAVM, CCS</li><li>▪ Croisement des données chaudes avec les données froides -mesurer l'écart si existant,</li><li>▪ Réaliser un diagnostic commun d'aide à la décision et nécessaire aux dossiers de demande de subvention.</li></ul> <p><b>Quantifier le nombre de places d'accueil nécessaire pour répondre aux besoins des familles résidant sur le territoire et anticiper la venue de nouvelles familles</b></p>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluation taux de couverture</li> <li>▪ Nombre d'enfants/place</li> <li>▪ Projection</li> </ul> <p><b>Identifier les bâtiments susceptibles d'accueillir des jeunes enfants et ou terrains constructibles</b></p> <p>Sur la CCS, la collectivité a fait l'acquisition d'un bâtiment de 260 m<sup>2</sup> situé à l'Isle su serein, dans lequel il est envisagé la création d'un pôle Petite Enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une micro crèche de 12 places,</li> <li>▪ Transfert du Relais petite enfance.</li> </ul> <p>Sur la CCAVM, deux bâtiments pourraient être réhabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A court terme, la MAM d'Etaules,</li> <li>▪ A long terme, l'école des jardins (pôle petite enfance).</li> </ul> <p><b>Solliciter un accompagnement technique extérieur (CAUE..)</b></p> <p>L'intervention d'un regard technique expert est indispensable et doit permettre aux élus de prendre une décision et d'identifier les moyens qui devront être alloués au projet.</p> <p><b>Élaborer un programme d'actions en fonction du scénario retenu</b> (échancier, moyen)</p> <p><b>Identifier les besoins spécifiques d'accueil liés aux parents inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle dans l'objectif de proposer une réponse adaptée</b></p> <p>Échanges avec le réseau d'acteurs de l'emploi sur l'organisation actuelle de l'accueil en crèche et les besoins identifiés</p> <p>Recenser les actions innovantes sur cette thématique</p> <p>Proposer un accompagnement et suivi spécifique pour les familles inscrites dans ce parcours</p> <p>Réserver dans une crèche des places spécifiques AVIP et définir un cadre et critères d'accès</p>
<b>Résultats attendus</b>	Améliorer l'offre d'accueil petite enfance Permettre aux familles d'avoir un mode d'accueil répondant à leurs besoins
<b>Porteurs</b>	CCAVM , CCS
<b>Partenaires</b>	CAF, PMI, MSA,CAUE
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2022 : Phase de diagnostic -Pré projet -Définition d'un programme d'actions 2023 : début travaux
<b>Financements</b>	Financement possible 2022 : plan rebond
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de nouvelles places, Nombre de demande de places Nombre d'enfants inscrits en crèche Provenance des familles

## Thématique : Bien vivre ensemble et qualité de vie sur le Territoire

### Axe d'intervention : Développer une offre d'accueil et des outils répondant aux besoins des familles

#### Fiche action N° 1.8 : Mieux communiquer sur les actions autour de la parentalité

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Des actions en direction des parents existent ou sont développées sur le territoire. Celles-ci sont essentiellement menées par les structures d'accueil et bénéficient principalement au public accueilli. Cependant, il est parfois difficile d'attirer le public cible qui peut se sentir stigmatisé ou pas concerné.</p> <p>Ces actions ne sont pas toujours partagées entre les acteurs éducatifs et donc non relayées auprès des familles.</p> <p>L'information n'est pas toujours connue de tous. On constate :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ des difficultés d'accès des parents à l'information.</li><li>▪ des difficultés d'accès des parents aux actions. (manque d'intérêt – stigmatisation)</li></ul> <p>Quand ils existent, les outils de communication sont peu attractifs et non adaptés à « tous » les parents.</p> <p>Il n'y a pas d'échanges formalisés autour de la thématique de la parentalité, ni de projets communs partagés. Actuellement, les actions éducatives spécifiques autour de la parentalité restent en marge des politiques locales.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Identifier les besoins de soutien à la parentalité</li><li>▪ Développer une dynamique d'aller-vers (prévention)</li><li>▪ Définir les actions à mettre en place</li><li>▪ Communiquer sur les actions</li><li>▪ Proposer une action commune et ou une coordination des actions</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p>Création d'un réseau d'acteurs éducatifs afin d'échanger sur les problématiques observés et les actions portées localement.</p> <p>Choisir les actions prioritaires et trouver les partenaires.</p> <p>Identifier si les actions peuvent être partagées et proposer à un public plus large.</p> <p>Choisir un vocabulaire adapté et /ou une communication détournée pour susciter l'intérêt.</p> <p>Aller à la rencontre parents sur des sites stratégiques de manière informelle (sortie des écoles, lieu de regroupement..)</p> <p>Participer au suivi et à la mise en œuvre de la fiche action « développer des actions de prévention en milieu rural en s'appuyant sur un réseau d'acteurs identifiés » portés par l'UTS de l'Avallonnais dans le cadre du Projet Social.</p> <p>Le pilote sera chargé de créer un « groupe porteur » chargé de la mise en œuvre du projet et veiller à sa pérennité.</p> <p>Utiliser l'outil numérique pour centraliser et diffuser l'information</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ S'approprier l'application « intra-muros »</li><li>▪ Promouvoir l'application et son utilisation</li><li>▪ Abonder l'application</li><li>▪ Communiquer sur l'application</li><li>▪ Faire vivre l'outil</li><li>▪ Evaluer l'impact de l'outil</li></ul> <p>Pour y parvenir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ S'approprier l'application « intra-muros »</li><li>▪ Créer un espace dédié spécifique au territoire (Pays), (si possible)</li></ul>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lister les services porteurs d'actions en direction des parents,</li> <li>▪ Promouvoir l'application auprès des porteurs d'actions</li> <li>▪ Inciter les porteurs à abonder l'application</li> <li>▪ Promouvoir l'application auprès de personnes ou organisations relais de l'information telles que : comités des fêtes, ccas, écoles, élus, professionnels de la petite enfance, PMI, médecins, et Associations séniors et lieux de présence des grands parents (vecteurs de l'information)</li> <li>▪ Promouvoir la communication sur l'outil auprès des parents</li> <li>▪ Evaluer son utilisation et réajuster</li> </ul> <p>Inciter les acteurs à accompagner les parents les plus éloignés sur les actions parentalité</p> <p>Proposer un évènement fédérateur sur la thématique du soutien à la parentalité à l'échelle du Pays tous les deux ans en lien avec la semaine de la parentalité (échelle départementale)</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Un grand nombre de parents informés</p> <p>Un grand nombre de personnes ou d'organisations relais de l'information sensibilisées,</p> <p>Un plus grand nombre d'acteurs/porteurs utilisateurs.</p> <p>Une plus grande participation des familles aux actions proposées</p>
<b>Porteurs</b>	PETR
<b>Partenaires</b>	PETR et porteurs d'actions en direction de parents Communautés de Communes, Centre Social, Education Nationale, Associations telles que La parenthèse, La maison Hirondelle, ...
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Mise en œuvre 2023 et sur toute la durée de la CTG
<b>Moyens techniques et humains</b>	2 agents dédiés.
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Points d'étapes chiffrés, avec focus sur leviers et freins / 1*/an</p> <p>Nombre d'acteurs/porteurs d'actions sensibilisés</p> <p>Nombre d'acteurs /porteurs utilisateurs</p> <p>Nombre d'actions publiées</p> <p>Nombre de connexion</p> <p>Nombre de participations aux actions</p> <p>Nombre de personnes/structures relais de l'informations sensibilisées</p> <p>Nombre de parents accompagnés aux actions.</p>

**Thématique : 1 Bien vivre ensemble et qualité de vie en milieu rural**

**Axe d'intervention : Développer une offre d'accueil et des outils répondant aux besoins des familles**

**Fiche action N 1.9 : Renforcer, consolider l'offre du Lieu d'Accueil Enfants /Parents La petite Ruche**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	Le Lieu d'Accueil Enfant Parent la Petite Ruche à Avallon est un service complémentaire du territoire en matière de parentalité mais aussi de petite enfance qui permet notamment aux nouvelles familles de rencontrer d'autres familles, d'échanger, de créer du lien.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renforcer l'offre de soutien à la parentalité</li><li>▪ Améliorer, étendre les partenariats</li><li>▪ Rechercher des sources de financements</li><li>▪ Réfléchir à l'itinérance</li></ul>
<b>Description du projet</b>	Aller à la rencontre des partenaires, les sensibiliser, les associer. Communiquer auprès des financeurs potentiels, aller à leur rencontre. Évaluer les besoins sur le territoire.
<b>Résultats attendus</b>	Consolidation stabilisation et développement du service.
<b>Porteurs</b>	La petite Ruche
<b>Partenaires</b>	Partenaires petite enfance, parentalité, collectivités, Caf...
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2022 à 2026
<b>Moyens techniques et humains</b>	Direction LAEP
<b>Indicateurs de résultats</b>	Fréquentation du service Dimension du réseau partenarial Couverture géographique Équilibre budgétaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : Penser/construire l'action sociale de façon concertée

### Axe d'intervention : Poursuivre et développer le partenariat avec les partenaires de l'emploi

#### Fiche action N° 2.1a : Rendre les métiers de la petite enfance plus attractifs

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Le territoire n'échappe pas aux difficultés liées à la pénurie de Professionnelles du secteur de la Petite Enfance. On constate notamment de nombreux mouvements de personnel (congés maternité, arrêt maladie, départ définitif...) qui fragilisent les équipes. A titre d'exemple, entre 2021 et 2022, la crèche CAPUCINE a recruté 6 professionnelles différentes pour pallier l'absence des professionnelles. Ce constat contribue à épuiser le personnel qui doit s'adapter à ces nombreux changements et accompagner les candidates recrutées. Ce phénomène génère de l'instabilité, de la fatigue et aussi de la lassitude.</p> <p>Par ailleurs, les professionnelles des crèches indiquent souffrir des modifications récurrentes d'organisation de planning pour pallier l'absentéisme. Ces contraintes ont un fort impact sur la vie privée des agents.</p> <p>Enfin, les professionnelles mentionnent également les maux physiques occasionnés par le portage et l'incidence que cela peut avoir sur leur santé.</p> <p>Extraits du panorama thématique – Les métiers en tension – Commission Paritaire nationale Emploi Formation</p> <p>« ...la majorité des recrutements sur une année se font en CDD, souvent des CDD de remplacement. Cela s'explique notamment pour les emplois cœurs de métiers par la nécessité de remplacer les salariés pouvant être absents afin de respecter les normes d'encadrement en vigueur. Ces contrats sont très souvent de courte durée. Ainsi, sur les métiers de la petite enfance, le taux d'absence sur une année s'élève à 4%. Cela signifie qu'un salarié sera absent en moyenne 4% des jours travaillés en raison d'un arrêt maladie (hors maladie professionnelle ou accident de travail). Sur ces métiers, nous avons pu voir qu'ils étaient touchés par une forme d'usure professionnelle avec des taux d'absence qui augmentaient sensiblement au fil des carrières.</p> <p>Dans les métiers de la petite enfance, les normes d'encadrement en vigueur imposent la détention de diplômes spécifiques. Cela implique donc que les établissements d'accueil de jeunes enfants peuvent être fortement impactés par le risque de manque de personnels diplômés qui est un des facteurs explicatifs de tension sur les recrutements.</p> <p>Depuis quelques années, nous mesurons une hausse importante du nombre d'établissements d'accueil de jeunes enfants et de places d'accueil en France. Ainsi, entre 2011 et 2019, le nombre d'établissements a augmenté de 40% (de 11 310 à 16 020)... »</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Se saisir des leviers d'action identifiés dans le rapport du CPNFE et mettre en oeuvre les mesures adaptées au territoire et au contexte,</li><li>▪ Prévoir sur plusieurs années la revalorisation salariale,</li><li>▪ Aménager des « vrais » espaces de repos ressourçant,</li><li>▪ Prévoir une organisation du temps de travail permettant aux agents de pouvoir davantage concilier vie professionnelle et vie privée,</li><li>▪ Organiser des actions novatrices autour du bien-être au travail.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p>Les mesures d'actions proposées par le CPNFE sont les suivantes :</p> <p>La mutualisation de l'emploi pour pallier la non durabilité</p> <p>L'accueil d'alternants pour pallier le manque d'attractivité</p> <p>La validation des acquis de l'expérience pour pallier le manque de diplômes</p> <p>Le travail sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (duerp) pour améliorer les conditions de travail.</p> <p>Il conviendra pour chaque levier d'identifier les actions à mettre en oeuvre en prenant en</p>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

	<p>compte le contexte local. Cela nécessitera un travail approfondi qui pourrait être réalisé par le comité social territorial ou une instance composée d'élus et de techniciens chargés d'élaborer une stratégie et un programme d'actions.</p> <p>La revalorisation salariale devra être anticipée et évaluée selon un plan pluriannuel en lien avec le diplôme des agents, l'expérience professionnelle, l'évaluation annuelle et les capacités financières des collectivités.</p> <p>Dans le cadre de l'évolution des structures d'accueil petite enfance, une attention particulière devra être portée sur l'aménagement des espaces de repos à destination des professionnelles. Ces espaces devront permettre des vrais temps de pause avec du mobilier et des aménagements pouvant répondre à la fatigue physique. Parallèlement à ces aménagements, il pourrait être étudié la mise en place d'actions novatrices autour du bien-être au travail.</p> <p>Le travail sur l'organisation du temps de travail doit être poursuivi et analysé en équipe et par les professionnelles afin de trouver un équilibre entre les besoins de service et la vie privée. Le recrutement d'un agent volant supplémentaire pourrait être une réponse adaptée.</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Réduction de l'usure professionnelle</p> <p>Moins de turn over</p> <p>Davantage de candidatures</p>
<b>Porteurs</b>	Les gestionnaires de structure petite enfance
<b>Partenaires</b>	CAF- PMI
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Octobre 2022
<b>Moyens techniques et humains</b>	Responsable enfance – le responsable technique prévention des risques au travail – DGS – comité social – responsable RH
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Baisse du nombre d'arrêt maladie</p> <p>Baisse du nombre de contrat de remplacement</p>



## Thématique : Penser/construire l'action sociale de façon concertée

### Axe d'intervention : Poursuivre et développer le partenariat avec les partenaires de l'emploi

#### Fiche action N°2.1 b : Rendre les métiers de l'enfance plus attractifs

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Les métiers de la petite enfance et de l'enfance sont identifiés comme étant des secteurs en tension et secteur en crise.</p> <p>Dans le secteur de l'enfance Les contrats précaires, les temps partiels subis, la rémunération peu attractive, le manque de formation et l'absence de perspectives d'évolution sont des maux qui frappent la filière et qui ne datent pas d'hier. Cependant la pandémie est venue accentuer le phénomène. Face à l'urgence, la secrétaire d'Etat a mis en place des assises de l'animation qui ont donné naissance à 25 actions pour un renouveau de l'animation.</p> <p>Parallèlement aux constats nationaux, les nombreux mouvement de personnels au sein des structures fragilisent les services et les professionnels et contribuent à l'usure des agents. A la CCAVM, certains agents exercent le métier d'animateur depuis plus de 20 ans. On identifie donc un essoufflement, une fatigue et une baisse d'investissement des animateurs liée à l'absence de perspective d'avenir et à l'usure professionnelle. Cependant, des agents sont motivés et investis dans leur travail. Certains d'entre eux restent sur leur lieu de travail durant les temps de coupure pendant lesquels ils effectuent de la préparation d'activités. La qualité des projets et des activités proposées dépendent essentiellement du temps de préparation consacré.</p> <p>Actuellement, les temps consacrés à la préparation des projets sont les suivant : Ville d'Avallon : 2 heures par semaine et 20 heures par an (projet pédagogique et activités) CCAVM : 2 heures entre chaque période de vacances - 3 heures de préparation pour chaque semaine de vacances. Le travail sur le projet pédagogique est souvent trop court et il reste donc difficile d'impliquer complètement les équipes. Sur la CCS, le temps de préparation est organisé en fonction des sites et de leur historique. Les agents mutualisés ville d'Avallon-CCAVM travaillent 8 samedis par an (6 CCAVM - 2 ville d'AVALLON). Donc 8 semaines par an, les animateurs n'ont qu'une journée de repos hebdomadaire. Pendant les vacances scolaires, les réunions ont lieu le vendredi soir jusqu'à 20 heures.</p> <p>D'autres missions sont également essentielles à la bonne qualité de l'accueil : le rangement intérieur et extérieur, les aménagements de l'espace... Actuellement, l'équipe de direction effectue seule ces missions. Pendant, la crise sanitaire et notamment dans le cadre de l'accueil minimum, les agents ont participé au rangement, au nettoyage des extérieurs, des jeux, aux aménagements...L'équipe de direction a pu constater que cet engagement collectif pour la structure avait permis de favoriser l'esprit d'équipe et de créer du lien.</p> <p>A la Ville d'Avallon : les animateurs diplômés ont une prime quelque soit le niveau de diplôme. Ils reçoivent également une prime de coupure ainsi qu'une prime annuelle en fonction du service rendu. La CCAVM a revalorisé le montant des CEE en 2022.</p>
<b>Objectif Général</b>	Définir et mettre en œuvre un programme d'actions permettant de rendre les métiers de l'animation plus attractifs

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

<b>Objectifs Opérationnels Description du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se saisir du Plan d'actions vers un renouveau de l'animation en accueil collectifs de mineurs et définir un programme d'actions locales,</li> <li>▪ Permettre la formation professionnelle en l'intégrant dans le plan de formation,</li> <li>▪ Revoir l'organisation du temps de travail des animateurs en concertation (et donc le calendrier annuel- répartition des congés),</li> <li>▪ Revalorisation salariale des contrats précaires, évolution de carrière,</li> <li>▪ Organiser des séances d'APP pour évoquer les difficultés rencontrées,</li> <li>▪ Organiser annuellement une demi-journée sur l'échanges de savoir et des pratiques (échelle pays),</li> <li>▪ Harmonisation des calendriers des agents mutualisés : offre d'emploi plus attractive, organisation des temps de travail favorable aux deux collectivités (CCAVM- ville d'Avallon) et permettre aux équipes d'être plus impliquées dans leurs missions,</li> <li>▪ Signes de reconnaissance et temps conviviaux : chèque culture CEE, organisation de temps conviviaux en dehors des temps d'accueil (valorisation de l'engagement),</li> <li>▪ Valorisation des temps de préparation,</li> <li>▪ Envisager le recrutement d'un agent volant,</li> <li>▪ Intégrer dans le DUERP les mesures de prévention liées à l'usure professionnelle, anticiper la reconversion professionnelle,</li> <li>▪ Harmoniser les temps de préparation des animations sur le territoire de la CCS,</li> <li>▪ Organiser un temps annuel : forum de l'animation – fête de l'enfance.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	Moins de mouvement de personnel Un vivier d'animateurs locaux
<b>Porteurs</b>	Collectivités - employeurs
<b>Partenaires</b>	Acteurs de l'emploi
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de contrat par an Absentéisme Nombre de candidatures Nombre d'animateurs diplômés

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : Penser/construire l'action sociale de façon concertée

### Axe d'intervention : Poursuivre et développer le partenariat avec les partenaires de l'emploi

#### Fiche action N° 2.2 : Plateforme de la complémentarité dans l'emploi (fiche action Projet Social de Territoire UTS AVALLON)

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>2 secteurs particulièrement en tension sur le territoire Avallonnais :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les métiers de l'animation, du tourisme et de la petite enfance (la CCAVM, la CC du Serein et la ville d'Avallon évoquent leurs difficultés à recruter des personnes compétentes et formées pour leurs crèches, accueils périscolaires, centres de loisirs.)</li></ul> <p><u>Freins relevés à l'embauche</u> : temps partiels et horaires difficilement accessibles aux femmes seules avec enfant, absence de formations qualifiantes sur le secteur.</p> <p>Les métiers de l'hôtellerie restauration qui peinent à recruter sur le territoire Avallonnais, particulièrement lors de la saison touristique.</p> <p><u>Freins relevés à l'embauche</u> : manque d'attractivité du secteur, contrats précaires à faible intensité horaire, pas ou peu d'hébergements adaptés permettant d'accueillir des saisonniers pendant les périodes touristiques, manque de formations qualifiantes sur le territoire.</p> <p><u>Rappel</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ taux de CDD sur le territoire Avallonnais : 67 % des offres d'emplois sont des contrats inférieurs à 6 mois, pour 45 % au niveau départemental, 42 % pour la Région BFC.</li><li>▪ 13% des offres du secteur d'Avallon concernent des emplois &lt; à 20h contre 4% pour l'Yonne et 7% en BFC</li></ul>
<b>Objectifs</b>	<p><b>Sécuriser les parcours professionnels des saisonniers de la filière du tourisme-hôtels-café-restauration, développer la pluriactivité en lien avec les filières de l'animation et de la petite enfance, favoriser une inclusion active et lutter contre la pauvreté (en expérimentation sur l'Avallonnais avec la perspective d'élargissement au département et à la région dans le cadre de l'EDEC Tourisme.</b></p> <p><b>cible entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ rendre plus attractifs les métiers en impliquant les entreprises dans l'élaboration de parcours professionnels qui tendent vers des temps de travail augmentés,</li></ul> <p><b>cible actifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ sécuriser les parcours des actifs en développant la pluriactivité,</li></ul> <p><b>cible territoire</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ participer à l'attractivité du territoire en soutenant le secteur touristique.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Centraliser les offres et les candidatures (bourse aux emplois/ recueil de compétences par Cvthèque)</li><li>▪ Recenser les besoins en formation, faciliter leur organisation et faire le lien avec les opérateurs de compétences pour les saisonniers en emploi</li><li>▪ Rechercher et développer les complémentarités saisonnières et la pluriactivité par la création d'un lieu ressource et d'accueil et d'un outil spécifique type « JOBHOPPS »</li><li>▪ Faciliter la mise en relation employeurs / saisonniers et appuyer les employeurs au recrutement</li><li>▪ Proposer des solutions en termes d'offre de logements et de mobilité sur le territoire.</li><li>▪ Sensibiliser les professionnels de la filière à l'attractivité de leur entreprise (qualité de</li></ul>

	<p>vie, conditions de travail, marque employeurs) pour fidéliser les salariés.</p> <p>Méthode Clôture des COTECH COTI Avallonnais</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un COPIL spécifique (État, Région, Département, Pays Avallonnais, professionnels, financeurs, porteur...) et d'un COTECH opérationnel territorial</li> <li>▪ Affiner le diagnostic par la diffusion d'un questionnaire à destination des employeurs du territoire</li> <li>▪ Mobilisation des employeurs,</li> <li>▪ Recherche d'un porteur</li> <li>▪ Mobilisation des financements</li> <li>▪ Mise en œuvre du plan d'action opérationnel</li> <li>▪ Conception et mise en œuvre du projet</li> <li>▪ Évaluation du projet</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p><b>cible entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ baisse des tensions en recrutement dans les deux secteurs visés,</li> </ul> <p><b>cible actifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ baisse du basculement des salariés précaires vers le RSA et la pauvreté</li> </ul> <p><b>cible territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ maintien de la population et des entreprises sur le territoire</li> </ul>
<b>Porteurs</b>	UTS AVALLON
<b>Partenaires</b>	Acteurs du SPIE et du SPE : PE, MILO, CEA... État, Région, collectivités locales : CD, EPCI, Communes, professionnels, entreprises, GEMA, Maisons France Service ?
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2022</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ candidature du Pays Avallonnais au programme LEADER : si retenu, conventionnement au 1er janvier 2023,</li> <li>▪ dans le cadre de l'EDEC : dépôt des dossiers, fin du second semestre 2022.</li> </ul> <p>2023/2025 réalisation des actions dans le cadre de l'EDEC Tourisme HCR (accompagnement AFPA ? )</p> <p>2023/2027 certaines actions pourraient être financées par LEADER (hors orientation et formation &gt; FSE+) études, investissements, voire du fonctionnement après épuisement de l'EDEC</p>
<b>Moyens techniques et humains</b>	LEADER / EDEC / PTCE émergent
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Baisse du nombre d'offre d'emploi non pourvue Meilleure connaissance des besoins de recrutement Meilleure accompagnement individuel des demandeurs d'emploi

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : Penser/construire l'action sociale de façon concertée

### Axe d'intervention : Favoriser des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire

#### Fiche action N° 2.3 : Poursuivre et renforcer les actions menées autour du repérage précoce et à la sensibilisation du handicap

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Dans le cadre de La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui garantit à l'enfant en situation de handicap l'accès aux droits fondamentaux, les structures petite enfance, enfance et jeunesse du territoire accueillent des enfants « différents » dans un principe d'inclusion.</p> <p>Depuis 2011, un certain nombre d'actions a été mis en œuvre afin de favoriser et améliorer l'accueil des enfants en situations de handicap au sein de ces structures :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Formations sur le handicap menées par « la souris verte » à destination des professionnels de la Petite Enfance et de l'Enfance,</li><li>▪ Projet sur l'accueil des enfants en situation de handicap mené de 2011 à 2016 subventionné par la Communauté de Communes d'AVALLON ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales,</li><li>▪ Labellisation de la crèche CARIBOU « accueil en milieu ordinaire des jeunes enfants en situation de handicap ».</li></ul> <p>Parallèlement aux actions internes, un réseau sur la thématique du repérage précoce a permis de réunir les professionnels du milieu ordinaire et les professionnels du médico-social autour de l'accueil inclusif. Ce réseau avait été initialement constitué dans le cadre de la précédente CTG et du Contrat Local de Santé. La question de l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire et plus largement l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers reste d'actualité. Cependant depuis 2020, le réseau ne s'est pas réuni.</p>
<b>Objectif s</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Impulser un nouvel élan au réseau d'acteurs « handicap »</li><li>▪ Identifier les besoins d'accompagnement des acteurs éducatif du milieu ordinaire</li><li>▪ Recenser les actions existantes, les renforcer</li><li>▪ Mener des actions communes autour du repérage précoce</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer un nouveau réseau de professionnels du handicap, du médical, de l'accueil de l'enfant par une mise en réseau des partenaires initiée par l'animateur du Contrat Local de Santé,</li><li>▪ Création d'outils de recensement des besoins des professionnelles, format collectif ou individuel,</li><li>▪ Identification des actions existantes et déploiement dans d'autres structures selon la pertinence,</li><li>▪ Proposition d'actions de sensibilisation, d'accompagnement ou de formation,</li><li>▪ Permettre aux professionnels du milieu ordinaire de mieux identifier les services afin de proposer un accompagnement plus adapté et efficace.</li></ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Meilleure connaissance des professionnels entre eux et de leur mission Création d'un réseau qui sera force de propositions, d'outils de méthode, d'organisation, Professionnels formés, sensibilisés – Moins d'inquiétude Meilleur repérage des soutiens et accompagnement sur le territoire</p>
<b>Porteurs</b>	PAYS AVALLONNAIS dans le cadre du CLS + COORDINATION CTG
<b>Partenaires</b>	Ccavm : Référent santé, crèches, RPE, alsh CCS : RPE, alsh Ville d'AVALLON, périscolaire CAMSP, sessad Ecoles UTS CAF

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

	pmi
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Démarrage de l'action janvier 2022
<b>Moyens techniques et humains</b>	Animateur CLS + chargé de coopération
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de participants au réseau et échanges Nombre d'enfants inscrits dans les structures de droits communs Orientation vers et fréquentation du CAMSP

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Thématique : Penser/construire l'action sociale de façon concertée	
Axe d'intervention : Organiser la communication et la coordination à l'échelle du Pays	
Fiche action N° 2.4 : Élaborer un outil de communication des structures enfance à l'échelle du pays.	
<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>L'offre de garde est difficilement lisible pour les familles, avec des services qui n'ont pas tous le même fonctionnement.</p> <p>La communication est à améliorer pour promouvoir les activités enfance, les familles manquent d'information par rapport à l'existant. Actuellement chacun communique auprès de ses usagers via une plaquette, internet, réseaux sociaux.</p>
<b>Objectifs</b>	<p><b>Communiquer sur les services auprès des familles du territoire mais également des nouveaux arrivants : renforcer la lisibilité pour les familles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer des outils de communication communs pour promouvoir les actions enfance du territoire mais également communiquer sur les services existants auprès des familles, des élus...</li> <li>▪ Elaborer un document indiquant l'existant avec les précisions nécessaires y compris pour les personnes en situation de handicap.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p>La première étape sera de mettre à jour les outils de communication actuels pour ensuite développer un outil à destination des familles. Cet outil devra aussi permettre de renseigner les familles susceptibles de s'installer sur le territoire afin de leur permettre d'avoir toutes les informations en une seule fois.</p> <p>Il peut s'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De créer une nouvelle plaquette commune à toutes les structures du pays Avallonnais,</li> <li>▪ D'enrichir les sites des collectivités et/ou du Pays Avallonnais en créant par exemple des liens.</li> </ul> <p>La plaquette ou les outils de communication devront être mis à jour à chaque fois que cela est nécessaire.</p> <p>Une rencontre annuelle devra également être mise en place entre l'ensemble des porteurs de l'action afin d'évaluer la pertinence des outils de communication commun et de faire les ajustements nécessaires.</p>
<b>Résultats attendus</b>	Création d'outils de communication à destination des familles pour rendre le service plus lisible et mieux identifié.
<b>Porteurs</b>	<p>Collectivité</p> <p>Directeur des structures</p>
<b>Partenaires</b>	Pays Avallonnais
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Document réalisé début 2023 avec une mise à jour annuelle par les porteurs
<b>Moyens techniques et humains</b>	Moyens humains et financiers mis à disposition par les collectivités en interne
<b>Indicateurs d'avancements et de résultats</b>	<p>Création d'outil de communication commun à destination des familles</p> <p>Effectivité de la mise à jour annuelle</p> <p>Diffusion de la plaquette de communication : distribution, mail, site internet des collectivités...</p>

**Thématique : Penser / construire l'action sociale de façon concertée**

**Axe d'intervention : Organiser la communication et la coordination  
à l'échelle du Pays**

**Fiche action N° 2.5 : Les missions des chargés de coopération - Projet à conforter  
lors d'une prochaine réunion de travail spécifique**

**Motivation de  
l'action,  
contexte**

Le bilan de la précédente CTG révèle le besoin crucial de la déclinaison du pilotage. En effet, chaque collectivité s'est saisie des enjeux identifiés et a poursuivi le travail en continuant sur ses propres missions. Néanmoins, l'absence de pilotage et de coordination de la CTG a été identifiée comme principal frein à la mise en œuvre des actions fléchées.

Par ailleurs, la disparition des Contrats Enfance jeunesse de la CAF au profit des bonus territoires intégrés dans les nouvelles Conventions Territoriale Globales amène à repenser les missions des coordinateurs enfance des CEJ.

**Objectifs  
opérationnels**

- Permettre le pilotage de la Convention Territoriale Globale en recrutant un chargé de coopération à l'échelle du Pays Avallonnais en 2023,
- Maintenir l'équilibre financier des collectivités territoriales en redéfinissant les missions des Coordinateurs enfance jeunesse identifiés dans le CEJ,
- Définir une articulation des différentes missions confiées aux chargés de coopération afin que chacun trouve sa place dans cette nouvelle organisation.

**Description du  
projet**

LES MISSIONS  
La responsable du Pôle Enfance Jeunesse de la CCAVM et la directrice enfance de la CCS assurent en partie les missions du référentiel d'emploi « Chargé de coopération » de la CAF dans le cadre de leur fiche de poste.

**Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage**

- Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial
- Identifier des tendances et facteurs d'évolution
- [Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet](#)
- Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité
- Traduire les orientations politiques en plans d'action
- Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions

**Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg**

- Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels
- Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté
- Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances
- Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
- [Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des évènements de vie des familles ?](#)



- Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent

Certaines missions nécessiteront un travail transversal et collaboratif  
Chargé de coopération /missions partagées

**Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques** et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants

- Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire
- Favoriser les échanges d'expériences

**Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre**

- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées
- Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique
- Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation

Les missions de mise en réseau des acteurs, d'animation de la relation avec la population seront confiées au Chargé de coopération du Pays

- Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.
- Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique
- Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels

**Synthétiser les attentes et besoins des partenaires**

Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé

Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales

Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité

Organisation et animation de la relation avec la population

Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants

Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public

Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe

Réguler les relations entre institutions, acteurs et population

Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

	<p>ARTICULATION DES MISSIONS DES CHARGES DE COOPERATION</p> <p>Des temps d'échanges et de travail commun devront être définis selon un calendrier annuel.</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Une CTG animée, pilotée, vivante</p> <p>Des signataires et partenaires impliqués et investis autour de l'action sociale</p> <p>Émergence de nouveaux projets aux services des habitants du territoire</p> <p>Meilleure connaissances des besoins et de leurs évolutions</p> <p>Mieux anticiper</p>
<b>Porteurs</b>	CCAVM – CCS – PAYS AVALLONNAIS
<b>Partenaires</b>	CAF
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2022
<b>Moyens techniques et humains</b>	Responsable pôle enfance jeunesse CCAVM- directrice Enfance CCS – un(e) chargé(e) de coopération Pays
<b>Budget Global</b>	
<b>Financements</b>	<p>2022</p> <p>CCAVM 0.8 ETP =19 200 €</p> <p>CCS 0.6 ETP = 14 400 €</p> <p>PETR 0.4 ETP = 9 600 €</p> <p>2023</p> <p>CCAVM 0.8 ETP =19 200 €</p> <p>CCS 0.6 ETP = 14 400 €</p> <p>PETR 1 ETP = 24 000 €</p>
<b>Indicateurs d'avancements</b>	
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Outils d'évaluation des fiches action</p> <p>Mise à jour et suivi de la ctg</p> <p>Evaluation de la CTG</p>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**Thématique : Penser/construire l'action sociale de façon concertée****Axe d'intervention : Mutualiser les moyens et créer des outils communs****Fiche action N° 2.6 : Créer des outils et dossiers communs intercommunautaires**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Pour inscrire leurs enfants dans une structure (crèches, alsh.. ;), les parents renseignent et fournissent de nombreux documents administratifs utiles à la gestion de l'accueil.</p> <p>Les familles du Pays Avallonnais peuvent être amenées à utiliser différents services du territoire qui ne sont pas toujours gérés par le même gestionnaire.</p> <p>Dans ce cas, elles doivent fournir à plusieurs reprises des informations identiques, et ne prennent pas toujours le temps de le faire soigneusement estimant avoir déjà transmis ces informations pour un autre service. Les directeurs/trices peinent parfois à récupérer ces documents et sont obligés d'effectuer de nombreux rappels pour obtenir des dossiers complets.</p>
<b>Objectifs</b>	<p><b>Faciliter les inscriptions des familles dans les structures petite enfance, enfance du territoire en développant un guichet «dites-le nous une fois »</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Recenser l'ensemble des outils d'inscription du territoire existant</li><li>▪ Créer un outil d'inscription commun</li><li>▪ Favoriser la diffusion de l'outil de manière dématérialisé lors d'un renouvellement d'inscription dans une structure</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Collecte de l'ensemble des documents administratifs par le chargé de coopération</li><li>▪ Identification des similitudes et des divergences</li><li>▪ Organisation d'une réunion de consultation et d'échanges autour de la création d'un document commun et partagé</li><li>▪ Création de l'outil</li><li>▪ Sollicitation du service de la DINUM (direction interministérielle du numérique):offre de service « Accompagnement pour la circulation et l'exploitation de la donnée »</li><li>▪ Un service public numérique plus simple pour tous les usagers, qui consiste à leur éviter de fournir, lors de leurs démarches en ligne, des informations ou pièces justificatives déjà détenues par d'autres administrations, en s'appuyant sur le partage automatique de données via des API.</li><li>▪ Mise en place de l'outil</li><li>▪ Suivi de l'utilisation de l'outil par le chargé de coopération et évaluation</li></ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Plus de facilité d'inscription dans les structures du territoire</p> <p>Gain de temps pour les familles et les directeurs</p>
<b>Porteurs</b>	Pays Avallonnais – chargé de coopération
<b>Partenaires</b>	CCAVM – CCS – VILLE D'AVALLON – COMMUNES DU TERRITOIRE -
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Septembre 2024 ?
<b>Moyens techniques et humains</b>	Le chargé de coopération – les responsables de structure petite enfance
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>La création d'un outil commun</p> <p>Le nombre de dossier partagé</p>

**Thématique : Penser/construire l'action sociale de façon concertée****Axe d'intervention : Mutualiser les moyens et créer des outils communs****Fiche action N° 2.7 : Créer des postes petite enfance - enfance en concertation (CAVM, CCS, Communes...)**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	(idem fiche 2.1b et 2.1 c)  Le territoire n'échappe pas aux difficultés de recrutement liées au secteur de la Petite Enfance et de l'enfance. Les contrats précaires à faibles intensités horaires sont identifiés comme frein à l'embauche et ne permettent pas aux agents de se projeter et de rester durablement dans leur poste.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Créer des postes petite enfance et enfance en se concertant</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer des outils communs sur les besoins de recrutement dans le secteur de la petite enfance et de l'enfance à l'échelle du pays Avallonnais (communes, intercommunalités),</li><li>▪ Mieux communiquer et organiser des instances (deux fois par an) sur la thématique des besoins de personnel et des difficultés rencontrées,</li><li>▪ Définir une procédure commune d'offre d'emploi incluant la consultation des partenaires pour permettre une éventuelle mutualisation de poste,</li><li>▪ Créer des postes d'agents volant mutualisés à l'échelle du Pays.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	Création d'un outil commun de besoins de recrutement avec une liste de diffusion incluant l'ensemble des employeurs du secteur de la petite enfance et de l'enfance permettant d'identifier les postes potentiellement mutualisables et proposer ainsi une offre d'emploi plus attractive.  Définition et validation d'une procédure commune en amont de la diffusion des offres d'emploi. Création d'une instance de suivi de l'emploi dans le secteur de l'action sociale en lien également avec le groupe de travail « complémentarité dans l'emploi et maison des saisonniers ».  A plus long terme, envisager le recrutement d'agents volant mutualisés à l'échelle du pays Avallonnais.
<b>Résultats attendus</b>	Des offres d'emploi plus attractives Plus de stabilité dans les équipes
<b>Porteurs</b>	PAYS - CCAVM - CCS et communes membres
<b>Partenaires</b>	Acteurs du secteur de l'emploi - UTS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens techniques et humains</b>	Responsable des services concernés dont RH, secrétaires de mairie,
<b>Indicateurs de résultats</b>	Baisse du nombre de contrat à durée déterminé et à faibles intensités horaires – Moins de mouvement de personnel –

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Thématique : Penser/construire l'action sociale de façon concertée	
Axe d'intervention : Mutualiser les moyens et créer des outils communs principe	
Fiche action N° 2.8 : Créer un réseau de directeur ALSH	
<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Il existe actuellement un réseau informel uniquement via quelques relations interpersonnelles ou dans le cadre d'actions ponctuelles.</p> <p>Il manque de partenariats et de connaissances partagés en matière de fonctionnement des différentes structures du Pays Avallonnais.</p> <p>Les directeurs ressentent parfois un isolement dans leur travail.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les liens entre les directeurs des différentes structures</li> <li>▪ Créer un réseau des directeurs afin de favoriser la connaissance et les liens humains</li> <li>▪ Organiser des temps de concertation entre les différentes structures afin de favoriser une ingénierie enfance jeunesse à l'échelle du Pays Avallonnais : recrutement, formation, optimiser l'offre de service, développer des outils de communication</li> <li>▪ Veiller à la complémentarité des dispositifs, horaires, périodes d'ouverture</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p>Formaliser des temps de rencontres entre les différents acteurs portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'échange des pratiques professionnelles,</li> <li>▪ L'échange de savoirs,</li> <li>▪ Sur la mise en place de projets communs (formation, communication, animation...)</li> <li>▪ Mobiliser des personnes ressource suivant des thématiques : associations, SDJES</li> </ul> <p>Un calendrier prévoyant au minimum 3 rencontres dans l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Période 1 : Septembre – Décembre</li> <li>▪ Période 2 : Janvier - Avril</li> <li>▪ Période 3 : Mai – Août</li> </ul> <p>Ce réseau se réunit en présentiel mais les informations peuvent également se diffuser par mail à tout moment.</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleure connaissance des agents et du travail de chacun,</li> <li>▪ Entraide entre directeurs,</li> <li>▪ Travail transversal,</li> <li>▪ Des projets plus riches, cohérents et transversaux sur le territoire,</li> <li>▪ Mise en réseau des offres de garde, de séjours...</li> <li>▪ Fluidité de l'information.</li> </ul>
<b>Porteurs</b>	<p>Collectivité</p> <p>Directeur des structures</p>
<b>Partenaires</b>	Pays Avallonnais
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Une première réunion début 2023
<b>Moyens techniques et humains</b>	<p>Moyens humains et financiers mis à disposition par les collectivités en interne.</p> <p>Mettre à disposition les directeurs sur ces temps de réseau</p>
<b>Indicateurs d'avancements</b>	Mise en place d'un calendrier prévisionnel des temps d'échange du réseau
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Mise en place d'un calendrier prévisionnel</p> <p>Effectivité du réseau</p> <p>Plus-value à moyen terme</p>

	Nombre de projets communs issus des temps d'échanges
--	--

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : Penser/construire l'action sociale de façon concertée

### Axe d'intervention : Anticiper l'avenir

#### Fiche action N° 2.9 : Intégrer la jeunesse dans les statuts communautaires de la CCAVM et repréciser certains axes d'intervention

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>La CCAVM a pour ambition de développer une politique jeunesse sur son territoire afin de répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer plus fortement la jeunesse comme acteur potentiel du développement du territoire,</li><li>• Répondre aux besoins des jeunes et aux aspirations des jeunes, les encourager à participer activement à la vie locale,</li><li>• Offrir aux jeunes des opportunités, des expériences, des rencontres, leur permettre de développer des connaissances, des aptitudes et leur permettre de devenir les citoyens de demain.</li></ul> <p>Depuis mai 2021, les membres élus de la commission enfance travaillent sur la mise en oeuvre de cette politique jeunesse. Une action de recensement des besoins a été menée dans les collèges du territoire par une jeune mission service civique.</p> <p>Désormais, la CCAVM souhaiterait mettre en place des actions tests à destination du public adolescent et élaborer un programme d'actions en corrélation avec les besoins des jeunes. Cependant, les statuts actuels de la CCAVM ne permettent pas la mise en oeuvre action.</p> <p>Parallèlement à cette problématique, les partenaires financiers ont à plusieurs reprises alerté la collectivité sur la nécessité de définir un cadre des actions organisées les mercredis dans le cadre de l'alsh.</p> <p>D'autres actions sont également menées sur la thématique de l'action sociale et pourraient être intégrées dans les statuts.</p>
<b>Objectif général</b>	Proposer une modification des statuts au conseil communautaire
<b>Description du projet</b>	<p>Identification des besoins de modification des statuts</p> <p>Proposition de modification des statuts aux membres du bureau pour consultation :</p> <p>Les statuts devront permettre le développement d'une politique jeunesse intercommunal.</p> <p>D'autres modifications pourraient également être mentionnées : le soutien financier et technique aux actions d'intérêt communautaire qui portent sur l'accompagnement à la parentalité, le financement de formation des métiers de l'animation.</p> <p>En concertation avec les communes du territoire, les statuts viendront préciser l'organisation de l'accueil périscolaire des mercredis.</p> <p>Sollicitation des services de l'état pour vérifier la légalité des statuts avant proposition définitive en conseil communautaire.</p>
<b>Résultats attendus</b>	Des nouveaux statuts adaptés au projet social de territoire
<b>Porteurs</b>	CCAVM
<b>Partenaires</b>	Préfecture
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Août 2022- passage en conseil communautaire en octobre 2022
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Vote des nouveaux statuts par le conseil communautaire

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : Penser/construire l'action sociale de façon concertée

### Axe d'intervention : Modifier les statuts pour anticiper l'avenir

#### Fiche action N° 2.10 : Concevoir un seul PEDT à l'échelle du Territoire

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires du territoire s'organisent autour d'un Projet Educatif Territorial. Ce dernier relève d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (parents, enseignants, ALSH, structures associatives, élus...). Il traduit la volonté des collectivités de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il organise ainsi, la complémentarité des temps éducatifs dans le respect des compétences de chacun.</p> <p>Actuellement, il existe 4 PEDT à l'échelle du Pays Avallonnais. Ces PEDT traduisent les valeurs et orientations éducatives des signataires. Ils permettent aux collectivités de bénéficier du financement Plan mercredi mais également d'assouplissement des taux d'encadrement. Cependant, on constate aujourd'hui des difficultés à faire vivre les comités de pilotage (trop nombreux en lien avec les différents dispositifs de financement) et donc de réunir les partenaires autour d'un projet éducatif commun.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Établir un diagnostic commun et avoir une vision d'ensemble</li><li>▪ Fixer les objectifs à l'échelle du territoire dans la continuité de la CTG</li><li>▪ Étendre le cercle des partenaires</li><li>▪ Mobiliser les membres du comité de pilotage PEDT une seule fois</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><u>Première étape :</u> Élaborer un pré-diagnostic. Cela permet d'identifier les acteurs potentiels puis de les solliciter pour rejoindre la communauté éducative. Elle est un préalable indispensable pour ensuite impulser une politique partagée.</p> <p><u>Seconde étape :</u> Elle consiste à mettre en adéquation les différents PEDT et à élaborer un diagnostic partagé, entraînant une dynamique partenariale. Elle permet d'identifier les intérêts, les actions possibles/souhaitables/réalisables. Il s'agit de réunir la « communauté éducative » pour que chaque acteur vérifie son intérêt à agir en commun, selon les enjeux mobilisateurs. Après plusieurs rencontres, le Comité de Pilotage est constitué et organisé (rythme des rencontres, qui participe...), il élabore des propositions puis valide un projet commun.</p> <p><u>Dernière étape :</u> C'est l'évaluation. Elle est continue et permet de prendre du recul sur les actions pour observer les effets. L'analyse qui est alors faite permet d'interroger et de réorienter le projet. Le Projet Éducatif Territorial est un projet global qui vit et évolue sans cesse.</p> <p>Initier un projet éducatif commun nécessite la volonté et l'engagement de chaque collectivité pour élaborer un projet partagé par tous.</p>
<b>Résultats attendus</b>	Élaboration d'un seul PEDT à l'échelle de la CTG
<b>Porteurs</b>	Chargé de coopération
<b>Partenaires</b>	Les services de l'état, la communauté éducative
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens techniques et humains</b>	Les responsables de services. Les élus Les partenaires

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com



**Indicateurs  
d'évaluation**

Nombre de rencontres  
Nombre d'action mise en place

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**Thématique : Penser/construire l'action sociale de façon concertée****Axe d'intervention : Modifier les statuts pour anticiper l'avenir****Fiche action N° 2.11 : Organiser des temps de concertation intercommunautaire pour créer une politique d'action sociale globale et porter des valeurs communes**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des habitants et peut se situer à différents niveaux. Actuellement, les deux intercommunalités mènent une politique d'action sociale à travers les actions petite enfance, enfance, jeunesse et la parentalité.</p> <p>Cependant, les intercommunalités ne traitent pas actuellement les problématiques liées à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté ; l'aide aux personnes âgées...</p> <p>Le CCAS d'Avallon ainsi que d'autres communes du territoire qui disposent d'un CCAS tentent de répondre à ces problématiques et de s'adapter aux besoins des habitants et des publics fragiles.</p> <p>On observe une absence de connaissances précises des besoins et des actions existantes dans les communes rurales.</p>
<b>Objectif général</b>	Réaliser une analyse des besoins sociaux participative pour faire culture commune
<b>Description du projet</b>	<p>L'objectif est d'engager de manière interactive un processus de connaissance et de proposition d'actions, dans le but de définir la répartition des compétences entre l'action sociale communale et celle d'intérêt communautaire.</p> <p>En effet, la réalisation du diagnostic doit permettre de connaître et de créer du lien entre les acteurs de l'action sociale du territoire, et ainsi de construire un réseau autour de ces enjeux. Au fil de sa réalisation, des problématiques sociales et des projets communs pourront émerger, engrangeant par conséquent une dynamique d'action collective en parallèle de l'amélioration de la connaissance du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Élaboration d'un questionnaire dans le cadre d'un entretien à réaliser dans les communes et auprès des partenaires,</li><li>▪ Identification des actions existantes et des besoins dans les communes rurales à destination des publics « fragiles » – Entretiens et échanges individuels avec l'ensemble des maires du territoire,</li><li>▪ Échanges avec les partenaires,</li><li>▪ Relever parallèlement les données froides,</li><li>▪ Classification et synthèse des besoins et actions existantes du territoire,</li><li>▪ Réunion de restitution de l'étude,</li><li>▪ Constitution d'un groupe de travail élus et techniciens - (voir gouvernance /groupe thématique),</li><li>▪ Définition d'une stratégie commune et d'un projet partagé (vers un CIAS ?).</li></ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Meilleure connaissance du territoire</p> <p>Construction d'un réseau autour des enjeux sociaux</p> <p>Création de nouveaux projets communs</p>
<b>Porteurs</b>	Pays Avallonnais –mission chargé de coopération
<b>Partenaires</b>	CAF, Conseil départemental, mairies, Pays, CCAVM, CCS, CAMSP...ensemble des partenaires de l'action sociale
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens techniques et humains</b>	Chargés de coopération + CCAS
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Implication des acteurs</p> <p>Enquête réalisée</p>

	La pertinence des éléments recueillis Nombre de nouveaux projets émergents
--	---

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : 2 Penser/construire l'action sociale de façon concertée

**Axe d'intervention : Faciliter le parcours de l'enfant en créant du lien entre acteurs éducatifs et services**

**Fiche action N° 2.12 : Assurer une continuité éducative entre tous les lieux et moments de vie de l'enfant.**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Absence de réseau d'acteurs éducatifs autour de l'enfant et de la famille.            Connaissance partielle par les acteurs des services existants.            Manque de consultation et d'échanges réguliers pour évoquer les problématiques et définir collectivement les perspectives d'évolution et d'amélioration des services pour les familles.            Parfois, absence de réponses aux problématiques des familles et renvoi vers d'autres services.</p> <p>Absence d'échanges sur les besoins de l'enfant (accompagnement social - handicap).            Des passerelles existantes entre service crèches et alsh.            Des visites des écoles organisées par les crèches dans les écoles de scolarisation des enfants accueillis.</p> <p>Des familles qui se sentent quelques fois démunies face à certaines situations.</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un réseau d'acteurs dynamique et régulier,</li> <li>▪ Identifier les besoins des différents services,</li> <li>▪ Définir des objectifs communs,</li> <li>▪ Développer des outils communs et les actualiser,</li> <li>▪ Être dans une dynamique d'accompagnement des familles jusqu'à la solution.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prise de contact du chargé de coopération avec les différents acteurs / services : synthèse des services existant et de leur fonctionnement, identification des besoins des services dans le cadre de ce réseau.</li> <li>▪ Élaboration d'un document support : missions des services, lieu, coordonnées.</li> <li>▪ Animation du réseau : organisation d'une réunion trimestrielle échelle inter communautaire. Exemple : réunion de rentrée suivi des enfants (crèches vers l'école), échanges sur les problématiques identifiées - transmissions des besoins - information sur l'évolution du fonctionnement des services.</li> <li>▪ Entrer dans une dynamique de croisement des savoirs et co-construction parents/professionnels – intégrer les parents dans le réseau.</li> <li>▪ Échanges des services pour trouver une solution aux familles : accompagner les familles vers le service susceptible de répondre aux besoins, alerter / échanger entre services.</li> <li>▪ N'oublier personne - rayonnement du réseau impliquer tous les acteurs -aller vers.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Meilleure accompagnement des familles et des enfants            Davantage de communication entre les acteurs</p>
<b>Porteurs</b>	Chargé de coopération
<b>Partenaires</b>	CCAVM, CCS, ville d'Avallon, éducation nationale, CAMSP, SESSAD, UTS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens techniques</b>	Chargés de coopération

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de réunions de réseau réalisé Nombre d'acteurs mobilisés Implication des parents dans la dynamique Nombre de solutions trouvés Réalisation du document support
-------------------------------------	---

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : Construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes

### Axe d'intervention : Créer des projets par et pour les jeunes

#### Fiche action N° 3.1 : Identifier les « personnes ressources » pour accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Lors du recensement des besoins réalisé par la CCS et la CCAVM, il apparaît la nécessité pour certains jeunes d'avoir recours à des personnes autres que l'entourage familial ou scolaire pour des questions qui relèvent de la vie quotidienne.</p> <p>Les documents d'informations contenus ne sont pas toujours accessibles et adaptés aux jeunes, il faut parfois les accompagner dans la compréhension de ces derniers.</p> <p>L'accès à l'information, la capacité à l'analyser et utiliser représente un enjeu majeur pour les jeunes. Le travail d'information à destination de la jeunesse peut les aider à réaliser leurs aspirations et peut promouvoir leur participation comme membre actif dans la société. Ainsi, il sera nécessaire de répertorier les structures ressources existantes en matière d'accueil et d'information et d'étudier comment améliorer l'offre d'information des jeunes.</p> <p>L'accès au numérique est également un vecteur important d'information. Néanmoins même s'il est plus aisé d'accéder au numérique aujourd'hui d'un point de vue matériel, des lacunes liées aux usages et/ou au manque de compétences de base peuvent exister.</p>
<b>Objectifs</b>	<p><b>Dispenser une information de qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Répondre à l'ensemble des préoccupations des jeunes</li><li>▪ Permettre aux jeunes d'avoir accès à l'information quel que soit leurs moyens (matériels, humains...)</li><li>▪ Former aux usages du numérique, développer une démarche éducative et préventive</li><li>▪ Proposer une documentation locale, dynamique, complémentaire aux outils de communication nationaux ou régionaux</li><li>▪ Orienter les jeunes suivant leurs interrogations</li><li>▪ Identifier une personne ressource pour accompagner les jeunes</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p>Face aux différentes problématiques rencontrées par les jeunes, il convient dans un premier temps d'identifier les ressources existantes sur le territoire et de rencontrer les acteurs mobilisables (Pass-santé, Milo, Education Nationale, CIDJ, centre social...).</p> <p>En parallèle, il est indispensable de répertorier les usages des jeunes autour des différents outils d'accès à l'information.</p> <p>Ensuite, une cartographie des ressources existantes sur le territoire pourra être réalisée ce qui permettra de développer des outils de communication complémentaires, adaptés aux jeunes qui devront être actualisés à chaque fois que cela sera nécessaire.</p> <p>Enfin, un lieu ressource pour la jeunesse (point ou un guichet unique d'information jeunesse) pourra être créé pour accompagner et orienter les jeunes suivant leurs interrogations en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Emploi</li><li>• Logement</li><li>• Santé</li><li>• Familles</li><li>• Loisirs</li><li>• Information juridique...</li></ul>
<b>Résultats attendus</b>	Donner accès aux jeunes à l'information quel que soit la problématique et permettre de se repérer face aux multiples structures d'information.
<b>Porteurs</b>	Collectivité, association, délégation de service
<b>Partenaires</b>	Pays, collectivités, centre social, Milo, associations, Education Nationale, services jeunesse, CIDJ...

<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens techniques et humains</b>	Animateur jeunesse Association locale (maison des ados, Milo...) Mise en place du dispositif Information jeunesse, adulte relais (médiateur jeunes).
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Réalisation d'une cartographie/ annuaire Nombre de partenaires mobilisés Nombre de jeunes accompagnés

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**Thématique : Construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes****Axe d'intervention : Créer des projets par et pour les jeunes****Fiche action N° 3.2 : Mettre en place au sein des collèges des interventions pour développer les projets avec les jeunes**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>En dehors des actions mises en place sur le Serein, il existe peu ou pas d'actions sur le territoire à destination des jeunes portées par les collectivités. Notre territoire étant dépourvu de structure ou d'accueil jeunes, il est nécessaire de créer un partenariat avec les collèges pour aller à leur rencontre.</p> <p>Lors du recensement des besoins, réalisé par la CCS et la CCAVM, il apparaît la nécessité pour les jeunes de se retrouver d'échanger, de créer du lien et de leur permettre d'être acteur de leur avenir.</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aller vers les jeunes : créer des points ou temps de rencontres,</li><li>▪ Travailler en partenariat avec les différents acteurs éducatifs, les élus.</li><li>▪ Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets : appels à projets, actions ponctuelles</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p>Pour commencer, il est nécessaire d'aller à la rencontre de l'équipe pédagogique des collèges, pour leur présenter les actions envisagées dans le cadre de la CTG.</p> <p>Un travail en collaboration sera nécessaire pour identifier des objectifs communs en lien avec les projets d'établissement et les projets éducatifs.</p> <p>Ensuite, des temps de rencontres au sein des collèges seront mis en place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Informer les jeunes de l'existant et des possibilités qui leurs sont offertes</li><li>▪ Créer des projets par et pour eux.</li></ul> <p>La mise en place, l'organisation, le rythme des rencontres, tout est à construire. Les animateurs doivent être formés et doivent maîtriser les différents dispositifs et leviers mobilisables (appels à projets CAF,MSA...)</p>
<b>Résultats attendus</b>	Rentrer en contact avec les jeunes pour les informer et les mobiliser.
<b>Porteurs</b>	Collectivités territoriales Les associations locales L'équipe pédagogique des collèges
<b>Partenaires</b>	Etablissements Associations Espaces jeunes à proximité Mission locale
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Période de la CTG
<b>Moyens techniques et humains</b>	Animateur jeunesse S'appuyer sur les dispositifs : PS jeune, appel à projets.
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'interventions au sein des collèges Nombre de jeunes rencontrés



## Thématique : Construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes

### Axe d'intervention : Créer des projets par et pour les jeunes

#### Fiche action N° 3.3 : Développer la participation des jeunes sur le territoire, leur permettre d'être acteur et autonome.

**Motivation de l'action, contexte**

Mettre en place un projet participatif est bien différent que de concevoir et de proposer des activités de loisirs.

Certaines conditions sont essentielles pour que les jeunes s'impliquent dans les actions de leur territoire.

Il convient de développer des actions d'animation et d'accompagnement déclinées selon les axes suivants :

- **L'Information des Jeunes** : Développer l'offre d'information, d'orientation, la rendre accessible en mobilisant l'ensemble des ressources positionnées sur ces domaines.
- **L'Initiative des Jeunes** : Susciter, promouvoir et valoriser la capacité des jeunes à se projeter, à prendre des initiatives et à s'engager volontairement, individuellement ou collectivement, pour une cause, une pratique ou une action qui sert l'intérêt collectif.
- **L'Implication des Jeunes** : Favoriser la participation des jeunes à la vie citoyenne, créer les conditions nécessaires pour les rendre acteurs et force de propositions au développement de leur territoire.
- **L'Insertion/inclusion des Jeunes** : Développer un projet stratégique et partenarial contribuant à l'insertion des jeunes par la mise en œuvre d'actions relevant des champs : social, culturel, sportif, professionnel, économique et de la santé.

Valoriser la participation des jeunes permettra de faire connaître et reconnaître leurs actions afin que les politiques enfance jeunesse évoluent.

Effectivement, s'impliquer dans des actions participatives permet aux jeunes de mieux connaître leur environnement et la société dans laquelle ils vivent. Ces expériences permettent aux jeunes de prendre conscience du travail nécessaire à la réalisation d'un projet. En le menant, ils développent des compétences (autonomie, confiance...) et endossent des responsabilités qui participent à la construction des citoyens de demain

- Objectifs opérationnels**
- Recenser et faire connaître les actions existantes pour inciter les jeunes à s'y investir.
  - Développer des outils de communication par et pour les jeunes en lien avec les différents axes.
  - Accompagner les jeunes dans la conception et la réalisation de leurs projets (associations, élus, animateurs...)
  - Valoriser les actions menées par les jeunes
  - Favoriser la responsabilité des jeunes dans la gestion des outils mis à disposition (matériel, salle...)
  - Créer un conseil de jeunes, une junior association

**Description du projet**

- 1) Aller vers les jeunes - les informer :  
Pour commencer, les jeunes doivent être au courant des possibilités qui leurs sont offertes dans ce domaine.  
La première étape est donc de rentrer en contact avec les jeunes pour les informer, aller sur leur lieu de vie : établissement scolaire, terrains de jeux, city stades...
- 2) Constituer un groupe projet : une fois les premières idées lancées, le contenu du projet doit être précisé, en particulier ses objectifs. Cette étape importante concrétise le moment de l'engagement, celui ou chaque jeune devient membre d'un groupe projet.
- 3) Initier et accompagner le projet : permettre aux jeunes de s'approprier le projet et les aider à le mettre en œuvre
  - Positionner les jeunes en tant qu'acteur/animateur du projet.
  - L'accompagnant, le professionnel devra être formé à la démarche participative des jeunes pour faire émerger des projets dans lesquels ils devront être les acteurs principaux.
- 4) Valoriser le projet : organiser un temps pour présenter les différents projets mis en place par les jeunes (élus, presse, journée de valorisation).  
Enfin certains jeunes pourraient être amenés à s'inscrire dans une dynamique

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Au

	d'engagement et d'assumer pleinement l'exercice de leur citoyenneté par la constitution d'un conseil de jeune ou d'une junior association.
<b>Résultats attendus</b>	Permettre au jeune de se repérer et de trouver sa place, pour lui donner envie de s'engager activement dans la vie locale et de s'y sentir bien.
<b>Porteurs</b>	Collectivité Animateur jeunesse Associations
<b>Partenaires</b>	Associations Structure jeunes existantes proche du territoire
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Dès 2022, prise de contact avec les jeunes et première action pour aller au-devant d'eux.
<b>Moyens techniques et humains</b>	Animateurs dédiés à la jeunesse
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'actions mises en place Nombre de jeunes approchés, impliqués

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : Construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes

**Axe d'intervention : Permettre aux jeunes de devenir des « ambassadeurs » du territoire**

**Fiche action N° 3.4 : Proposer des actions permettant aux jeunes de (re)découvrir le territoire**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p><b>Focus éléments de diagnostic jeunesse</b></p> <p>Il est observé que les jeunes du territoire le quittent pour poursuivre leurs études ou trouver un travail et finissent par ne plus revenir avant la quarantaine. La pyramide des âges se creuse au niveau de cette catégorie de population (moins 1 à 2 points d'écart par rapport à la moyenne nationale).</p> <p>Le retour des jeunes sur le territoire est motivé par la présence de la famille, mais surtout d'un environnement accueillant parce que familial et propice à une vie épanouie : un réseau social (les copains) et la possibilité de pratiquer des activités de loisirs ou autre, en somme d'avoir une vie sociale.</p> <p>Il s'agit donc de favoriser le maintien des jeunes et le retour de jeunes adultes qui sont partis du territoire. Mais aussi, de faire de nos jeunes des « ambassadeurs » à l'extérieur du territoire s'ils sont contraints de le laisser : s'ils ont une belle image ça, restera « chez eux » et ils en feront inconsciemment ou sciemment la promotion dans leur entourage.</p>
<b>Objectif général</b>	Ancrer les jeunes sur le territoire, pour éviter leur départ ou espérer leur retour, en leur faisant vivre des expériences formatrices de futurs citoyens engagés, tout en s'appuyant sur les richesses du territoire.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer une offre d'animation qui réponde aux besoins des jeunes,</li><li>▪ Faciliter le lien social, intergénérationnel et la connaissance des richesses du territoire,</li><li>▪ Encourager l'esprit d'initiative et citoyen par le biais de l'environnement, du patrimoine et du sport.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p>Le projet consiste à co-construire avec les jeunes un programme et des dispositifs de découverte du territoire : l'environnement (richesses naturelles et paysagère), le patrimoine et les mémoires (l'histoire collective). L'objectif étant de provoquer un sentiment d'appartenance et de développer l'esprit citoyen en encourageant les jeunes à réaliser des actions en faveur du territoire. Un autre objectif est de faire changer de posture aux jeunes pour qu'ils passent de participant aux activités de loisirs à acteur et co-organisateur d'activités ludiques et utiles à la communauté.</p> <p>1. Se rapprocher des jeunes pour comprendre leurs attentes Les deux EPCI ont déjà questionné les collégiens sur leurs attentes. Il reste à rencontrer, mobiliser les lycéens et à définir comment.</p> <p>2. Proposer des temps de connaissance et interconnaissance pour intéresser les jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Interventions en milieu scolaire à préparer avec les enseignants et les délégués de classe (occasion de questionner sur les attentes et faire connaître ce qui existe déjà)</li><li>▪ Organisation de temps conviviaux et festifs afin de « faire groupe » et initier un collectif de jeunes :<ul style="list-style-type: none"><li>– Camps itinérants, par exemple à vélo sur les voies vertes ou vélo-routes, avec atelier réparation de vélo, ou à pied avec activités d'observation de la nature</li><li>– Mini chantiers participatifs, tels que nettoyage d'un chemin (ramassage déchets dans la nature)</li><li>– Fête des jeunes, pour les récompenser et mettre en valeurs leurs actions (CF.3 et 4)</li></ul></li></ul> <p>3. Construire avec les jeunes des actions de découverte du territoire pour les éveiller sur le champ des possibles et les rendre acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Actions de découverte : géocaching, rallye touristiques, chasse aux trésors, concours photos...</li></ul>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions contribuant à la préservation de la nature et du patrimoine (Abécédaire des oiseaux, actions culturelles intergénérationnelles, chantiers participatifs avec des associations environnement et patrimoine...)</li> <li>▪ Création d'outils de découverte du territoire par les jeunes pour les jeunes, tels que des expositions itinérantes ou des outils numériques (ex. GuidiGO)</li> </ul> <p>4. Construire avec les jeunes des actions citoyennes avec les acteurs du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En temps extrascolaire : inciter les jeunes à proposer des projets (idéalement alliant plaisir et utilité) et les développer en autonomie (ou presque).</li> <li>▪ En milieu scolaire une piste pour aller plus loin pourrait être trouvée au sein des <u>Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté</u> et avec les <u>éco-délégués</u> présents dans les établissements du 2ème degré.</li> <li>▪ Dans le milieu associatif : inciter et aider les jeunes à remplir une mission bénévole, inciter et aider les associations à accueillir des jeunes (lever les freins administratifs ou psychologiques), créer des partenariats entre structures d'accueil et associations.</li> </ul> <p>5. Construire un outil de communication de promotion du territoire pour et avec les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'un court métrage de présentation du territoire par les jeunes (diffusion site internet)</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création de collectifs de jeunes</li> <li>▪ Création d'actions portées par les jeunes, marqueur d'engagement</li> <li>▪ Maintien des jeunes sur le territoire</li> <li>▪ Inclusion des jeunes dans les activités et dans le tissu associatif.</li> </ul>
<b>Porteur</b>	Centres de loisirs, structure ados ?
<b>Partenaires</b>	Éducation Nationale (complémentarité avec les programmes, projets pour éco-délégués...) Mission Locale ( <u>passerport de valorisation des missions bénévoles</u> ) Associations du territoire (accueil de jeunes pour activités ou en bénévolat) <u>Réseau Nationale des Juniors Associations</u> Maires (en particulier pour interventions citoyenneté dans les classes) Parc Naturel Régional du Morvan, Services Natura 2000, associations environnementales et du patrimoine
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens techniques et humains</b>	Un coordinateur qui puisse faire le lien avec les l'ensemble des partenaires Des espaces d'accueil disséminés sur le territoire ou un véhicule aménagé
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de partenariats conclus et avec quels établissements ou structure pour mettre en œuvre la présente FA Nombre d'actions menées par les jeunes Augmentation du sentiment d'appartenance au territoire (à mesurer en début et fin de programme > questionnaire) Heures d'intégration de jeunes dans des missions associatives Nombre de jeunes actifs au sein d'associations (panel à mettre en place)

## Thématique : Construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes

Axe d'intervention : Permettre aux jeunes de devenir des « ambassadeurs » du territoire

Fiche action N° 3.5 : Promouvoir la découverte des métiers dont ceux de l'artisanat

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Les deux intercommunalités tendent aujourd'hui à mettre en œuvre une politique « jeunesse » pour permettre aux jeunes de développer leurs projets, tout en facilitant leur intégration dans la vie socio-économique du territoire. Dans ce cadre, parmi les attentes des jeunes scolaires enquêtés par les intercommunalités, les jeunes expriment le besoin d'interventions sur les métiers.</p> <p>Ainsi, alors que 80,5 % des collégiens des établissements Maurice Clavel, les Chaumes et Jeanne d'Arc affirment avoir une idée du métier ou du domaine d'activités vers lequel ils souhaiteraient s'orienter, seulement 58 % pensent être suffisamment informés sur les métiers et les formations qui existent (Enquête CCAVM, 2022).</p> <p>Le besoin de renforcer l'accompagnement des jeunes est conforté par le fait que le territoire accueille une population active assez peu qualifiée, qu'un tiers des Avallonnais de plus de 15 ans non scolarisés ne dispose d'aucun diplôme, une situation qui peut poser des problématiques notamment en matière de recrutement pour les entreprises locales.</p> <p>Le renforcement de l'accompagnement pourra passer par une coordination des actions en faveur de la découverte des métiers en lien avec les besoins locaux. Il s'agira d'identifier avec les acteurs clés ce qui existe et ce qui pourrait être fait avec et pour les jeunes en matière de découverte des métiers de l'apprentissage.</p> <p>Dans cette perspective, quelques initiatives en cours d'évaluation doivent faire l'objet d'attention. C'est le cas notamment du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), une démarche régionale qui fédère les professionnels de la formation et de l'orientation et qui les aide à anticiper les mutations du marché du travail. Lauréate des appels à projets SPRO qui permettent le financement d'un 0.8 à 1 ETP, la Mission locale s'engage à faire découvrir aux jeunes les métiers par le biais de visites d'entreprises et d'organismes de formations, l'organisation de forums des métiers en lien avec les métiers en tension ou de temps collectifs d'informations sur les métiers.</p>
<b>Objectif général</b>	Coordonner des actions qui permettent de faire découvrir des métiers en lien avec les besoins locaux
<b>Description du projet</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Recenser les acteurs clés en matière de promotion de la découverte des métiers et de l'apprentissage</li><li>2. Identifier les actions locales existantes et les opportunités de développement</li><li>3. Mettre en place un réseau d'acteurs et ou s'appuyer sur l'existant (COTI EMPLOI) pour définir une stratégie partagée</li></ol>
<b>Résultats attendus</b>	Mise en place d'un réseau d'acteurs pour la promotion de la découverte des métiers et de l'apprentissage Définition des parcours pour faciliter la découverte des métiers auprès des jeunes
<b>Porteur</b>	A définir
<b>Partenaires</b>	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Bourgogne France-Comté, éducation nationale, CCI, Pôle emploi, France bénévolat ( <a href="#">passeport de valorisation des missions bénévoles</a> et <a href="#">AIRES21</a> ), UTS de l'Avallonnais
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens techniques et humains</b>	Pilotage Pays Avallonnais

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**Indicateurs de résultats**

- Nombre et qualité des partenaires mobilisés dans le réseau pour la découverte des métiers
- Nombre et qualité de parcours définis pour faciliter la découverte des métiers
- Satisfaction des entreprises locales quant aux recrutements
- Satisfaction des jeunes accompagnés

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : Construire un parcours d'avenir pour les enfants et les jeunes

### Axe d'intervention : Rendre les actions « jeunesse » accessibles à « tous »

#### Fiche action N° 3.6 : Susciter l'intérêt de tous les jeunes aux actions proposées, quels leviers possibles pour un accès à tous ?

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Concernant la jeunesse, sur le territoire le diagnostic met en lumière :</p> <p>Des atouts</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une démarche de recensement des besoins réalisées par la CCS et la CCAVM,</li><li>▪ Des actions amorcées sur la CCS et à venir sur la CCAVM,</li><li>▪ Un tissu associatif qui propose des activités aux jeunes,</li><li>▪ Des communes qui proposent des actions ponctuelles ou espaces réservés aux jeunes.</li></ul> <p>Et des faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des compétences qui manquent de précision (CCAVM),</li><li>▪ Des professionnels de l'animation peu formés,</li><li>▪ Peu de communication ou de coordination entre les acteurs du milieu associatif,</li><li>▪ Absence d'actions et d'accueil spécifique pour les jeunes</li></ul> <p>Si des opportunités existent bien :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des chefs d'établissement (collèges) engagés dans la démarche,</li><li>▪ Des financements dédiés à la jeunesse possible dans le cadre du programme LEADER,</li><li>▪ Des financements au projet (CAF/MSA),</li><li>▪ Des projets en cours de construction et en concertation avec le public.</li></ul> <p>On note cependant des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Isolement des jeunes,</li><li>▪ Départ des jeunes pour les études sans retour.</li></ul> <p>Trouver les moyens de susciter l'intérêt des jeunes et rendre accessibles à tous les jeunes les actions qui leurs sont dédiées sont des premiers freins à lever.</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aller vers les jeunes / développer l'itinérance</li><li>▪ Prendre en compte leur attentes, leur donner la parole, les associer</li><li>▪ Mettre en place des moyens dédiés</li><li>▪ Instituer la jeunesse</li><li>▪ Informer tous les jeunes</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p>Le pilote sera chargé de créer un ou des « groupes porteurs » chargé de la mise en œuvre du, des projets et de leur évaluation régulière.</p> <p>Aller vers les jeunes / développer l'itinérance</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Organiser des rencontres avec les jeunes dans les bourgs,</li><li>▪ Créer un ado-bus /camping-car.</li></ul> <p>Prendre en compte leur attentes, leur donner la parole, les associer</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faciliter l'émergence de projets jeunes, les associer,</li><li>▪ Créer un comité de suivi de la politique jeunesse en y intégrant des jeunes,</li><li>▪ Organiser un Réseau d'animateurs (salariés et bénévoles) y compris avec les associations sportives.</li></ul> <p>Mettre en place des moyens dédiés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Créer un bus ados,</li><li>▪ Dédier un ou des animateurs à l'animation du bus,</li><li>▪ Organiser des lieux dédiés aux jeunes (leur donner envie d'y aller),</li><li>▪ Travailler à l'organisation d'un ramassage pour permettre l'accès des jeunes aux activités (mobilité),</li><li>▪ Développer les Promeneurs du Net pour accompagner les jeunes par une présence sur internet,</li></ul>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place une PS Jeunes,</li> <li>▪ Créer une structure porteuse ados et rechercher des financements.</li> </ul> <p>Instituer la jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen des actions précédentes / créer un conseil de jeunes à l'échelle d'un territoire à définir.</li> </ul> <p>Informers les jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un Parcours initiatique pour faire découvrir les associations aux jeunes, les aider à s'impliquer dans la vie citoyenne, s'inscrire à 16 ans à ...</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Un grand nombre de jeunes touchés  Un grand nombre de jeunes impliqués  Des moyens dédiés à la jeunesse  Une accessibilité pour tous les jeunes</p>
<b>Porteurs</b>	CCAVM -CCS
<b>Partenaires</b>	Communautés de communes, ville d'avallon, alsh, associations sportives, culturelles, ..
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2023/2026
<b>Moyens techniques et humains</b>	Directeurs d'ALSH Collèges, Lycées, Collectivités PETR Associations Sportives, culturelles MSA CAF
<b>Financements</b>	Fonds européens Caf Msa Petr-Communautés de communes et tout autre financement possible
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Points d'étapes chiffrés, avec focus sur leviers et freins / 1*/an par objectif opérationnel Nbre de rencontres avec les jeunes dans les bourgs Création du bus ados : Nombre de fréquentations/lieu/mois Organisation d'un ramassage spécifique activités ados : Nbre d'utilisateurs/action/mois Création d'une instance statutaire de jeunes/ Nbre de jeunes impliqués Création d'une PS jeunes

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com



## Thématique : Construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes

### Axe d'intervention : Rendre les actions « jeunesse » accessibles à tous

#### Fiche action N° 3.7 : Associer les partenaires dans l'élaboration de la politique jeunesse

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Pour la réussite de la mise en œuvre de la politique jeunesse, il est indispensable que les collectivités identifient les partenaires potentiels et les impliquent dans la démarche.</p> <p>En développement local, la démarche projet fait référence à une dynamique collective conduite par des acteurs du territoire en partenariat avec d'autres acteurs. La démarche est souvent aussi importante que le projet lui-même, car c'est elle qui crée la dynamique ou qui peut aussi être source de blocage.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Consulter et impliquer les partenaires dans l'élaboration de la politique jeunesse</li><li>▪ Utiliser la méthode projet</li><li>▪ Créer un comité de suivi du projet jeunesse</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p>Dans un premier temps, il conviendra de repérer les partenaires potentiels et de les consulter individuellement.</p> <p>Il sera parallèlement nécessaire d'identifier l'existence ou non des <b>leviers potentiels sur le territoire</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La présence et l'implication d'associations dynamiques ou porteuses d'initiatives originales sur le territoire,</li><li>▪ Une volonté de la part des acteurs associatifs de co-construire un projet partagé en étant force de propositions</li><li>▪ Une reconnaissance et une valorisation des compétences des associations locales par les élus dans la mise en œuvre d'actions en direction des jeunes</li><li>▪ Le rôle des associations entre les jeunes et les décideurs politiques</li></ul> <p>Ainsi que les <b>freins et limites à dépasser</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les risques de rivalité inter-associatives, source de conflit dans une démarche partenariale,</li><li>▪ La méfiance des décideurs envers le secteur associatif qui révèle une absence de dialogue et de concertation,</li><li>▪ La méconnaissance du rôle des élus locaux et des collectivités locales par les responsables associatifs,</li><li>▪ La difficulté d'acteurs à accepter de travailler à l'échelle des collectivités locales,</li><li>▪ La faible présence et/ou le manque de dynamisme des associations sur certains territoires, ainsi que le renouvellement difficile des acteurs associatifs (crise du bénévolat),</li><li>▪ Des associations qui peuvent être perçues comme prestataires et non comme partenaires par les élus locaux.</li></ul> <p>Mettre en œuvre une politique jeunesse implique d'adopter une démarche projet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Élaboration d'un diagnostic partagé : regards croisés sur les conditions de vie et d'action des adolescents du territoire,</li><li>▪ Identification des enjeux éducatifs, sociaux et culturels pour les adolescents du territoire,</li><li>▪ Définition des orientations et des stratégies communes,</li><li>▪ Élaboration d'un programme d'action,</li><li>▪ Mise en œuvre et suivi des actions,</li><li>▪ Évaluation.</li></ul> <p>Les partenaires doivent impérativement être associés dans toute cette démarche. La mobilisation des acteurs est un élément déclencheur de l'action.</p> <p>Parallèlement aux acteurs locaux, il pourrait également être pertinent de solliciter l'appui</p>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

	<p>d'une fédération d'éducation populaire dans l'accompagnement et la mise en place de la politique jeunesse. Un regard extérieur permettrait d'alimenter le projet via entre autre le retour d'expériences.</p> <p>Le suivi du projet jeunesse pourrait être assuré par une commission, un copil ou un comité de suivi constitué de représentants : élus, techniciens, associatifs, éducatifs et sans oublier le public concerné : « les jeunes ».</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Émergence de nouveaux projets partagés L'implication de tous pour les jeunes</p>
<b>Porteurs</b>	CCAVM – CCS – PAYS en collaboration
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens techniques et humains</b>	Les responsables enfance, les animateurs jeunesse, le chargé de coopération
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>La dynamique du réseau jeunesse – nombre de participant La création du comité de suivi L'élaboration du projet partagé</p>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

## Thématique : Construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes

### Axe d'intervention : Rendre les actions « jeunesse » accessibles à tous

#### Fiche action N° 3.8 : Mettre en place une banque de temps

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Les intercommunalités soutiennent un projet de politique « jeunesse » fondé sur une participation active des jeunes du territoire. Il vise à impliquer les jeunes dans la vie locale, en leur permettant de développer leur projet, tout en les incitant à revenir sur le territoire après leurs études. Les intercommunalités ont ainsi initié des études de recensement des besoins des jeunes en collaboration avec les collègues du territoire.</p> <p>C'est dans ce cadre que sont partagées les pistes de travail à construire avec les jeunes, pour favoriser l'émergence des initiatives et leur permettre de les promouvoir de manière efficace par le biais de vecteurs de communication adaptés à leurs pratiques.</p> <p>Compte tenu, de la complexification des parcours d'entrée dans la vie adulte et des besoins de répondre aux enjeux locaux de solidarité et du lien social, il s'agit d'accompagner, orienter et informer les jeunes qui recherchent des moyens de mettre en œuvre une idée de projet de vie, une initiative.</p>
<b>Objectif général</b>	Construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes au travers d'échanges libres de savoirs et services sur le territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Créer une coopérative des savoirs sur le territoire</li><li>2. Créer une plateforme d'échanges libres de services</li><li>3. Promouvoir les actions de solidarité</li></ol>
<b>Description du projet</b>	<p>L'échange de savoirs permet d'apprendre, de transmettre, ou de se rencontrer. Au cours des échanges chacun proposera au moins une offre et une demande de savoirs...</p> <p><b><u>Une coopérative des savoirs</u></b> Grâce aux forces vives et acteurs volontaires du vivier associatif du territoire, accompagner la mise en place d'un collectif qui puisse permettre l'accès aux savoirs pour tous, tout au long de la vie, en mobilisant les talents du territoire et en proposant des actions innovantes. À l'instar de ce qui se fait ailleurs (Pays Nivernais Morvan), le collectif pourra développer un réseau d'échanges réciproques de savoirs diversifiés à offrir et à recevoir tout au long de l'année.</p> <p><b><u>Une plateforme d'échanges de savoirs</u></b> Un outil en ligne qui permet d'offrir et de recevoir un savoir ou un savoir-faire, un service disponible près de chez soi et organisé à la carte.</p> <p><b><u>Promotion des actions locales de solidarité</u></b> Valorisation des actions solidaires sur la plateforme d'échanges des savoirs, sur les réseaux sociaux du territoire, dans les journaux municipaux...</p>
<b>Résultats attendus</b>	Création d'une coopérative des savoirs en Pays Avallonnais Création d'une plateforme d'échanges libres de savoirs et services
<b>Porteurs</b>	Une association ?
<b>Partenaires</b>	Communes, associations locales,
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens techniques et humains</b>	Un collectif d'acteurs volontaire, pouvant se constituer en association

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**Indicateurs  
d'évaluation**

Création de la plateforme  
Utilisation de cette plateforme par les habitants du territoire

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com